Environnement Canada
Environment Canada

ENVIRONNEMENT CANADA
RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT
2012-2013

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée
Ministre de l'Environnement

Canada

Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013

Publié aussi en anglais sous le titre :
Departmental Performance Report 2012-13

No de cat. : En1-47/2013F-PDF
ISSN : 2292-1249

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre 1
SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 5
Priorités organisationnelles 2012-2013 7
Cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada 12
Analyse des risques 14
Résumé du rendement 16
Profil des dépenses 21
Budget des dépenses par crédit voté 22
Participation à la Stratégie fédérale du développement durable 22
SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 23
Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures. 23
Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats 23
Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité 26
Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril 28
Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs 29
Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques 31
Programme 1.2 : Ressources en eau 33
Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques 35
Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau 37
Sous-programme 1.2.3 : Service et relevés hydrologiques 39
Programme 1.3 : Écosystèmes durables 41
Sous-programme 1.3.1 : Politiques et rapports axés sur le développement durable 42
Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes 44
Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire 45
Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes 46
Résultat stratégique 2 : La population canadienne est outillée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. 51
Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Canadiennes 51
Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques 54
Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé 56
Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques 57
Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour des utilisateurs ciblés 59
Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques de soutien à la navigation aérienne 61
Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime 62
Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques de soutien aux opérations militaires 64
Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux 65
Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et Canadiennes ainsi que pour leur environnement sont minimisées. 66
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets 67
Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances 69
Sous-programme 3.1.2 : Gestion des déchets 71

Sous-programme 3.1.3 : Urgences environnementales 74
Sous-programme 3.1.4 : Sites contaminés 76
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air 78
Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air 81
Sous-programme 3.2.2 : Partenariats Internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air 84
Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale 86
Programmes 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune 88
Services internes 91
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 96
Faits saillants des états financiers 96
Tableaux de renseignements supplémentaires 101
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations 101
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 102
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation 102
Information supplémentaire 102
NOTES EN FIN DE TEXTE 103

Message de la ministre

À titre de ministre de l'Environnement du Canada, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013. Ce rapport souligne les progrès réalisés par Environnement Canada en vue de respecter les priorités et les engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013.

L'environnement du Canada nous touche tous, et nos gestes, que ce soit individuels ou collectifs font une différence. Je remercie les Canadiennes et les Canadiens de leur engagement et je me réjouis à la perspective de travailler avec eux pour faire face aux défis et responsabilités communs qui nous attendent tous.

Environnement Canada s'est engagé à agir à titre d'organisme de réglementation de calibre mondial. Il faut donc assurer que les mesures que nous prenons pour protéger notre environnement sont fondées sur la science, efficaces, efficientes, transparentes et adaptables au fil du temps.

Environnement Canada continue de progresser dans la lutte contre les changements climatiques et l'avancement du programme de la qualité de l'air. De nouvelles règles rigoureuses sur les émissions produites par les centrales thermiques alimentées au charbon ont été instaurées dans le cadre de notre approche de réduction des gaz à effet de serre, ce qui a fait du Canada le premier pays au monde à interdire la construction de centrales traditionnelles alimentées au charbon. Nous avons également établi des règlements encore plus rigoureux pour les véhicules légers des années modèles 2017 à 2025.

En collaboration avec les provinces et les territoires, nous avons mis au point un système national de gestion de la qualité de l'air et nous élaborons la première série d'exigences visant les émissions produites par les grandes industries à l'échelle du Canada.

Sur la scène internationale, nous avons terminé nos travaux avec le Conseil de l'Arctique sur les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat. De plus, nous sommes fiers d'être un membre fondateur, partenaire principal et contributeur financier majeur de la Coalition pour le climat et l'air pur, un organisme créé au cours de l'année dernière en vue de réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, notamment le carbone noir, le méthane et certains hydrocarbures fluorés.

Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, nous avons continué de protéger la population canadienne et son environnement grâce à différentes mesures, notamment en exigeant que les fabricants créent un plan de prévention de la pollution traitant de substances comme le bisphénol A et l'isoprène et qu'ils fassent des déclarations à ce sujet.

Sur le plan de la biodiversité, nous avons poursuivi la protection des espèces en péril (dont le caribou de la population boréale) et les espèces préoccupantes (dont l'ours blanc) et nous avons augmenté la superficie des habitats protégés. En 2012-2013, Environnement Canada a maintenu et géré des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs dont la superficie représentait 12 448 961 hectares. Cette superficie équivaut à plus de 2 fois la taille de la Nouvelle-Écosse. Nous avons aussi fait appel aux intervenants au cours de l'élaboration d'un plan de conservation national.

Au chapitre de l'eau, nous avons mis au point les modifications à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, un accord qui permettra de sauvegarder ce précieux écosystème pour les années à venir. Nous avons continué de fournir aux provinces et aux territoires des données sur la surveillance de l'eau et des prévisions de crues. Nous avons également investi dans de nouvelles technologies sur le terrain pour évaluer le niveau et le flux des cours d'eau en temps réel.

Nous avons fourni à la population canadienne des prévisions météorologiques ainsi que des avertissements sur les phénomènes météorologiques violents, tels que l'ouragan Sandy. Certains investissements que le gouvernement du Canada avait annoncés dans les budgets de 2010 et de 2011 ont servi à renforcer la capacité de surveillance et de prévisions météorologiques, ce qui comprend des

mises à niveau du réseau canadien de radars météorologiques, des réseaux canadiens d'observation météorologique et climatique, du réseau canadien de détection de la foudre et de la surveillance météorologique dans l'Arctique. Dans le Budget de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé une somme additionnelle de 248 millions de dollars sur cinq ans, afin de moderniser davantage les services météorologiques au pays.

Environnement Canada a exercé des activités de surveillance intenses dans la région des sables bitumineux, et ce, dans le cadre des activités surveillance de l'air, de l'eau, du sol et de la biodiversité réalisées de façon transparente et à grande échelle dans cette région. Le *Plan de mise en œuvre conjoint Canada–Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux* constitue la plus importante initiative de surveillance entreprise par Environnement Canada.

Cette année, nous avons aussi déposé le deuxième Rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable et avons publié la version provisoire de cette stratégie visant la période de 2013 à 2016 aux fins d'une période de consultation publique, ce qui a fait progresser davantage notre engagement à accroître la transparence et la responsabilisation du processus décisionnel relatif à l'environnement.

Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur ces initiatives et d'autres activités entreprises en vue d'assurer un environnement propre, sécuritaire et durable aux générations d'aujourd'hui et de demain.

_____

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée
Ministre de l'Environnement

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Raison d'être

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail de questions environnementales qui affectent la population canadienne. Le Ministère joue également un rôle d'intendance dans la réalisation et le maintien d'un environnement propre, sécuritaire et durable. En tant que ministère à vocation scientifique, Environnement Canada aborde les enjeux par la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques, la prestation de services à la population canadienne, la réglementation, l'application des lois environnementales, l'avancement des technologies propres et des partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère sont axés sur ***un environnement propre***, en minimisant les menaces que représente la pollution pour la population canadienne ainsi que pour leur environnement; ***un environnement sécuritaire***, en équipant la population canadienne pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et ***un environnement durable***, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Responsabilités

Un certain nombre de lois et de règlements décrivent la mission du Ministère et lui permettent de mener ses programmes à bien. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent aux domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada;
- les ressources naturelles renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs ainsi que la flore et la faune sauvages en général;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application des règles ou règlements institués par la Commission mixte internationale au sujet des eaux limitrophes.

Outre les pouvoirs que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la ministre de l'Environnement exerce des pouvoirs supplémentaires prévus par d'autres lois et règlements[1], notamment, mais sans s'y limiter, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi fédérale sur le développement durable* et plusieurs autres mesures législatives visant la protection de la biodiversité et de l'eau ainsi que l'application des lois et règlements environnementaux (p. ex., la *Loi sur les espèces en péril*). En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le Canada fournit des renseignements et des analyses aux autres ministères, à titre d'autorité fédérale, pour soutenir des évaluations environnementales étoffées.

Le Ministère est un partenaire important pour d'autres ministères fédéraux (y compris ses partenaires ministériels de portefeuille, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada), lorsque des lois lui confèrent des responsabilités secondaires ou partagées pour exécuter avec succès les mandats d'autres ministères fédéraux. Parmi ces lois, on compte, entre autres, la *Loi sur la prévention*

de la pollution des eaux arctiques (Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources naturelles Canada), la *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable* (Ressources naturelles Canada), la *Loi sur les pêches* (Pêches et Océans Canada) et la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (Transports Canada).

Environnement Canada jouit d'une longue histoire. Environnement Canada a été créé en 1971. Cependant, certaines de ses organisations ont été mises sur pied bien avant, telles que le Service canadien de la faune, créé en 1947, la Division des relevés hydrologiques du Canada, créée en 1908, et le Service météorologique du Canada, créé en 1871.

Environnement Canada compte des effectifs nationaux. Environ 60 % de nos effectifs se trouvent en dehors de la région de la capitale nationale. Les employés du Ministère travaillent partout au Canada, d'Iqaluit à Burlington et de Vancouver à St. John's, œuvrant dans des bureaux et laboratoires régionaux, des réserves fauniques naturelles et des stations météorologiques.

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique. Le Ministère consacre un budget et une main-d'œuvre significatifs à des activités scientifiques et technologiques dans différents domaines, notamment la biologie, la chimie, les sciences atmosphériques et environnementales, l'hydrologie, la météorologie, le génie et l'informatique. La science et les technologies sont à la base du travail du Ministère. Elles sont au cœur de la capacité d'Environnement Canada de réaliser son mandat et de respecter ses obligations législatives. Le Ministère recueille et diffuse des connaissances afin d'appuyer la prise de décisions informées dans le domaine de l'environnement et d'encourager l'innovation scientifique et technologique.

Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires. Les enjeux environnementaux ont de vastes répercussions sur les décisions sociales et économiques. Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, les gouvernements d'autres nations, des institutions universitaires, des organisations non gouvernementales engagées dans le domaine de l'environnement et des organisations internationales. Cette collaboration stimule les efforts que déploient tous les partenaires pour assurer la préservation d'un environnement propre, sécuritaire et durable.

Environnement Canada s'engage à fonctionner à titre d'organisme de réglementation de calibre mondial. En tant qu'important organisme de réglementation du gouvernement fédéral, Environnement Canada fonctionne au sein du vaste système de réglementation fédéral axé sur le rendement, élaborant un vaste éventail de règlements destinés à protéger la population canadienne et son environnement, encourageant le respect de ces règlements et assurant leur application. Environnement Canada s'est engagé à offrir un système réglementaire fondé sur des preuves, efficace, efficient, transparent et adaptable.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

Environnement Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois résultats stratégiques, chacun contribuant au résultat du gouvernement du Canada pour un environnement propre et sain.

Résultat stratégique 1 : **L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles ou futures.**
Ce résultat stratégique vise à assurer la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité, afin que la population canadienne puisse jouir et tirer profit de son patrimoine naturel à long terme.

Résultat stratégique 2 : **La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.**
La population canadienne doit disposer de l'information et des services nécessaires pour pouvoir réagir et s'adapter aux changements immédiats et à plus long terme relativement aux conditions du temps, de l'eau et du climat qui ont une incidence sur sa santé, sa sécurité et son bien-être économique.

Résultat stratégique 3 : **Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et Canadiennes ainsi que pour leur environnement sont minimisées.**
Ce résultat stratégique porte sur la gestion et la réduction de la pollution et des déchets ayant un effet nocif direct ou indirect sur la santé humaine ou sur l'environnement.

Architecture d'alignement des programmes

Neuf programmes et 25 sous-programmes sont alignés afin d'appuyer la réalisation des trois résultats stratégiques du Ministère. Ensemble, les programmes, sous-programmes et les résultats stratégiques permettent d'accomplir des progrès lors de l'exécution du mandat d'intendance du Ministère; c'est-à-dire, assurer un environnement propre, sécuritaire et durable. En plus de réaliser ces programmes, Environnement Canada offre des services ministériels internes de base.

Tous les résultats stratégiques, programmes et sous-programmes et les services internes du Ministère figurent dans le tableau de l'Architecture d'alignement des programmes d'Environnement Canada pour 2012-2013 à la page 6.

Légende
Résultats stratégiques
Programmes
Sous-programmes
Sous-sous-programmes

Architecture d'alignement de programmes d'Environnement Canada 2012-2013

PRIORITE DU GOUVERNEMENT DU CANADA : ENVIRONNEMENT PROPRE ET SAIN

DURABLE				SÉCURITAIRE		PROPRE			
Résultats stratégiques 1: L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.				**Résultats stratégiques 2: La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat**		**Résultats stratégiques 3: Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.**			
1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	1.2 Ressources en eau	1.3 Écosystèmes durables	1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	3.1 Gestion des substances et des déchets	3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	4.1 Services internes
1.1.1 Politiques et priorités sur la biodiversité	1.2.1 Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	1.3.1 Rapports axés sur le développement durable et indicateurs		2.1.1 Observations, prévisions et avertissements météorologiques	2.2.1 Services météorologiques pour la navigation aérienne	3.1.1 Gestion des substances	3.2.1 Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air		4.1.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion
1.1.2 Espèces en péril	1.2.2 Gestion et utilisation des ressources en eau	1.3.2 Évaluation et approches axées sur les écosystèmes		2.1.2 Information météorologique liée à la santé	2.2.2 Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime	3.1.2 Gestion des déchets	3.2.1.1 Émissions du secteur industriel		4.1.1.1 Gestion et surveillance
1.1.2.1 Opérations liées aux espèces en péril	1.2.3 Service et relevé hydrologique	1.3.3 Mobilisation communautaire		2.1.3 Information, prévisions et outils climatologiques	2.2.3 Services météorologiques pour les opérations militaires	3.1.2.1 Réduction et gestion des déchets	3.2.1.2 Émissions du secteur des transports		4.1.1.2 Communications
1.1.2.2 Fonds autochtones pours les espèces en péril		1.3.3.1 Financement communautaire ÉcoAction			2.2.4 Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux	3.1.2.2 Pollution marine	3.2.1.3 Secteurs des produits de consommation et commerciaux		4.1.1.3 Services juridiques
1.1.2.3 Programme d'intendance de l'habitat		1.3.3.2 Fonds pour dommages à l'environnement				3.1.3 Urgences environnementales	3.2.1.4 Mécanismes de marché		4.1.2 Services de gestion des ressources
1.1.3 Oiseaux migrateurs		1.3.3.3 Programme d'emploi jeunesse en environnement				3.1.4 Sites contaminés	3.2.2 Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air		4.1.2.1 Gestion des ressources humaines
1.1.4 Conservation des habitats fauniques		1.3.3.4 Éducation et mobilisation					3.2.3 Technologie environnementale		4.1.2.2 Gestion financière
1.1.4.1 Partenariats pour la conservation des habitats		1.3.4 Initiatives axées sur les écosystèmes					3.2.3.1 Technologies de développement durable		4.1.2.3 Gestion de l'information
1.1.4.2 Partenariats pour la conservation des habitats		1.3.4.1 Grands Lacs					3.2.3.2 Innovation dans la technologie environnementale		4.1.2.4 Technologie de l'information
1.1.4.3 Aires protégées		1.3.4.2 Saint-Laurent							4.1.2.5 Voyages et autres services administratifs
		1.3.4.3 Lac Simcoe							4.1.3 Services de gestion des biens
		1.3.4.4 Lac Winnipeg							4.1.3.1 Biens immobiliers
		1.3.4.5 Partenariats communautaires sur les écosystèmes							4.1.3.2 Matériel

Priorités organisationnelles 2012-2013

Environnement Canada a respecté ses priorités en 2012-2013. Des exemples de la progression sont détaillés ci-dessous.

Un environnement propre : gestion des substances et des déchets, réduction de la pollution qui nuit directement ou indirectement à la santé humaine ou à l'environnement.	
Type : permanent (énoncé de nouveau)	**Liens avec le résultat stratégique 3 :** *Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et Canadiennes ainsi que pour leur environnement sont minimisées.*
Liens avec les programmes : 3.1 Gestion des substances et des déchets 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air 3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution et 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	

Progression :

Émissions des gaz à effet de serre

- Règlements finaux publiés pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) issus de la production d'électricité à partir du charbon et des nouveaux véhicules routiers lourds (années de modèle 2014 et ultérieures).
- Règlements proposés, élaborés et publiés afin de définir des normes d'émissions de GES plus strictes pour les véhicules légers des années de modèles 2017 et ultérieures, s'alignant ainsi sur les normes des États-Unis.
- Poursuite des travaux pour faire avancer la réglementation sectorielle, afin de réduire les GES.

Système de gestion de la qualité de l'air

- Accord conclu entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux pour progresser dans la mise en place du nouveau Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) en collaboration avec les provinces et les territoires. Dans le cadre du SGQA, le gouvernement fédéral est responsable de l'élaboration et de la publication des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) et de la mise en place des exigences de base relatives aux émissions industrielles (EBEI) conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Nouvelles NCQAA finalisées pour les particules de matières fines ($MP_{2,5}$) et l'ozone et publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 25 mai 2013.)
- Élaboration et consultations préréglementaires terminées pour la première phase des EBEI réglementées pour le secteur du ciment ainsi que pour les chaudières et générateurs de chaleur industriels hors services publics et les moteurs alternatifs au gaz naturel.

Efforts de collaboration sur les changements climatiques et la qualité de l'air

- Travail achevé dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur les polluants atmosphériques de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, notamment l'élaboration de recommandations pour la limitation des polluants atmosphériques de courte durée de vie. Le rapport final a été approuvé par les ministres pour l'Arctique en mai 2013.
- Participation active continue du Canada (en tant que membre fondateur et partenaire de premier ordre) au sein de la Coalition pour le climat et l'air pur visant de réduire les polluants atmosphériques de courte durée de vie. Le Canada a fourni 13 millions de dollars pour soutenir la Coalition ainsi que 7 millions supplémentaires pour des projets bilatéraux favorisant la limitation à long terme des polluants atmosphériques de courte durée de vie dans les pays en développement.
- Représentation du Canada aux négociations permettant de finaliser et d'adopter les révisions apportées au Protocole de 1999 (de Göteborg) visant à réduire les niveaux d'acidification, d'eutrophisation et d'ozone troposphérique dans le cadre de la convention de la Commission économique des Nations Unies pour la Convention européenne sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance. Ce travail permettra probablement au Canada de ratifier le prochain protocole.
- Représentation du Canada aux négociations relevant du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de finaliser le texte d'un accord mondial juridiquement contraignant permettant d'empêcher les émissions et décharges de mercure (traité qui s'intitulera la Convention de Minamata sur le mercure).

- Contributions de plus de 49 millions de dollars versées dans le cadre du programme de financement accéléré pour financer les mesures prises dans les pays en développement dans le but limiter les changements climatiques.
- Poursuite de la coopération avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air pour réduire les mouvements transfrontaliers des polluants atmosphériques, particulièrement ceux qui sont responsables des pluies acides et du smog.
- Poursuite de la surveillance de la qualité de l'air et des sciences connexes dans tout le Canada, notamment pour soutenir le SGQA et le Plan conjoint Canada-Alberta de mise en œuvre pour la surveillance des sables bitumineux.
- Rapports et articles publiés dans des revues scientifiques étudiées par les pairs sur des sujets concernant le smog, aux dépôts acides et au mercure, ainsi que rapports et articles sur la compréhension des répercussions sur la qualité de l'air de polluants provenant de sources telles que les secteurs du transport et du carburant.

Substances existantes et nouvelles

- Mesures ciblées prises relativement à des substances du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), allant de la mise en place d'exigences de planification de la prévention de la pollution pour des substances (notamment le bisphénol A et l'isoprène) à l'interdiction de l'utilisation, de la vente et de l'importation de substances telles que l'aminobenzène, les N-phényl-, les produits réactionnels avec le styrène et le 2,4,4-Triméthylpentène (BNST), additif utilisé dans l'huile de moteur de véhicules.

Eaux usées

- Règlements finaux publiés pour réduire les décharges de substances nocives dans les effluents provenant de systèmes de traitement des eaux usées, l'une des plus importantes sources de pollution des eaux canadiennes.
- Établissement d'un système électronique national de rapport réglementaire et de négociations avancées sur des accords bilatéraux avec les provinces et le Yukon.

Promotion de la conformité et application de la loi - pollution et faune

- Plus de 16 000 inspections concernant l'application des règlements effectuées dans le cadre de 6 lois, notamment *la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les espèces en péril*. Près de 60 000 activités de promotion de la conformité effectuées, notamment toutes celles soumises à des instruments de gestion de nombreux risques dans le cadre du PGPC.
- Poursuite de la production de rapports sur les activités de promotion et d'application de la conformité conformément à plusieurs lois.

Un environnement sécuritaire : fournir aux Canadiens et Canadiennes les renseignements pertinents sur les conditions environnementales immédiates et à long terme.

Type : permanent (énoncé de nouveau)	**Liens avec le résultat stratégique 2 :** *La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.*
Liens avec les programmes : 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Canadiennes 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	

Progression :

Offrir des services météorologiques et environnementaux de première classe à la population canadienne et aux utilisateurs ciblés

- Communication continue réussie et opportune de prévisions météorologiques ainsi que d'avertissements de phénomènes météorologiques violents (tels que l'ouragan Sandy) à la population canadienne.
- Utilisation innovante des médias sociaux et autres applications Internet (p. ex., Google Alert[ii]) pour fournir à la population canadienne des informations nécessaires de manière opportune, notamment les avertissements de phénomènes météorologiques violents.
- Poursuite de la mise en place de projets de transformation organisationnelle, notamment la refonte du système d'avertissements météorologiques et de prestation de services ainsi que l'élaboration et la mise en place de la nouvelle génération de systèmes de prévisions météorologiques.

- Prestation de services météorologiques vitaux (24 heures sur 24 / 7 jours sur 7) afin de répondre aux besoins d'utilisateurs ciblés.
- Mesures prises pour conserver une main-d'œuvre bien informée durable et un lieu de travail sain, notamment des mesures pour développer, recruter et conserver les compétences et le savoir-faire permettant la prestation de services météorologiques et environnementaux.
- Prestation de soutien scientifique dans le cadre d'initiatives au Canada et à l'étranger, notamment dans le domaine des changements climatiques (p. ex., Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Conseil de l'Arctique) et établissement du Cadre mondial pour les Services climatologiques au sein de l'Organisation météorologique mondiale.

Améliorations importantes apportées à l'infrastructure

- Utilisation de l'investissement de 78,7 millions de dollars du gouvernement fédéral attribué dans le Budget 2011 pour commencer à renforcer l'infrastructure de surveillance météorologique, notamment la mise à niveau de 22 stations météorologiques de surface, le réseau canadien de radars météorologiques, les réseaux canadiens d'observation météorologique et climatique et le réseau canadien de détection de la foudre.
- Progression dans le cadre du projet METAREAs[1] de l'Arctique, notamment l'extension de la couverture des prévisions, l'installation de stations météorologiques de surface dans l'Arctique et le déploiement de bouées (en partenariat avec le ministère de la Défense nationale).
- Partenariat avec Services partagés Canada (SPC) pour remplacer l'ordinateur à haut rendement du Ministère à Dorval au Québec. Ces capacités superinformatiques soutiennent les modèles météorologiques améliorés fournissant des prévisions et des avertissements précoces à la population canadienne et aux utilisateurs ciblés et facilitent le transfert de recherches météorologiques, climatiques et relatives à la qualité de l'air au service opérationnel.

Un environnement durable : veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité.

Type : permanent (énoncé de nouveau)	**Liens avec le résultat stratégique 1 :** *L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.*
Liens avec les programmes : 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats 1.2 Ressources en eau 1.3 Écosystèmes durables 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune (détaillée sous le point 3.3, Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution)	

Progression :

Biodiversité

- Poursuite de l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, notamment la publication dans le Registre public des espèces en péril de la version finale du programme de rétablissement de la population boréale du caribou des bois et de documents de rétablissement d'autres espèces.
- Publication d'un rapport scientifique majeur sur les oiseaux du Canada en partenariat avec une organisation non gouvernementale, finalisation et mise à la disposition du public de huit plans de conservation des oiseaux, ébauche de 14 plans de gestion de réserves nationales de faune et lancement d'un projet pilote pour les oiseaux des prairies dans le cadre d'un projet conjoint.
- Poursuite de la participation active à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), notamment en ce qui concerne le problème du commerce international de l'ours blanc.
- Progression de la préservation d'habitats importants pour les espèces en péril. Par exemple, en 2012-2013, une superficie de 173 668 hectares d'habitat, qui équivaut au tiers de la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, a été protégée au Canada dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. Ce sont 404 espèces jugées en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada qui en bénéficieront.

[1] Zones météorologiques

- Poursuite de l'élaboration du plan de conservation national en faisant intervenir tout un éventail de parties prenantes et en se basant sur les résultats des études récentes sur la conservation du comité permanent de la Chambre des communes relatif à l'environnement et au développement durable.
- Progression dans la recherche, la modélisation et d'autres sciences qui permettent de réaliser les objectifs et priorités en matière de biodiversité.

Eau

- Négociations réussies sur des amendements à l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les premiers depuis la dernière révision de l'accord en 1987.
- Surveillance étroite des niveaux d'eau des Grands Lacs et de l'Arctique et aide aux provinces et territoires en fournissant des données sur les niveaux d'eau et des prévisions d'inondations.
- Surveillance de la qualité de l'eau et de sa quantité dans tout le Canada et réalisation d'activités scientifiques connexes, notamment dans le cadre du Plan conjoint Canada–Alberta de mise en œuvre de la surveillance des sables bitumineux.
- Collaboration avec d'autres ministères fédéraux pour accroître les échantillons d'eau dans les zones de prises de fruits de mer.
- Début de l'élaboration d'une approche axée sur les risques en matière de surveillance de la qualité de l'eau.
- Poursuite de l'investissement en nouvelles technologies de terrain dans toutes les régions du Canada, en mettant l'accent sur un nouvel équipement hydroacoustique permettant des estimations de niveau et de débit en temps réel lors d'événements violents tels que des inondations.

Durabilité

- Investissements relatifs aux écosystèmes dans tout le pays (notamment les Grands Lacs, le Saint-Laurent, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et l'Atlantique) et progression de l'application du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau par le biais de projets de gestion des sédiments.
- Poursuite de la collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et les parties prenantes afin de mettre en place, pendant trois ans, une approche intégrée financée par le secteur pour surveiller, évaluer et signaler l'importance des voies des polluants environnementaux dans l'air et dans l'eau, des effets biologiques de tels polluants et des répercussions d'une perturbation de l'habitat, comme ils sont décrits dans le Plan conjoint Canada–Alberta de mise en œuvre pour la surveillance des sables bitumineux.
- Présentation au parlement du deuxième rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable (2010-2013) et publication de la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016 pour consultation publique.
- Poursuite de l'élaboration et de l'application des modèles de services d'évaluation économique, sociale et écologique des écosystèmes afin de faciliter les prises de décision en faveur du développement durable.
- Ajout de 15 nouveaux indicateurs et mise à jour de 21 indicateurs de durabilité environnementale, dans le cadre de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement. Communication de renseignements scientifiques pour les rapports sur les indicateurs de la qualité de l'eau à l'aide de données provenant de plus de 300 sites et maintien de l'assurance et du contrôle de la qualité.

Priorité en matière de gestion : Transition et harmonisation – Les activités et les ressources sont harmonisées afin d'appuyer de la meilleure façon possible la prestation des programmes et des services en période de restrictions budgétaires.

Type : permanent (énoncé de nouveau)	**Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3**
Liens avec tous les programmes	

Progression :

- Projet pilote d'Environnement Canada pour contribuer au Portail de données ouvertes[iii] du gouvernement fédéral (lancé en juin 2013) terminé.
- Collaboration avec le gouvernement de l'Alberta pour finaliser et lancer le Portail d'information sur la surveillance environnementale des sables bitumineux[iv], afin de fournir au public l'accès aux nombreux résultats de la surveillance de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité dans la région des sables bitumineux.

- Mise en place terminée des nouveaux modèles de prestation de service des ressources humaines et des services financiers. Ce travail comprenait plusieurs initiatives importantes destinées à améliorer l'efficacité, l'efficience et la responsabilité des ressources humaines et des services financiers au sein du Ministère.
- Nouveau processus périodique mis en œuvre pour surveiller la progression des programmes en réponse aux recommandations des rapports de vérification et d'évaluation de périodes antérieures.
- Accords de travail signés avec Services partagés Canada (SPC) en vue d'établir des relations et préciser la répartition des responsabilités entre Environnement Canada et SPC et assurer l'appui continu aux services vitaux du Ministère, notamment jeter les bases de l'acquisition et de la configuration d'un nouveau superordinateur nécessaire pour faciliter le travail du Ministère.
- Progression des priorités des politiques gouvernementales avec nos partenaires canadiens et internationaux, notamment pour soutenir la Stratégie commerciale mondiale, le travail du Conseil de l'Arctique et les relations bilatérales avec d'autres pays.
- Mise en place d'un nouveau processus de planification des subventions et contributions afin d'améliorer le délai de la prise de décisions de financement et de mieux aligner les ressources par rapport aux initiatives et programmes prioritaires.
- Examen terminé du plan de continuité opérationnelle du Ministère et poursuite de l'élaboration des plans au niveau des régions et des sites.
- Introduction de mesures de rendement des services de sécurité et présentation de sessions de sensibilisation aux questions de sécurité à 92 % des employés ministériels (y compris des activités en classe et en ligne).
- Amélioration des stratégies de communication, des produits et d'outils innovants pour soutenir les exigences à la fois internes et externes en matière de communication.

Cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada

Les programmes d'Environnement Canada visent à fournir à la population canadienne un environnement **propre, sécuritaire et durable**. Cinq indicateurs environnementaux principaux ont été élaborés pour représenter globalement la progression dans ces trois domaines.

Les résultats de ces indicateurs ne sont pas attribuables uniquement aux actions d'Environnement Canada; mais signalent qu'ils sont obtenus de façon collective par différents ordres de gouvernement et partenaires, selon leurs responsabilités respectives à l'égard de l'environnement.

Environnement Canada élabore et communique ces indicateurs ainsi que d'autres indicateurs environnementaux nationaux, par le biais de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet de l'ICDE[v]. Ces indicateurs font également l'objet d'un rapport au sein du Cadre de mesure du rendement d'Environnement Canada.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		
MANDAT EN MATIÈRE D'INTENDANCE	**INDICATEURS CLÉS**	**RÉSULTATS**
PROPRE **Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.**	**Qualité de l'air** Concentrations ambiantes de particulaires fines ($PM_{2,5}$)[2] *Cible : Inférieures à la norme canadienne de qualité de l'air ambiant de 28 µg/m³ pendant 24 heures d'ici 2015*	La valeur maximale nationale annuelle (98e percentile) de la concentration de $PM_{2,5}$ pendant 24 heures est stable depuis l'an 2000. En 2011, la valeur était de 22,1 microgrammes par mètres cubes (µg/m³), ce qui est inférieur à la norme canadienne de qualité de l'air ambiant de 28 µg/m³ pendant 24 heures ciblée pour 2015.
	Changements climatiques Émissions de GES *Copenhague* *Cible : 17 % inférieur au niveau de 2005 d'ici 2020*	Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Canada en 2011 ont été de 702 mégatonnes (Mt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2) ou 5 % (35 Mt) en dessous des 737 Mt d'émissions de 2005
SÉCURITAIRE **La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.**	**Phénomènes météorologiques violents** Indice d'avertissement météorologique *Cible : 7,6 d'ici 2015*	L'Indice d'avertissement météorologique était de 7,9 (selon les données de 2010 à 2012), ce qui est une amélioration par rapport au résultat de 7,5 de l'année passée (basé sur les données de 2009 à 2011). L'indice est basé sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie que tous les avertissements ont respecté les délais ciblés, qu'aucun événement n'a été ignoré et qu'aucune fausse alarme n'a été émise.

[2] Révisées pour refléter les normes de qualité de l'air ambiant pour le Canada annoncées en octobre 2012 par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

 DURABLE **L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.**	**Biodiversité** Aires protégées *Cible : 17 % de la superficie terrestre du Canada d'ici 2020*[3]	En 2012, 10 % (1 003 818 km^2) des terres et de l'eau douce (superficie terrestre) du Canada et environ 0,7 % (49 326 km^2) de son territoire marin étaient reconnus comme étant protégés; cela équivaut à environ la taille de la Colombie-Britannique.
	Qualité de l'eau Indicateur national de la qualité de l'eau douce *Cible : 50 % des principaux sites de surveillance nationaux ont obtenu un résultat excellent ou bon en 2015*[4]	Globalement, l'Indicateur national de la qualité de l'eau douce est demeuré stable entre 2003 et 2010. Pour la période de 2008 à 2010, la qualité de l'eau douce a été jugée excellente à bonne pour 44 % des stations, satisfaisante pour 39 %, douteuse pour 16 % et mauvaise pour 1 %.

[3] Les Parties de la Convention sur la diversité biologique ont défini une cible ambitieuse en octobre 2010, qui était de 17 % des terres et des eaux intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines, d'ici 2020. Le Canada, en tant que signataire de cette Convention, contribue à cette cible mondiale. Une cible nationale spécifique au Canada est en cours d'élaboration par le biais de consultations avec les provnces, territoires et parties prenantes, pour démontrer que cette cible est à l'échelle de tout le Canada et non une cible du gouverrement fédéral.

[4] En forction de l'ensemble de données de 2010–2012.

Analyse des risques

Cette section décrit les risques ministériels d'Environnement Canada, tels qu'ils sont définis dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2012-2013, résume la réponse d'Environnement Canada à l'égard de ces risques et fournit les liens pertinents vers l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère ainsi que vers les priorités organisationnelles. Les mesures d'atténuation prises pour répondre à ces risques visent à limiter les menaces qu'ils peuvent poser à la capacité du Ministère de respecter son mandat et ses priorités opérationnelles et de gestion.

Risque	Stratégie de gestion du risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
Transition : Risques liés aux restrictions budgétaires	▪ Le Ministère a rapidement progressé dans la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité et poursuit l'harmonisation entre les ressources et les priorités. La plupart des mesures de retour à l'équilibre fiscal a été appliquée. Par conséquent, le risque de transition n'est plus considéré comme un risque ministériel clé.	▪ Tous les résultats stratégiques et le programme 4.1 (Services internes)	▪ Toutes les priorités sont énumérées pages 7 à 11.
Engagement : Risques liés aux partenariats et à l'engagement de principales parties prenantes	▪ Le Ministère tire profit de solutions innovatrices ainsi que des consultations et rencontres permises grâce à la technologie (c.-à-d. webinaires). ▪ L'approche du secteur en matière d'initiatives réglementaires clés accroît la connaissance des secteurs et des relations de travail avec les principales parties prenantes nationales et internationales, telles que de nouveaux groupes de travail fédéraux/provinciaux/territoriaux établis pour étudier les aspects de l'adaptation aux changements climatiques et des données/analyse de ces changements. ▪ Création du bureau de liaison d'Environnement Canada–Services partagés Canada (SPC) pour garantir le maintien des intérêts du Ministère.[5]	▪ Tous les résultats stratégiques et le programme 4.1 (Services internes)	▪ Toutes les priorités sont énumérées pages 7 à 11.

[5] Le bureau de liaison d'Environnement Canada–Services partagés Canada (SPC) a été créé pour garantir le maintien des intérêts du Ministère. Cette tâche est accomplie en

- facilitant la communication entre le Ministère et SPC;
- participant à l'établissement et à la révision des processus et activités relatifs aux services des technologies de l'information entre le Ministère et SPC;
- faisant participer SPC dans les cadres de priorité pertinents aux activités et services SPC–Environnement Canada;
- négociant des contrats et relations de travail pour définir clairement les responsabilités.

Continuité des activités : Risques dus à la continuité des services essentiels	▪ Des services essentiels correspondant à une période d'interruption autorisée de 0 à 4 heures maximum ont été déterminés dans tout le Ministère. ▪ Des plans de continuité des activités ont été établis pour les sites ministériels critiques et présentant les risques les plus élevés. ▪ Le Ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour élaborer des plans fédéraux de gestion des urgences.	▪ Tous les résultats stratégiques et le programme 4.1 (Services internes)	▪ Toutes les priorités sont énumérées pages 7 à 11.
Compétences : Risques liés à une main d'œuvre durable et compétente	▪ Les plans des ressources humaines sont mis à jour chaque année et comprennent la planification de la relève, l'équilibre travail-vie privée et la formation. ▪ Des approches novatrices sont prises dans tout le Ministère pour faciliter la rétention, le recyclage et la motivation du personnel. ▪ Le Ministère met en place son plan d'action en réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux réalisé en 2011. ▪ Importante participation du sous-ministre et de la direction supérieure à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de gestion du personnel dans le contexte de la transformation des activités, du renouvellement et de l'ajustement des effectifs.	▪ Tous les résultats stratégiques et le programme 4.1 (Services internes)	▪ Toutes les priorités sont énumérées pages 7 à 11.

Description des risques

Les objectifs et les résultats stratégiques d'Environnement Canada, de même que les risques auxquels le Ministère fait face, dépendent de l'environnement dans lequel il fonctionne. Voici les éléments externes principaux figurant dans le Profil du risque du ministère 2011-2013 et le RPP 2012-2013 pris en considération :

- les attentes accrues sur le plan national et international en matière de gestion de l'environnement;
- le rythme en continuelle accélération des percées scientifiques et technologiques;
- le passage à une prestation centralisée des services (p. ex., SPC).

La gestion des risques demeure donc une activité importante du Ministère, appuyant le cadre de priorités ministérielles, la planification des activités et des ressources et la prise de décisions, et contribuant à ces activités.

Résumé du rendement

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence Dépenses prévues / dépenses réelles
972,7	997,6	1 116,8	989,7	7,9

* Tout au long de ce document, les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les dépenses planifiées du Ministère représentent le montant que le Parlement a approuvé, par l'entremise du Budget principal des dépenses, et harmonisé par d'autres ajustements anticipés pour le reste de l'année. Tout au long de l'année, de nouveaux fonds et un financement renouvelé ont augmenté le montant des dépenses planifiées de 119,2 millions de dollars; les autorisations totales ont ainsi atteint 1 116,8 millions de dollars. Parmi les principaux programmes contribuant à cette hausse, on compte un financement accéléré supplémentaire dans le cadre de l'Accord de Copenhague (21,1 millions de dollars), un paiement législatif à Conservation de la nature Canada (24 millions de dollars), le Programme des espèces en péril (12,5 millions de dollars) et un financement par le biais des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor (p. ex., indemnités de cessation d'emploi, congés de maternité).

Les dépenses réelles de 989,7 millions de dollars (89 % des autorisations totales) ont été légèrement inférieures aux dépenses prévues et reflètent les dépenses du Ministère, telles qu'elles ont été déclarées dans les Comptes publics.

Les dépenses réelles ont diminué au cours des dernières années à cause de l'élimination graduelle du programme de mise à la ferraille de véhicules, du Plan d'action économique 2009, du transfert de responsabilités vers Services partagés Canada et de la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité. La diminution des dépenses prévues au cours des prochaines années est due à une mise en œuvre continue de nouvelles mesures d'efficacité et l'élimination graduelle, ou la réduction de financements nécessaires pour certaines initiatives, notamment Conservation de la nature Canada, le Programme réglementaire sur la qualité de l'air et le financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Un paiement législatif prévu à Technologies du développement durable Canada engendre une augmentation ponctuelle des dépenses prévues en 2014-2015.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
6 237	6 284	(47)

* Tout au long de ce document, les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'exigence en matière de ressources humaines de maintenir un niveau moyen d'emploi d'un équivalent temps plein (ETP) sur 12 mois est basée sur une semaine de travail de 37,5 heures. Environnement Canada a employé 6 284 ETP en 2012-2013, légère hausse de 47 ETP (0,8 %) par rapport aux ETP prévus de 6 237. Les ETP prévus et réels doivent être envisagés par rapport aux dépenses prévues et réelles, respectivement, du tableau de Ressources financières 2012-2013 ci-dessus.

Tableaux de résumé du rendement (en millions de dollars)

L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.									
Programme	**Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013)**	**Dépenses prévues**			**Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013**	**Dépenses réelles* (dépenses autorisées utilisées)**			**Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2012-2013	**2013-2014**	**2014-2015**		**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**	
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	88,3	88,3	99,8	96,9	129,6	124,3	138,8	129,3	Un environnement propre et sain[vi]
Ressources aquatiques	95,9	95,9	96,8	98,7	109,5	108,6	107,6	118,0	
Écosystèmes durables	61,6	61,6	71,6	75,9	70,2	67,5	66,2	65,8	
Promotion de la conformité et application de la loi - Faune	17,2	17,2	16,8	16,4	17,9	16,7	17,5	16,9	
Sous-total	**263,1**	**263,1**	**285,0**	**287,9**	**327,2**	**317,0**	**330,1**	**330,0**	

* Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été supérieures aux dépenses prévues pour 2012-2013 principalement à cause d'un financement reçu pour Conservation de la nature Canada, le renouvellement du Programme des espèces en péril et l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs. Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été inférieures aux dépenses de 2011-2012 à cause d'une réduction du financement nécessaire pour Conservation de la nature Canada.

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Programme	Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles* (dépenses autorisées utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011	
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	191,3	191,3	153,5	159,1	177,2	167,7	172,4	186,8	Un environnement propre et sain[vii]
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	25,8	32,3	25,5	25,5	26,7	23,0	24,1	23,0	
Sous-total	**217,0**	**223,5**	**179,1**	**184,6**	**203,9**	**190,7**	**196,5**	**209,9**	

* Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été inférieures aux dépenses prévues pour 2012-2013 principalement à cause du réalignement entre les programmes dans le cadre du transfert des financements et des responsabilités vers Services partagés Canada. Le transfert vers Services partagés Canada a également engendré une réduction des dépenses réelles entre 2010-2011 et 2012-2013. L'augmentation des dépenses prévues pour 2012-2013 est due au financement accéléré reçu dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.									
Programme	**Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013)**	**Dépenses prévues**			**Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013**	**Dépenses réelles* (dépenses autorisées utilisées)**			**Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2012-2013	**2013-2014**	**2014-2015**		**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**	
Gestion des substances et des déchets	81,7	81,7	74,6	68,5	87,7	79,3	83,3	103,7	Un environnement propre et sain[viii]
Changements climatiques et qualité de l'air	193,2	211,5	179,5	229,9	240,2	157,5	118,3	160,8	
Promotion de la conformité et application de la loi - Pollution	45,5	45,5	44,0	42,3	47,3	41,7	43,3	39,9	
Sous-total	**320,4**	**338,7**	**298,1**	**340,7**	**375,2**	**278,5**	**244,8**	**304,5**	

* Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été inférieures aux dépenses prévues pour 2012-2013 principalement à cause de financement non dépensé pour Technologies du développement durable Canada. Les dépenses prévues sont inférieures en 2013-2014 à cause de la diminution du financement pour Technologies du développement durable Canada. L'élimination progressive du financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague et les diminutions chaque année du financement pour le Programme réglementaire sur la qualité de l'air en 2013-2014 et 2014-2015 contribuent également à la diminution des dépenses prévues en 2013-2014. L'augmentation des dépenses prévues en 2014-2015 est due à un paiement législatif prévu pour Technologies du développement durable Canada. Les dépenses réelles ont été supérieures en 2010-2011 principalement à cause du programme de mise à la ferraille de véhicules et ont augmenté en 2012-2013 grâce au financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

Services internes								
Services internes	Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles* (dépenses autorisées utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
	172,2	172,2	189,4	177,9	210,5	203,4	237,1	242,7
Sous-total	**172,2**	**172,2**	**189,4**	**177,9**	**210,5**	**203,4**	**237,1**	**242,7**

* Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été supérieures aux dépenses prévues pour 2012-2013 à cause des réalignements internes des financements dans les comptes pour le transfert des responsabilités à Services partagés Canada. Les dépenses réelles de 2012-2013 ont été inférieures à celles de 2011-2012 à cause de la réduction des dépenses financées par les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor ainsi que du transfert des responsabilités vers Services partagés Canada.

Tableau de résumé total du rendement (en millions de dollars)								
Résultats stratégiques et Services internes	Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles* (dépenses autorisées utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011*
Total	**972,7**	**997,6**	**951,6**	**991,1**	**1 116,8**	**989,7**	**1 008,5**	**1 088,9**

* Les dépenses réelles totales de 2010-2011 comprenaient 1,8 million de dollars pour le Projet gazier Mackenzie.

Profil des dépenses

Le tableau suivant illustre l'évolution des dépenses du Ministère pendant une période de sept ans. Pour la période de 2009-2010 à 2012-2013, les dépenses réelles sont celles rapportées dans les Comptes publics. Pour la période de 2013-2014 à 2015-2016, les dépenses prévues correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor pour atteindre les résultats stratégiques du Ministère et appuyer la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité.

Évolution des dépenses

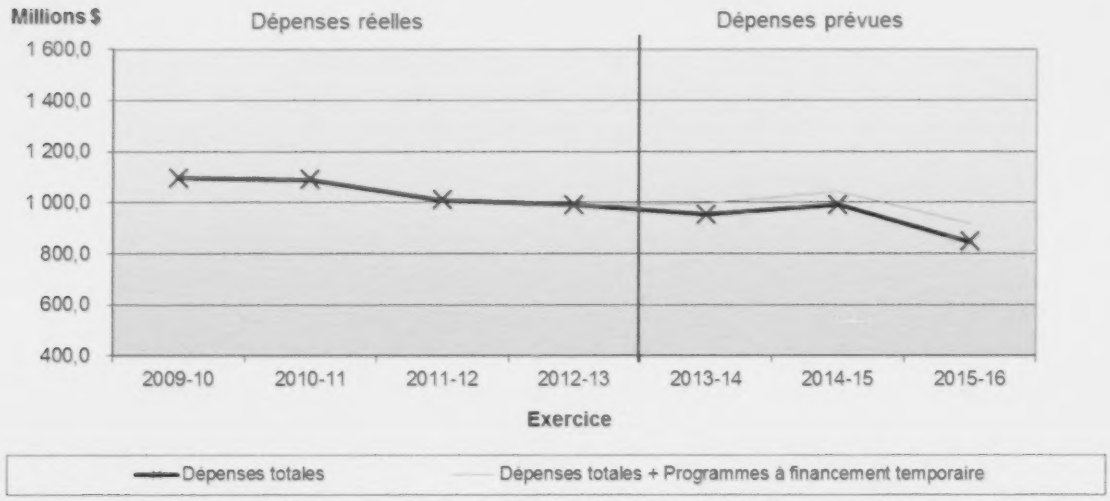

Remarque : Les valeurs des dépenses prévues dans l'évolution des dépenses sont celles du Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les dépenses réelles d'Environnement Canada, telles qu'elles apparaissent dans les Comptes publics de 2012-2013, étaient de 989,7 millions de dollars, soit une baisse sur douze mois de 18,8 millions de dollars (1,9 %) par rapport aux dépenses de 2011-2012. Cette baisse est principalement attribuable à la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité, à un paiement inférieur à Conservation de la nature Canada et au transfert des financements et responsabilités d'une année complète à Services partagés Canada. Ces réductions ont été compensées par l'augmentation des dépenses pour soutenir le financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

La diminution des dépenses réelles entre 2009-2010 et 2010-2011 est principalement due au paiement réduit à Conservation de la nature Canada. Les autres variations des dépenses, qu'il s'agisse d'augmentations ou des diminutions, se compensent en grande partie.

La diminution des dépenses réelles entre 2010-2011 et 2011-2012 est principalement due au transfert des responsabilités à Services partagés Canada à compter du 15 novembre 2011 et à l'élimination progressive du financement fourni pour le programme de mise à la ferraille de véhicules et le Plan d'action économique 2009.

La diminution des dépenses prévues entre 2013-2014 et 2015-2016 provient de la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité ainsi que de l'élimination progressive ou la réduction du financement de plusieurs initiatives, notamment Technologies du développement durable Canada, Conservation de la nature Canada, Programme réglementaire sur la qualité de l'air, Programme des espèces en péril et la mise en œuvre du financement accéléré du Canada dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Les programmes faisant l'objet d'une élimination progressive sont soumis aux décisions du gouvernement quant à l'extension ou l'augmentation du financement. Les répercussions de ces décisions seront par conséquent reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents d'estimation du Ministère.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour de plus amples détails sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives d'Environnement Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2013 (Volume II)*[ix]. Vous trouverez une version électronique des Comptes publics 2013 sur le site Internet de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Participation à la Stratégie fédérale du développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) exprime l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la transparence de la prise de décisions environnementales en détaillant ses principaux objectifs et ses principales cibles stratégiques en matière d'environnement. Environnement Canada s'assure que ces résultats font partie intégrante des processus de prise de décisions. Le Ministère contribue aux thèmes suivants de la SFDD 2010-2013 (chacun est exprimé par un identifiant visuel) au sein des trois résultats stratégiques suivants.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

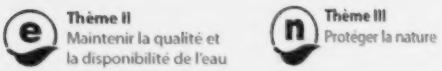

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

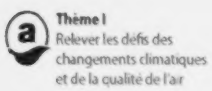

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

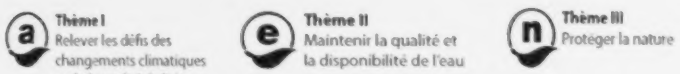

En 2012-2013, Environnement Canada a étudié les répercussions environnementales des initiatives faisant l'objet de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.[x] Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique, des initiatives ministérielles se sont avérées avoir des répercussions environnementales sur les objectifs et cibles de la SFDD 2010-2013 du thème 1 – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air et du thème 2 – Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau.

Pour de plus amples renseignements sur les activités d'Environnement Canada favorisant le développement durable et les évaluations environnementales stratégiques, consultez la section II du rapport ministériel sur le rencement et le site Internet du Ministère.[xi] Pour les données complètes de la SFDD, veuillez consulter le site Internet d'Environnement Canada.[xii]

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La section suivante développe la discussion stratégique en se concentrant sur les priorités ministérielles et fournit un examen plus détaillé du rendement atteint en 2012-2013 en réponse aux engagements au niveau des programmes et des sous-programmes.

Résultat stratégique 1 :
L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Pourcentage de zones terrestres protégées[6] comme mesure de l'effort de conservation.	17 % d'ici 2020	En 2012-2013, 10 % (1 003 818 km^2) des terres et de l'eau douce (superficie terrestre) du Canada et environ 0,7 % (49 326 km^2) de son territoire marin étaient reconnus comme étant protégés; cela équivaut à environ la taille de la Colombie-Britannique.

Programmes pour le résultat stratégique 1

1.1 Biodiversité - Espèces sauvages et habitats	1.2 Ressources en eau	1.3 Écosystèmes durables	1.4 Promotion de la conformité et application de la loi - Faune*

* Le programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi - Faune est décrit page 89.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Sous-programmes du programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

1.1.1 Politiques et priorités sur la biodiversité	1.1.2 Espèces en péril	1.1.3 Oiseaux migrateurs	1.1.4 Conservation des habitats fauniques

Description du programme

Ce programme a pour objectif d'éviter une perte de biodiversité tout en permettant encore l'utilisation durable grâce à la protection et au rétablissement d'espèces en péril, à la conservation, à la restauration et à la réhabilitation d'habitats importants, ainsi qu'à la conservation et à la gestion des oiseaux migrateurs. Il permet également d'assurer la réalisation d'une évaluation, d'une planification et d'une action nationales coordonnées et cohérentes en vue de protéger la biodiversité, qui comprend des

[6] Une zone « protégée » est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles connexes.

populations viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés et des ressources génétiques. Ce programme fait appel à la formation de partenariats stratégiques qui ciblent une gestion intégrée du capital naturel du Canada grâce, par exemple, à l'intendance et à la gestion durable des paysages. Les responsabilités prévues par la loi relatives à ce programme comprennent la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages* et le règlement sur leur commerce international et interprovincial. Les responsabilités internationales comprennent la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (1992), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement l'habitat de la sauvagine (connue sous le nom de Convention Ramsar)[7]. Les contributions au programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitat sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
88,3	88,3	129,6	124,3	(35,9)

Remarque : L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues et des ETP est principalement due à l'augmentation du financement du Programme des espèces en péril et d'un paiement à Conservation de la nature Canada.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
451	531	(80)

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les populations d'espèces sauvages, en particulier des oiseaux migrateurs et des espèces inscrites sur les listes fédérales des espèces en péril, sont maintenues ou rétablies.	Proportion des espèces d'oiseau migrateur évaluées dans des Rapports sur la situation générale considérées comme étant « en sécurité »	Augmentation de 2 % par rapport à la valeur figurant dans chaque Rapport sur la situation générale pendant 5 ans.	2000 : 80 % 2005 : 81% 2010 : 77% Cet indicateur a été révisé depuis le rapport précédent pour inclure uniquement les espèces protégées dans le cadre de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Le nombre d'espèces classées comme étant « en péril » indique une augmentation régulière et a pratiquement doublé depuis le premier rapport de 2000. Entre les années de rapport, certaines espèces présentaient un niveau de risque supérieur, un niveau de risque inférieur ou ont peut être été ajoutées ou supprimées de la liste des espèces. De nombreuses explications peuvent permettre d'interpréter ces

[7] Les responsabilités internationales comprennent également désormais le groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la Conservation de la flore et de la faune arctique (CAFF).

			variations, notamment les variations biologiques de la taille de la population, la répartition des espèces ou les menaces auxquelles elles sont confrontées, une évaluation plus détaillée préparée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, une erreur de classement précédent, une meilleure connaissance de l'espèce, une modification de procédure ou un changement taxonomique.

Analyse du rendement et leçons apprises

Résumé des réalisations et activités d'Environnement Canada au sein de ce programme :

- a continué à mettre en œuvre la *Loi sur les espèces en péril*, notamment la publication de 41 programmes de rétablissement finaux ou proposés dans le Registre public des espèces en péril de 2012-2013. Le programme de rétablissement final de la population boréale du caribou des bois a été publié;
- a progressé dans l'établissement et l'application des modèles de services d'évaluation économique, sociale et écologique des écosystèmes afin de faciliter les prises de décision en faveur d'un développement durable;
- a établi des partenariats avec plusieurs autres ministères et organismes fédéraux pour régler les problèmes de conservation afin d'aider les oiseaux marins et avec une organisation non gouvernementale pour publier un rapport scientifique majeur sur les oiseaux;
- a poursuivi sa participation active à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, notamment concernant la question du commerce international de l'ours blanc;
- a progressé dans la préservation d'habitats importants pour les espèces en péril et a travaillé pour s'assurer que les données provenant de programmes de surveillance aviaire soient facilement disponibles pour étayer la prise de décisions. Par exemple, en 2012-2013, une superficie de 173 668 hectares (ou 1 736,68 km^2) d'habitat, qui équivaut au tiers de la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, a été protégée au Canada dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. Ce sont 404 espèces jugées en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada qui en bénéficieront;
- a finalisé et rendu public huit plans de conservation des oiseaux, ébauché 14 plans de gestion de réserves nationales de faune et initié un projet pilote pour les oiseaux des prairies dans le cadre d'une coentreprise;
- a commencé à travailler sur une démarche stratégique de conservation des habitats par le biais de l'évaluation et de la planification des paysages et a collaboré avec d'autres ministères et organismes fédéraux sur les espèces exotiques envahissantes.

Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité

Description du sous-programme

Ce programme permet à Environnement Canada de jouer un rôle de coordination au niveau national en faisant participer les parties prenantes et d'autres ministères gouvernementaux à la mise en œuvre au Canada de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité et de représenter les intérêts nationaux du pays sur la scène internationale. Il fait appel à l'action conjointe des sciences, d'outils réglementaires, de recherches et de partenariats avec des organisations non gouvernementales, des organisations autochtones, des entreprises et le milieu universitaire pour élaborer et mettre en place des cadres réglementaires et des stratégies au niveau national (p. ex., la stratégie canadienne de la biodiversité, le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité, l'Accès aux ressources génétiques et partage des avantages) et faire progresser les objectifs du Canada en matière de biodiversité au niveau international (p. ex., la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, un régime international d'accès et de partage des avantages, la responsabilité et les réparations dans le cadre du Protocole sur la biosécurité, la Conservation de la flore et de la faune arctique dans le cadre du Conseil de l'Arctique). Le financement de ce programme comprend la contribution annuelle du Canada au Secrétariat international des Nations Unies sur la Convention sur la diversité biologique et le soutien aux groupes de travail internationaux. Les contributions au programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
2,1	2,0	0,1

Ressources humaines 2012-2013 (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
11	10	1

Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les objectifs et les cibles en matière de biodiversité sont intégrés aux stratégies et aux plans fédéraux, provinciaux et territoriaux qui ont des répercussions sur la biodiversité.	Pourcentage des ministères fédéraux ayant des mandats relatifs aux ressources naturelles ou environnementales, provinces et territoires qui ont déterminé ou appliquent des mesures en faveur de la biodiversité	100% d'ici 2014	Cet indicateur sera évalué en 2014 dans le cadre du processus d'élaboration du 5e rapport national du Canada pour la Convention sur la diversité biologique (CBD).
Les ententes multilatérales sur la biodiversité et les plans de travail tiennent compte des priorités et des intérêts canadiens.	Pourcentage de décisions de la Convention sur la diversité biologique conformes aux objectifs canadiens	100 %	97 % en 2012 La Conférence des Parties de la CBD (COP-12) a pris 33 décisions au total, 32, soit 97 %, étaient conformes aux objectifs canadiens. L'une de ces décisions sur la mobilisation des ressources était contraire à la position du Canada, qui était d'élaborer des cibles quantitatives sur la mobilisation des ressources seulement après que les Parties aient fourni des données de référence solides.

Analyse du rendement et leçons apprises

Dans le cadre de ce sous-programme :

- a progressé dans l'établissement et l'application des modèles de services d'évaluation économique, sociale et écologique des écosystèmes afin de faciliter les prises de décision en faveur d'un développement durable; le modèle intégré du Ministère a été examiné par les pairs lors d'une conférence internationale et, en collaboration avec Statistique Canada, le Ministère a entrepris un projet sur les paramètres et les mesures des services écosystémiques pour la comptabilité nationale;
- a dirigé un groupe de travail faisant intervenir d'autres ministères fédéraux (Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada) pour soutenir la gestion des espèces exotiques envahissantes;
- a utilisé un processus interministériel étendu pour la CBD afin d'assurer que les positions de négociation soient conformes à la politique du gouvernement et que les négociateurs connaissent bien les questions scientifiques, réglementaires et transsectorielles;
- a terminé et publié 48 % (21 sur 44) des rapports techniques pour le Rapport sur l'état des écosystèmes et les tendances;
- a réussi à promouvoir les projets prioritaires du Canada afin d'y inclure la biodiversité, en préparation de la présidence du Canada au Conseil de l'Arctique de 2013-2015;
- a collaboré avec les provinces et territoires pour élaborer des objectifs et cibles proposés en matière de biodiversité pour le Canada pour 2020, avec la participation d'organisations autochtones et de parties prenantes;
- a étendu la surveillance de la biodiversité dans la région des sables bitumineux, en mettant l'accent sur l'évaluation de la biodiversité terrestre et aquatique et sur les répercussions des polluants et de la perturbation des habitats; ce travail a inclus la collecte (par l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute) de données sur la biodiversité de 64 sites de surveillance de terres humides et 64 sites de surveillance terrestres à travers 38 catégories d'habitat dans toute la région des sables bitumineux, ainsi que de données sur plus de 1 000 espèces de mammifères, oiseaux migrateurs, plantes vasculaires, mousses, lichens et invertébrés du sol. D'autres activités de surveillance incluaient la surveillance des causes et effets, notamment la prévision des répercussions du développement industriel et des changements climatiques sur les oiseaux de la région des sables bitumineux, ainsi que la collecte et l'analyse de données relatives à la santé des oiseaux (voir l'encadré : La science à l'œuvre).

La science à l'œuvre — Gestion de la biodiversité dans la région des sables bitumineux

Un aspect important de la surveillance de l'air, de l'eau, du sol et de la biodiversité entreprise par le Plan conjoint Canada–Alberta de mise en œuvre pour la surveillance des sables bitumineux est de surveiller les oiseaux et les amphibiens et d'entreprendre des études sur la toxicologie et les effets des polluants sur les populations d'oiseaux et d'animaux sauvages. Par exemple, des œufs d'oiseaux aquatiques vivant en colonie (p. ex., les goélands, les hérons et les aigrettes) ont été prélevés au lac Athabasca occidental et sur un site de référence (parc national Wood Buffalo) pour être analysés en laboratoire. Pour des renseignements continus sur les activités de surveillance et leurs résultats, consultez le nouveau Portail d'information sur la surveillance environnementale des sables bitumineux[xiii], lancé en 2013.

Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril

Description du sous-programme

L'objectif de ce programme est d'assurer la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) dans le but d'empêcher l'extinction des espèces sauvages et de mettre en place les mesures nécessaires à leur rétablissement. Il prévoit la protection juridique des espèces sauvages en péril et la conservation de leur diversité biologique. Les programmes de financement tels que le programme d'intendance de l'habitat (PIH), le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP), le Fonds pour le rétablissement des espèces en péril et le Fonds interministériel pour le rétablissement en permettent en partie la réalisation. Le programme repose sur des partenariats avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec les peuples autochtones et d'autres organismes (p. ex., des organismes environnementaux non gouvernementaux, des associations professionnelles des secteurs de l'industrie). On a mis sur pied un certain nombre d'organismes et de comités consultatifs pour permettre aux principaux partenaires de s'engager dans ce programme qui résulte de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, définie pour donner suite à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Les pouvoirs sont conférés au programme aux termes de la LEP et des obligations du Canada en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la Réglementation de leur commerce international et interprovincial.*

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
34,2	45,2	(11,0)

Remarque : L'augmentation entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, ainsi que l'augmentation des ETP est principalement attribuable à l'augmentation du financement pour le Programme de rétablissement des espèces en péril.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
163	213	(50)

Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril			
Résultats attendus	**Indicateurs de performance**	**Cibles**	**Résultats actuels**
L'habitat essentiel est protégé.	Pourcentage des espèces menacées et des espèces en péril dont est responsable Environnement Canada et dont l'habitat essentiel est situé en tout ou en partie dans des aires protégées d'EC et fait l'objet d'une description dans la Gazette du Canada.	À déterminer	L'habitat essentiel de 6 des 12 espèces en péril dont l'habitat essentiel est situé dans les aires protégées d'EC est décrit dans la *Gazette du Canada* (50 %).

Objectif 5 : Conservation de la faune – Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains.	Pourcentage des espèces inscrites pour lesquelles le rétablissement est jugé réalisable lorsque les tendances de la population (si disponibles) au moment de la réévaluation concordent avec le programme de rétablissement.	Cible 5.1 de la Stratégie fédérale de développement durable : Conservation de la faune terrestre et aquatique – La tendance des populations (lorsqu'elle est disponible) au moment de la réévaluation cadre avec le programme de rétablissement pour 100 % des espèces en péril inscrites (dont le rétablissement a été jugé réalisable) d'ici 2020.	La tendance des populations de 32 % (7) des 22 espèces dont le rétablissement a été jugé réalisable et qui ont été réévaluées depuis la diffusion de la stratégie de rétablissement, évolue de sorte que les objectifs énoncés dans la stratégie de rétablissement sont en voie d'être atteints, tandis que dans le cas de 9 % (2) des espèces, les preuves sont mitigées. La tendance des populations chez 32 % (7) des espèces indiquait que l'on n'évoluait pas encore vers l'atteinte des objectifs. Chez 27 % (6) des espèces, il n'y avait pas suffisamment de preuves pour établir la tendance des populations au cours de la réévaluation.

Analyse du rendement et leçons apprises

Résumé des résultats 2012-2013 pour ce sous-programme :

- a continué de mettre en œuvre la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), notamment en affichant dans le Registre public de la LEP 41 stratégies de rétablissement sous forme de proposition ou sous forme finale. Plus particulièrement, on a affiché la stratégie de rétablissement définitive pour le caribou des bois, population boréale, dans le but de rendre les populations viables et autonomes dans toutes les aires de répartition du caribou boréal au Canada dans la mesure du possible;
- a participé activement à la 16e Conférence des Parties à la CITES, notamment en faisant la promotion du succès de la gestion canadienne de l'ours blanc, permettant ainsi de maintenir le commerce de cette espèce. La menace que pose le commerce de cette espèce est minime, parce qu'elle est bien gérée. Le maintien du commerce de l'ours blanc est un élément important de l'économie locale des collectivités autochtones nordiques;
- a continué de préserver des habitats importants pour les espèces en péril grâce au programme d'intendance de l'habitat. En 2012-2013, 173 668 hectares d'habitat avaient été préservés au Canada grâce au Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, au profit de près de 404 espèces ayant été évaluées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada;
- a maintenu et géré des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs couvrant au total 12 448 961 hectares.

Le saviez-vous?

En 2012-2013, Environnement Canada a maintenu et géré des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs couvrant au total 12 448 961 hectares, soit plus de 2 fois la superficie de la Nouvelle-Écosse.

Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs

Description du sous-programme

Ce programme permet de protéger et de conserver les populations d'oiseaux migrateurs. Il est responsable de la mise en œuvre de la Convention concernant les oiseaux migrateurs signée avec les États-Unis en 1916, par le biais de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. La mise en œuvre réussie comprend les activités suivantes : conservation des populations, mesures de conservation continues pour préserver les oiseaux et leurs nids, intendance, élaboration de politiques et

mise en application de la *Loi* et de ses règlements, protection d'importants habitats pour les oiseaux, réduction des autres éléments de stress qui ont une incidence sur la situation des populations, gestion des urgences concernant les questions de santé et de sécurité associées aux oiseaux migrateurs. Le programme est réalisé en partenariat avec d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales. Les groupes de clients ciblés par le programme sont, notamment, le public canadien, les chasseurs d'oiseaux migrateurs, les peuples autochtones (récolte de subsistance), les secteurs économiques des ressources naturelles et les utilisateurs de ressources naturelles, les autres gouvernements (provinciaux/territoriaux, étrangers). Les contributions au programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
28,9	29,6	(0,6)

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
165	183	(18)

Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis. Objectif 5 : Conservation de la faune – Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains.	Proportion des espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans les limites acceptables des buts établis. (Remarque : les tendances des populations d'oiseaux migrateurs sont déclarées en 2012-2013.)	Cible du cadre de mesure du rendement à déterminer Cible 5.2 de la Stratégie fédérale de développement durable : Conservation de la faune terrestre et aquatique – Une cible pour la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans des limites acceptables des objectifs relatifs à la population sera établie en 2011 après que la base de données sur la situation des oiseaux sera terminée[8].	En moyenne, les populations canadiennes d'oiseaux nicheurs ont diminué de 12 % entre 1970 et 2010. Les populations d'espèces d'oiseux qui passent toute l'année au Canada ont augmenté en moyenne de 68 % entre 1970 et 2010. Les espèces d'oiseaux qui migrent hors du Canada ont généralement diminué davantage et celles qui migrent le plus loin (en Amérique du Sud) ont affiché un déclin plus important, certaines populations diminuant de 53 %. Le déclin des oiseaux migrant aux États-Unis est de 10 % en moyenne, tandis que le déclin des oiseaux migrant en Amérique Centrale est de 14 % en moyenne.

[8] Les objectifs de population des espèces d'oiseaux migrateurs sont en cours d'élaboration.

Analyse du rendement et leçons apprises

Résumé des résultats 2012-2013 pour ce sous-programme :

- a finalisé et diffusé, en collaboration avec l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord au Canada, *L'état des populations d'oiseaux du Canada*[xiv], un rapport scientifique qui s'appuie sur 40 années de données et résume la situation des populations d'oiseaux dans huit régions du Canada;
- a mis sur pied un comité qui s'assure que les programmes de surveillance aviaire sont examinés régulièrement et que les résultats et les analyses sont mis à la disposition des décideurs en temps opportun;
- a mis en route un projet pilote pour les oiseaux des prairies, faisant partie d'un programme plus vaste de projets conjoints permettant de réaliser des activités de conservation pour toutes les espèces d'oiseaux;
- a finalisé huit des vingt-cinq plans de conservation, ceux qui restent devant être finalisés en 2013-2014, puis affichés sur le site Internet du Ministère.

Le saviez-vous?

Les oiseaux sont un indicateur de la santé des écosystèmes; des changements dans les populations d'oiseaux indiquent des changements dans les écosystèmes dont les humains dépendent pour la nourriture, la qualité de l'air et l'eau.

Alors que les populations canadiennes d'oiseaux ont diminué de 12 % dans l'ensemble depuis les années 1970, certaines espèces ont augmenté en raison des initiatives de conservation. Par exemple, les populations de rapaces (notamment le Faucon pèlerin, le Balbuzard pêcheur et le Pygargue à tête blanche) ont augmenté depuis les années 1970.

Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques

Description du sous-programme

Ce programme permet la conservation et la protection d'habitats qui abritent des espèces en péril et des oiseaux migrateurs en établissant des aires protégées et en favorisant et permettant l'intendance de l'habitat par les propriétaires fonciers et les gestionnaires. Une partie de ce travail est réalisé en faisant l'acquisition de terres ou en les gérant grâce à la législation d'Environnement Canada. On en fait encore plus en travaillant avec des partenaires pour protéger et conserver l'habitat faunique. Environnement Canada régit plusieurs programmes qui favorisent et encouragent des organisations non gouvernementales et les Canadiens et Canadiennes à conserver et protéger l'habitat de la faune ainsi que celui des espèces en péril. Parmi les lois habilitantes, on compte la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi sur les espèces en péril* et la Convention sur les zones humides d'importance internationale (connue sous le nom de Convention de Ramsar). Les contributions au programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
23,1	47,5	(24,4)

Remarque : L'augmentation entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable au financement reçu pour Conservation de la nature Canada.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
113	126	(13)

Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques			
Résultats attendus	**Indicateurs de performance**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les habitats nécessaires pour atteindre les objectifs de populations de sauvagine sont préservés.	Terres protégées par Environnement Canada et ses partenaires en pourcentage de la quantité totale nécessaire pour atteindre les buts définis pour la population pour tous les oiseaux migrateurs prioritaires.	70 % d'ici 2012	98 % en décembre 2012 pour ce qui est de la sauvagine. Comprend les terres protégées par le biais du Plan conjoint des habitats de l'Est, du Plan conjoint des habitats des Prairies (à l'exclusion de la forêt boréale de l'Ouest) et le Plan conjoint de la côte du Pacifique (portion canadienne) sous l'égide du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). L'objectif et les cibles actuels de conservation de l'habitat on été définis dans la mise à jour de 2004 du PNAGS et couvrent l'objectif pour ces trois plans conjoints de 1986 à 2009.Les plans conjoints sont en train d'élaborer de nouvelles cibles qui devraient être finalisées en 2014, dans le but d'atteindre les objectifs énoncés dans la révision de 2012 du PNAGS.
Objectif 6 : Conservation et protection des écosystèmes et des habitats – Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.	Terres conservées sous forme de pourcentage de la quantité totale nécessaire pour atteindre les buts définis pour la population, et ce, pour tous les oiseaux migrateurs et toutes les espèces en péril prioritaires.	Cible 6.1 de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) : Écosystèmes et habitats terrestres, habitats non protégés dans un parc - La cible pour les habitats afin d'appuyer la conservation des oiseaux migratoires et les espèces en péril prioritaire sera fixée d'ici 2015.	En décembre 2012, environ 8 millions d'hectares d'habitat de la sauvagine, une superficie 2,5 fois la taille de l'île de Vancouver, avaient été protégés au Canada grâce au PNAGS. À la fin de 2012-2013, 173 668 hectares d'habitat supplémentaires, ce qui équivaut au tiers de la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, avaient été préservés au Canada grâce au Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, au profit de près de 404 espèces ayant été évaluées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).
	À déterminer	Cible 6.4 de la SFDD : Gestion des menaces pour les écosystèmes – Les menaces posées par l'entrée au Canada de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont comprises et réduites d'ici 2015.	Des options pour un indicateur sont en cours d'évaluation et seront communiquées ultérieurement.

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants des résultats 2012-2013 pour ce sous-programme :

- a mis sur pied des comités de cogestion pour trois nouvelles réserves nationales de faune établies au Nunavut en 2010, et a défini des habitats importants et leurs besoins en matière de protection. Le Ministère a progressé dans l'établissement de nouvelles réserves nationales de faune dans les Territoires du Nord-Ouest (notamment le lancement de consultations pour le premier candidat, Edéhzhíe);
- a élaboré une approche stratégique de l'évaluation et de la planification du paysage pour soutenir la protection d'importants habitats de la faune. Le travail a porté sur l'élaboration d'options stratégiques et de recommandations, ainsi que de plans stratégiques et de plans de mise en œuvre. Le Ministère a également désigné d'importants habitats au Nunavut et mené des analyses des lacunes pour répertorier les données et les cartes manquantes, les menaces et les possibilités, et les mesures de conservation actuelles. On a également élaboré une trousse d'outils pour la désignation de l'habitat essentiel, ainsi qu'une base de données géographiques et un modèle de données pour faciliter les activités de planification de l'évaluation du paysage;
- a commencé à mettre en œuvre, en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les recommandations de groupes de travail locaux sur les frontières des réserves nationales de faune dans les Territoires du Nord-Ouest;
- a mis à jour la base de données du Système de rapport et de suivi des aires de conservation (SRSAC) pour y intégrer de nouveaux renseignements et le rendre conforme aux normes internationales;
- a rédigé 14 plans de gestion pour les réserves nationales de faune établies, et institué une planification de gestion pour les refuges d'oiseaux migrateurs;
- a mis sur pied un groupe de travail Environnement Canada – Pêches et Océans Canada pour traiter des questions de conservation relatives aux oiseaux de mer.

Programme 1.2 : Ressources en eau

Sous-programmes du programme 1.2 : Ressources en eau

1.2.1 Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	1.2.2 Gestion et utilisation des ressources en eau	1.2.3 Service et relevés hydrologiques

Description du programme

Ce programme gère les conséquences de la croissance économique, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau, en s'assurant que les menaces qui pèsent sur les ressources et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites au minimum, et que la durabilité de la ressource est maintenue. La conservation, la protection et l'utilisation durable de ces ressources constituent des aspects fondamentaux du bien-être économique, social et écologique du Canada. Le programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, et une variété d'organismes non gouvernementaux. Le programme englobe la contribution d'Environnement Canada en vue de régler les problèmes concernant l'eau ainsi que son rôle de collaborateur avec d'autres ministères en vue d'établir des priorités en matière de qualité de l'eau, de sa quantité, de surveillance et de recherche sur les écosystèmes aquatiques grâce à la présentation aux

décideurs de données et d'avis scientifiques et à l'élaboration de pratiques exemplaires de gestion. Le programme favorise la mise en œuvre de *la Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la Politique fédérale relative aux eaux de 1987, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*. Les contributions au programme Ressources aquatiques peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
95,9	95,9	109,5	108,6	(12,6)

Remarque : Le montant des dépenses réelles est supérieur à celui des dépenses prévues du fait, principalement, des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
736	783	(47)

Programme 1.2 : Ressources aquatiques			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites au minimum, et la durabilité de la ressource est maintenue.	Pourcentage des principaux sites de surveillance nationaux, compris dans l'Indice de la qualité de l'eau douce des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, dont la qualité de l'est est bonne ou excellente.	50 % des principaux sites de surveillance nationaux à l'intérieur du groupe de données de 2010-2012 dont la qualité de l'eau était bonne ou excellente*.	44 % dans le groupe de données 2008-2010 Dans l'ensemble, l'Indicateur de la qualité de l'eau douce est demeuré stable entre 2003 et 2010.Pour la période de 2008 à 2010, la qualité de l'eau douce a été cotée comme étant excellente ou bonne dans 44 % des stations, moyenne dans 39 %, à peine acceptable dans 16 %, et de piètre qualité dans 1 % des stations.

*En se basant sur les classifications de qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'Environnement

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, le Ministère a respecté ses engagements en vertu du Programme sur les ressources en eau, notamment en réalisant les activités suivantes :

- a effectué de la surveillance sur la qualité et la quantité de l'eau, et fourni de l'information scientifique à ce sujet partout au Canada, notamment aux termes du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance des sables bitumineux, où l'on a augmenté la surveillance et où les résultats ont été mis à la disposition du public par le biais d'un nouveau portail[xv] d'information;
- a clarifié la question de la gouvernance dans la région des sables bitumineux, ce qui s'est traduit par une plus grande efficacité de la surveillance environnementale effectuée par les gouvernements et les organismes de surveillance. Un engagement et une participation significatifs des peuples autochtones et des intervenants locaux sont une priorité constante en vue de renforcer l'approche de surveillance d'ensemble;

- a accru l'échantillonnage dans les zones de récolte de mollusques et a atteint ses cibles en matière d'échantillonnage dans cinq provinces;
- a respecté ses engagements de fournir de l'information scientifique permettant d'établir des rapports au regard des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, en se servant des données recueillies sur plus de 300 sites afin de maintenir les orientations et l'assurance de la qualité ainsi que des procédures de contrôle relativement à la qualité de l'eau;
- a contribué à la gestion de l'eau en effectuant une surveillance étroite et en partageant les résultats sur les niveaux d'eau dans les Grands Lacs et dans l'Arctique, et a soutenu les provinces et les territoires en leur fournissant des données sur les niveaux d'eau et des prévisions de crues afin d'atténuer les répercussions attribuables aux fluctuations des niveaux d'eau;
- a continué d'assurer la surveillance de l'eau et des interventions d'urgence, particulièrement dans les régions touchées par les crues, grâce à une utilisation continue des données sur les niveaux d'eau et des mesures de débit.

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques

Description du sous-programme

Ce programme procure aux Canadiens et Canadiennes, aux responsables des politiques, aux décideurs, aux gestionnaires des ressources en eau, aux secteurs, aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'industrie et aux municipalités des connaissances et une compréhension des répercussions des activités humaines sur la qualité et la santé des écosystèmes aquatiques et des risques de ces activités pour ces systèmes. Il soutient le respect des obligations relatives à la qualité de l'eau aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, et des accords fédéral-provinciaux-territoriaux et Canada–États-Unis sur la qualité de l'eau. Grâce à ce programme, Environnement Canada est un chef de file en matière de surveillance et d'établissements de rapports sur la qualité de l'eau en présentant des rapports annuels sur l'Indicateur de la qualité de l'eau douce, ainsi que des rapports de situation et de tendances sur la santé des écosystèmes aquatiques. Le programme produit et diffuse des connaissances et de l'information scientifiques qui mettent en lumière les activités humaines ayant des répercussions importantes sur les écosystèmes (aquatiques et autres), définissent les zones vulnérables et les zones prioritaires, et répertorient les mesures qui permettraient de réduire au minimum ces répercussions. Il comporte, pour Environnement Canada, des responsabilités aux termes des composantes de science et de gouvernance de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg (Plan d'action pour l'assainissement de l'eau) ainsi que des responsabilités de surveillance des zones de mollusques en fonction du protocole aux termes du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, qui est administré conjointement par le biais d'un protocole d'entente entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Les contributions au programme Ressources aquatiques peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
68,3	84,8	(16,5)

Remarque : Le montant des dépenses réelles est supérieur à celui des dépenses prévues du fait, principalement, des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
467	520	(53)

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les répercussions des activités humaines sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques sont comprises et prises en charge par les compétences appropriées.	Pourcentage des enjeux sur la qualité de l'eau définis dans le rapport *Menaces pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques au Canada* auxquels s'attaquent les politiques fédérales, provinciales ou territoriales ou les plans ou programmes de gestion dans les principaux bassins hydrographiques du Canada.	À déterminer	On s'occupe actuellement de 14 des 15 menaces définies dans *Menaces pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques au Canada*, ce qui sert à éclairer l'élaboration d'au moins 12 initiatives prioritaires du gouvernement du Canada telles que le Plan d'assainissement des Grands Lacs, l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs et des initiatives ou programmes sur la lutte contre les contaminants dans le Nord et le lac Winnipeg. Le programme s'est également attaqué à 8 des 15 menaces par le biais de services offerts à d'autres secteurs du Ministère et à des clients externes.
Objectif 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Changements annuels apportés aux classements recommandés des aires de croissance des mollusques en fonction des mesures historiques de la qualité de l'eau[9].	Cible 3.8 de la Stratégie fédérale de développement durable : Qualité de l'eau de mer – Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur le milieu maritime posés par la pollution causée par les activités terrestres.	En 2010, 73 % des secteurs coquilliers du Canada ont été classés dans la catégorie secteur approuvé ou secteur approuvé sous condition pour la récolte de mollusques destinés à l'alimentation humaine. Entre 2006 et 2010, le pourcentage des secteurs coquilliers approuvés et approuvés sous condition n'a pas changé de manière notable.

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants des résultats 2012-2013 d'Environnement Canada pour ce sous-programme :

- a collaboré, aux termes du Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux, avec le gouvernement de l'Alberta au lancement d'un portail en ligne sur la surveillance des sables bitumineux pour soutenir l'engagement à veiller à ce que les données scientifiques provenant des activités de surveillance soient transparentes et accessibles (voir l'encadré : Science au travail);

Science au travail – Surveillance de la qualité l'eau dans les sables bitumineux

La surveillance de la qualité de l'eau dans la rivière Athabasca et ses affluents en vue de quantifier et évaluer les contaminants de sables bitumineux aux termes du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux est vitale pour la protection des écosystèmes aquatiques. En 2012-2013, la surveillance portait sur la qualité de l'eau dans le cours principal et les affluents au moyen d'échantillons et d'analyses effectuées régulièrement et fréquemment. Par exemple, on a maintenu 14 emplacements d'échantillonnage mensuel dans 6 des principaux affluents de la rivière Athabasca. Une vaste gamme d'autres activités de surveillance ont également eu lieu, notamment la surveillance de la neige, des sédiments et des populations de poissons sauvages. Les données de surveillance et autres renseignements sont mis à la disposition du public dans le portail[xvi] d'information.

[9] S'applique aux océans.

- a fourni l'information scientifique et la surveillance nécessaires pour soutenir les engagements du gouvernement du Canada, notamment de la recherche portant sur la réduction de la charge d'éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et sur l'assainissement des écosystèmes du lac Simcoe et du fleuve Saint-Laurent. En collaboration avec d'autres ministères, Environnement Canada a surveillé la qualité de l'eau sur les terres fédérales (voir aussi le programme 1.3, page 41);
- a continué de réaliser les activités scientifiques et celles de surveillance de la qualité de l'eau et a élaboré un outil d'évaluation fondé sur les risques afin de mieux orienter l'exécution du programme. Il a également mis en application des approches d'évaluation axée sur les risques pour évaluer les activités de surveillance de la qualité de l'eau qui soutiennent la Régie des eaux des provinces des Prairies;
- a poursuivi la surveillance de la contamination fécale et des sources de pollution des zones de récolte des mollusques en appui au Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Le Ministère a augmenté la fréquence de la prise d'échantillons sur la qualité de l'eau pour répondre à la norme de la Food and Drug Administration des États-Unis dans toutes les zones de croissance des mollusques;
- a continué de fournir des renseignements fondés sur la recherche scientifique et cohérents à l'échelle nationale, pour l'établissement de rapports annuels sur la situation et les tendances de l'Indicateur de qualité de l'eau des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement en se servant des données de surveillance de la qualité de l'eau douce de 312 sites partout au Canada, y compris des données du Québec (un accord Canada–Québec sur la qualité des eaux a été signé au cours de l'année 2012-2013).

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau

Description du sous-programme

L'objectif du programme de gestion et d'utilisation des ressources en eau est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada. Le programme fait la promotion d'une gestion et d'une utilisation efficaces des ressources en eau en vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et de la Politique fédérale relative aux eaux de 1987. Le programme élabore des concepts, des principes, des pratiques exemplaires, des lignes directrices et des approches de gestion durable et coopérative de l'eau et en fait la promotion auprès des secteurs, des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux, des gestionnaires des ressources en eau, de l'industrie, des municipalités et des Canadiens. Ce programme procure également le leadership fédéral nécessaire pour faciliter la gouvernance des ressources en eau par le biais de conseils transfrontaliers et intergouvernementaux de gestion de l'eau. Les contributions au programme Ressources aquatiques peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
3,8	4,6	(0,8)

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
37	33	4

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources aquatiques			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens gèrent et utilisent les ressources en eau de façon à assurer la durabilité de la ressource. Objectif 4 : Disponibilité de l'eau – Améliorer l'information pour que les Canadiens puissent gérer et utiliser les ressources en eau d'une manière qui cadre avec la durabilité de la ressource.	Utilisation de l'eau par les principaux secteurs, tirée d'enquêtes sur l'utilisation de l'eau[10].	Cible du cadre de mesure du rendement : Moins que ou égal à 45 milliards de m^3 en 2012. Cible 4.1 de la Stratégie fédérale de développement durable : Gestion et utilisation des ressources en eau – Promouvoir la conservation et l'utilisation avisée d'eau pour effectuer une réduction de 30 % ou une efficacité accrue dans l'utilisation de l'eau dans divers secteurs[11] d'ici 2025 (d'après les niveaux d'utilisation de l'eau en 2009).	En 2009, l'année la plus récente pour laquelle les données sont accessibles, environ 38 milliards de m^3 d'eau ont été prélevés des rivières, des lacs et des sources d'eau souterraines au Canada. Les centrales thermiques d'énergie électrique ont prélevé la plus grande quantité d'eau, suivie des réseaux municipaux, des secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, de l'exploitation minière et de l'industrie gazière et pétrolière. La plus grande partie de l'eau utilisée a été remise en circulation dans le plan d'eau où elle a été puisée. En 2009, environ 3,4 milliards de m^3 d'eau ont été consommés ou n'ont pas été retournés à leur source d'origine. La quantité totale d'eau prélevée est passée de 41 milliards de m^3 d'eau en 2005 à 38 milliards de m^3 en 2009. La consommation d'eau au cours de la même période a diminué légèrement, passant de 3,5 milliards de m^3 en 2005 à 3,4 milliards de m^3 en 2009.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a continué à assurer les activités de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Les principales réalisations et activités pour l'année 2012-2013 comprennent notamment les suivantes.

- a continué de surveiller les niveaux d'eau dans Grands Lacs et à partager les résultats avec une vaste gamme d'intervenants, dont beaucoup ont des exigences de plus en plus grandes pour obtenir de l'information à jour, étant donnée une période récente de faibles niveaux d'eau;
- a travaillé en collaboration avec les offices des eaux et les commissions de contrôle pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'eau en aval au Québec à la suite des faibles niveaux d'eau dans les Grands Lacs. La régulation des eaux dans le lac Ontario a contribué à maintenir les niveaux d'eau afin de préserver la navigation maritime et d'autres activités;
- a signé un accord avec la Commission mixte internationale (CMI) pour surveiller les niveaux d'eau dans les Grands Lacs, importante ressource économique et récréative;
- a fourni une expertise scientifique pour s'attaquer aux problèmes de niveaux d'eau dans les Grands Lacs d'amont (faisant partie de l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont);
- a consolidé la gouvernance des commissions intergouvernementales sur l'eau au sein du Ministère pour mieux servir ses membres;

[10] En raison de modifications apportées au programme, cet indicateur sera remplacé pour l'année 2013-2014.
[11] Des négociations sont en cours et incluront, entre autres, les secteurs municipaux, agricoles et industriels.

- a fait progresser les priorités aux termes de l'annexe relative aux eaux du Protocole d'entente sur la coopération environnementale au Canada atlantique afin de définir les nouvelles priorités en matière d'eau dans les régions.

Une des principales réalisations de 2012-2013 a été l'élaboration d'un protocole d'entente sur la gestion de l'engagement du Ministère auprès de la CMI. Le protocole d'entente présente une liste consolidée des rôles et responsabilités de tous les employés d'Environnement Canada participant au travail de la CMI. Il définit également les procédures pour régir la manière dont la CMI dialogue avec le Ministère, notamment en ce qui a trait à la responsabilité ministérielle et aux approbations des nominations à tous les conseils de la CMI. Entre autres éléments, il comprend des lignes directrices adressées au personnel d'Environnement Canada sur les enjeux tels que la gestion des responsabilités, des priorités et des coûts. De façon importante, il appuie également le jalonnement et la prévisibilité accrue du déroulement du travail à long terme, en se fondant sur l'expérience et les défis antérieurs.

Sous-programme 1.2.3 : Service et relevés hydrologiques

Description du sous-programme

L'information sur le cycle de l'eau au Canada est essentielle pour la santé et la sécurité (prévision et prévention des crues) et l'efficacité économique (agriculture, hydroélectricité et marine marchande internationale). Le programme fournit des données hydrologiques, de l'information et des connaissances dont ont besoin les diverses administrations canadiennes pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion de l'eau. Ce programme appuie les buts et les mandats de tous les niveaux de gouvernement participant à la gestion de l'approvisionnement en eau. Les agences internationales, fédérales, provinciales, territoriales et municipales se servent des données hydrologiques, de l'information météorologique et de l'information supplémentaire fournies par Environnement Canada pour réglementer les changements de niveaux et de débit d'eau au Canada et dans les plans d'eau qui traversent les frontières, et pour composer avec ces changements. En vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, les aspects de ce programme liés à la surveillance sont réalisés grâce à ces ententes bilatérales à coûts partagés entre Environnement Canada, chacune des provinces, le territoire du Yukon et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, qui représente le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Ces ententes constituent le cadre national permettant à Environnement Canada de recueillir, d'interpréter et de fournir des données sur le niveau et le débit, en plus de faciliter les enquêtes scientifiques. L'exécution du programme fait appel à du personnel de l'administration centrale d'Environnement Canada et de chacune des régions. Les contributions au programme Ressources aquatiques peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
23,8	19,2	4,6

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
232	229	3

Sous-programme 1.2.3 : Service et relevé hydrologique			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens et leurs institutions ont les données hydrologiques, l'information et les connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions en matière de gestion de l'eau.	Niveau de satisfaction des principaux utilisateurs envers les données et les services offerts par Environnement Canada.	7,5 sur 10 utilisateurs principaux.	On a élaboré un sondage qui sera diffusé aux clients à l'automne 2013.

Analyse du rendement et leçons apprises

Résumé des résultats 2012-2013 pour ce sous-programme :

- a surveillé et établi des rapports sur les niveaux d'eau dans les Grands Lacs, en collaboration avec ses homologues de l'U.S. Geological Survey. Les renseignements générés ont servi à éclairer l'élaboration des besoins fonctionnels, ainsi que les options pour les futures stratégies de contrôle et d'amélioration;
- a réagi à l'inondation de 2011 dans la rivière Richelieu et le lac Champlain et ses affluents en demandant, conjointement avec le gouvernement des États-Unis, que le CMI examine une étude exhaustive de mesures visant à atténuer de telles inondations et leurs répercussions et fasse des recommandations à cet égard. Un plan d'étude a été réalisé pendant neuf mois en 2012 et en 2013, le Service météorologique du Canada de la région du Québec étant le codirigeant du groupe d'étude pour le Canada. Ce plan a été approuvé par le CMI au printemps 2013 et est actuellement en processus de consultation publique;
- a effectué des visites de services spéciaux aux régions touchées par les crues dans le nord de la Colombie-Britannique et le sud du Yukon, pour s'assurer de la bonne transmission des données sur les niveaux d'eau et pour mesurer les crues élevées afin d'établir les crues de pointe;
- a fourni son appui aux provinces sur les questions des niveaux d'eau et des prévisions de crues, notamment pour les rivières Assiniboine (Manitoba et Saskatchewan), Rouge (Manitoba), Moose (Ontario), des Outaouais (Ontario et Québec) et Coulonge (Québec);
- a élaboré une approche fondée sur les risques de la surveillance de la qualité de l'eau (en réaction aux recommandations contenues dans le rapport de 2010 du vérificateur général du Canada) et a établi des rapports sur les outils élaborés. Le Ministère a travaillé en collaboration avec des experts de la Canadian Water Resources Association et de l'Université McMaster, et il continuera à élaborer et mettre à l'essai des outils en appui à une approche fondée sur les risques;
- a terminé une première année complète d'exploitation (2012-2013) de la nouvelle station de travail hydrométrique, un système informatisé permettant de gérer le processus complet de production de données aux termes du programme hydrométrique national du Ministère;
- a continué les activités de la table nationale de consultation fédérale-provinciale-territoriale qui procure un forum pour la gestion et la coordination de la surveillance de la quantité d'eau et des services en appui aux objectifs des administrations participantes;
- a fait progresser de nouvelles ententes hydrométriques avec plusieurs provinces, et prévoit finaliser des ententes avec la Colombie-Britannique et le Yukon en 2013. Il a contribué à la surveillance et à la compréhension des apports d'eau douce dans l'océan Arctique par le biais d'une participation à l'initiative internationale HYCOS (système d'observation du cycle hydrologique) dans l'Arctique;

- a continué à investir dans les nouvelles technologies de terrain (plus particulièrement l'équipement hydroacoustique) dans toutes les régions du Canada afin d'améliorer la mesure de la vitesse d'écoulement et l'estimation des données sur le débit (voir l'encadré : La technologie au travail).

Technologie au travail – L'équipement hydroacoustique à l'action
L'utilisation d'équipement hydroacoustique permet de produire des estimations en temps réel des niveaux et du débit de l'eau dans des situations extrêmes lors desquelles les gestionnaires ont besoin de renseignements à jour sur les conditions pour prendre des décisions informées qui auront une incidence sur la sécurité et les biens du public. Cette technologie est également importante du point de vue de la santé et de la sécurité des travailleurs, puisqu'elle permet à un technicien de passer moins de temps dans les conditions dangereuses que constituent les courants rapides des rivières en crue.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Sous-programmes du programme 1.3 : Écosystèmes durables

1.3.1 Rapports axés sur le développement durable et indicateurs	1.3.2 Évaluation et approches axées sur les écosystèmes	1.3.3 Mobilisation communautaire	1.3.4 Initiatives axées sur les écosystèmes

Description du programme

L'objectif de ce programme est de préserver les écosystèmes du Canada à long terme en travaillant en collaboration avec la population canadienne, les différents paliers gouvernementaux et le secteur privé en leur fournissant les renseignements environnementaux et les outils nécessaires afin qu'ils puissent tenir compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leurs décision et leurs actions, y compris par le biais d'évaluations environnementales. L'approche écosystémique de la gestion environnementale est axée sur le maintien de la capacité d'un système entier à produire des biens et des services écologiques, comme des ressources en eau, la qualité de l'air et de l'eau, et des ressources génétiques, qui préservent notre économie, notre sécurité, notre santé et notre bien-être. Ce programme est la référence en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en application de politiques et de stratégies de durabilité d'Environnement Canada, aux renseignements à l'appui d'un établissement intégré des priorités à l'échelle écosystémique, à la mobilisation communautaire pour la remise en état des sites, à la mobilisation des jeunes, ainsi qu'à la recherche et à la production de rapports sur la situation et les tendances de l'environnement. Le programme facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange de renseignements entre partenaires. Les contribution au programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
61,6	61,6	70,2	67,5	(5,9)

Remarque : Le montant des dépenses réelles est supérieur à celui des dépenses prévues du fait, principalement, de nouveaux financements pour l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
319	329	(10)

Programme 1.3 : Écosystèmes durables			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème.	Pourcentage des écosystèmes canadiens où la santé de l'écosystème a été évaluée comme stable ou en cours d'amélioration.	À déterminer	Dans le rapport Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010 on a évalué la santé des écosystèmes dans 20 régions, y compris les principaux biomes canadiens; les interactions homme-écosystème; et les processus liés à l'habitat, à la faune et aux écosystèmes. L'évaluation indique que dans le cas de 25 % de ces constatations clés, la situation s'améliore ou manifeste un faible changement. Le rapport complet est accessible sur ce site Internet[xvii].

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, Environnement Canada a réalisé la plupart de ses engagements aux termes de ce programme. Les principales réalisations et activités comprennent notamment les suivantes :

- a achevé les modifications à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, un processus complet qui s'est traduit par un accord modifié dans le but de préserver le plus grand système d'eau douce au monde et qui profitera à des millions de personnes des deux côtés de la frontière. Cette expérience a permis de confirmer que les négociations complexes sur les enjeux horizontaux entre les deux pays (tels que l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs) exigeaient beaucoup de temps et d'efforts, et que cet investissement en valait la peine;
- a continué d'assurer les activités du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau par la réalisation de projets de gestion des sédiments dans les Grands Lacs et en respectant ses engagements envers des initiatives sur les écosystèmes dans les Grands Lacs, le lac Simcoe, le lac Winnipeg et les écosystèmes du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les initiatives sur les écosystèmes (telles que le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026) exigent des engagements solides de la part de tous les partenaires pour atteindre les résultats prévus à long terme;
- a déposé le deuxième rapport d'étape de la Stratégie fédérale de développement durable et a diffusé la version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016 à des fins de consultation publique. Le Ministère a publié 15 nouveaux indicateurs et mis à jour 21 indicateurs de durabilité environnementale.

Sous-programme 1.3.1 : Politiques et rapports axés sur le développement durable

Description du sous-programme

Par le biais de ce programme, Environnement Canada travaille en collaboration avec Statistique Canada et Santé Canada pour établir des rapports, grâce à l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), sur les indicateurs qui permettent de suivre trois enjeux préoccupants pour les Canadiens et Canadiennes : la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme s'occupe également de la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur le développement durable*, qui confie à Environnement Canada le mandat prescrit par la loi de piloter la mise en œuvre de

la Stratégie fédérale de développement durable. La *Loi* exige que le ministre de l'Environnement dépose au parlement une Stratégie fédérale de développement durable qui comprend les objectifs, les cibles et les stratégies de mise en œuvre. Conformément à la *Loi*, les ministères et organismes fédéraux doivent déposer des stratégies distinctes pour indiquer en quoi les programmes qu'ils proposent soutiendront la Stratégie fédérale de développement durable au cours de l'année suivant son dépôt à la Chambre des communes. Ces stratégies favoriseront et appuieront une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, tant envers le public qu'envers le Parlement. Les contributions au programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
6,9	7,6	(0,7)

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
53	54	(1)

Sous-programme 1.3.1 : Politiques et rapports axés sur le développement durable			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Utilisation accrue des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) dans les politiques et les rapports sur le développement durable.	Nombre annuel de publications et politiques imprimées ou en ligne pour lesquelles les ICDE ont été adoptés comme mesures de publication ou d'analyse.	70 publications d'ici 2013	84 publications en 2012.
Les politiques et les plans des ministères du gouvernement fédéral reflètent les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable.	Pourcentage des objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable inclus dans le système de gestion des dépenses (Rapports sur les plans et les priorités, Rapports ministériels sur le rendement)	100 % d'ici 2013	95 % en fonction d'un examen des Rapports sur les plans et les priorités 2013-2014 et des Rapports ministériels sur le rendement 2011-2012.

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants des travaux d'Environnement Canada en 2012-2013 pour ce sous-programme :

- a déposé le deuxième rapport d'étape de la SFDD (en février 2013), qui représente les efforts collaboratifs de plus de 27 ministères fédéraux. On y décrit l'avancement vers la durabilité environnementale et y souligne les défis qu'il reste à surmonter;
- a diffusé la version préliminaire de la SFDD pour consultation publique. Le processus de consultation publique de 120 jours donne à la population canadienne une occasion de faire des commentaires sur les progrès réalisés par le gouvernement fédéral en matière de développement durable et souligne les buts et les objectifs pour les années à venir;
- a publié 15 nouveaux indicateurs et mis à jour 21 indicateurs en vertu de l'initiative des ICDE, fournissant ainsi aux Canadiens et Canadiennes davantage de renseignements sur la durabilité de l'environnement.

Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes

Description du sous-programme

Ce programme offre une expertise, des recommandations et des conseils scientifiques aux décideurs des différents niveaux de gouvernement, des organismes environnementaux et non gouvernementaux, des secteurs industriels, de la communauté de recherche et du public général de sorte qu'ils puissent prendre en compte, dans leurs décisions, cette information sur les écosystèmes, notamment les répercussions environnementales des propositions d'aménagement et de lotissement. À cette fin, le programme mène des activités de recherche, de surveillance, d'évaluation et de rapports sur la santé des écosystèmes et sur la biodiversité. Il effectue également une analyse des politiques, la coordination et l'élaboration d'outils et de mécanismes pour appuyer la planification et la gestion intégrées axées sur l'écosystème, notamment dans les régions côtières et les océans, en mettant l'accent sur les écosystèmes vulnérables[12]. Environnement Canada participe aux évaluations environnementales fédérales des projets du secteur privé et de la corporation de la Couronne en tant qu'autorité fédérale ou responsable apportant également son expertise scientifique aux évaluations environnementales des provinces[13]. La participation d'Environnement Canada à l'évaluation stratégique régionale et l'évaluation de projets procure au Ministère une plateforme pour contribuer à la santé des écosystèmes au Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
20,6	23,0	(2,3)

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
155	161	(6)

Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les importants effets potentiellement néfastes pour l'environnement des projets, plans, programmes ou politiques soumis à la législation fédérale sur l'évaluation environnementale et aux directives du Cabinet sont évités ou atténués.	Proportion des projets référés à une commission d'évaluation environnementale pour lesquels Environnement Canada a fourni des avis d'experts sur d'importants effets potentiellement néfastes pour l'environnement, et pour lesquels ces avis ont été intégrés et ont éclairé la décision du Cabinet.	100 % d'ici 2012-2013	100 % en 2012-2013

[12] Ce programme comprend aussi des projets au nord du 60e parallèle en appui aux accords complets de revendications territoriales.

[13] Le rôle d'Environnement Canada a changé depuis juillet 2012 alors que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) est entrée en vigueur. Depuis lors, le Ministère a participé à des évaluations environnementales fédérales à titre d'autorité fédérale, fournissant les services de spécialistes ou des renseignements et des connaissances d'experts aux autorités responsables, aux médiateurs et aux commissions sur les questions environnementales.

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants du rendement du Ministère en 2012-2013 :

- a reçu environ 300 nouveaux projets à évaluer (petits et grands projets) et a appuyé des examens approfondis d'experts dans la majorité de ces projets, ainsi que l'examen de nombreux projets reportés des années financières précédentes. Le Ministère a fourni une expertise provenant des divers programmes que couvre notre vaste mandat environnemental;
- a ébauché des résultats et des objectifs pour orienter l'utilisation de l'évaluation environnementale comme outil de protection environnementale à Environnement Canada. Cela comprend des résultats et des objectifs à l'échelle du Ministère pour les questions touchant la qualité de l'eau et de l'air, les gaz à effet de serre et la biodiversité, accompagnés de sous-résultats propres aux secteurs pour orienter les interventions ministérielles dans les évaluations environnementales des principaux projets;
- a progressé dans l'élaboration d'outils de gestion de projets pour formaliser ses contributions aux évaluations environnementales fédérales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.L'outil principal, un système de gestion de la qualité qui impose des jalons et des livrables intermédiaires, servira de feuille de route pour les responsabilités d'évaluation environnementale du Ministère. Le système améliorera la cohérence et la transparence, tout en procurant un processus d'information et d'approbation simplifié pour favoriser la conformité aux échéanciers des projets. L'outil est élaboré en collaboration avec les groupes de soutien d'experts scientifiques du Ministère et les équipes de consultation autochtones pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dans l'outil définitif;
- a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'évaluations environnementales stratégiques dans les zones de développement « névralgiques » (notamment les sables bitumineux de l'Alberta et l'initiative du cercle de feu de l'Ontario). Dans les deux cas, les évaluations continuent à rassembler et à intégrer des données de base afin de mieux s'attaquer aux effets cumulatifs du développement dans ces régions et pour éclairer l'examen de projets subséquents.

Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire

Description du sous-programme

Ce programme invite les Canadiens et les collectivités à s'engager dans la protection et la restauration de l'environnement en modifiant leurs comportements, en renforçant des capacités, en participant à des programmes de financement communautaire et des activités de mobilisation. Les principales activités faisant partie de ce programme comprennent des programmes de financement tels que le Fonds pour dommages à l'environnement et ÉcoAction, qui permettent aux Canadiens et Canadiennes de passer à l'action sur des enjeux environnementaux prioritaires, ainsi que la gestion de la Biosphère, musée de l'environnement, un lieu exceptionnel pour mieux comprendre les principaux enjeux environnementaux, notamment ceux qui concernent la qualité de l'eau et de l'air, les changements climatiques, le développement durable et la consommation responsable. Les contributions au programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
16,0	14,2	1,8

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
49	49	0

Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Engagement accru des Canadiens dans les activités individuelles et collectives en vue de protéger, conserver ou restaurer l'environnement naturel.	Nombre de Canadiens mobilisés dans des actions individuelles et collectives en vue de protéger, conserver ou restaurer l'environnement naturel.	40 000 Canadiens	363 655 Canadiens

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants du rendement du Ministère en 2012-2013 :

- a financé 142 stages en vertu du programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences et du programme Service écojeunesse international; 72 % des stagiaires ont obtenu un emploi à la fin de leur stage et 16 % sont retournés à l'école pour poursuivre des études supérieures;
- a restauré ou amélioré plus de 1 300 hectares d'habitat, ce qui équivaut aux deux tiers de la superficie de la ville de Victoria, et a mobilisé près de 1000 Canadiens et Canadiennes dans des actions profitant au capital naturel dans le cadre de projets financés par les amendes et les montants accordés par la cour au Fonds pour dommages à l'environnement.

Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes

Description du sous-programme

Ce programme met de l'avant la mise en œuvre d'une approche écosystémique en procurant les fonctions de coordination et de contrôle pour des initiatives sur l'écosystème, qui ont vu le jour comme moyen d'obtenir des résultats en réaction à l'intérêt grandissant envers la réalisation de progrès environnementaux mesurables en élaborant des outils non réglementaires et en allant au-delà des préoccupations juridiques. Le programme cherche à établir et procurer un soutien à des mécanismes de gouvernance partagée ainsi qu'à mettre sur pied des programmes de subventions et contributions pour des projets d'assainissement et des programmes communautaires. Il cherche également à gérer des arrangements administratifs ou d'autres types de financement ainsi que des partenariats avec les provinces, le gouvernement des États-Unis, les groupes autochtones ou des intervenants régionaux.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
18,0	22,7	(4,7)

Remarque : Le montant des dépenses réelles est supérieur à celui des dépenses prévues du fait, principalement, de nouveaux financements pour l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
62	66	(4)

Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Environnement Canada et ses partenaires réalisent des objectifs à court terme pour des améliorations environnementales dans des écosystèmes d'importance nationale.	Progrès estimés réalisés à l'égard des buts à court terme et/ou projets définis dans les accords fédéral-provinciaux relativement aux initiatives sur les écosystèmes.	Grands Lacs : 100 % d'ici mars 2013 Saint-Laurent : 100 % d'ici mars 2016	Grands Lacs : 93 % en mars 2013 176 des 189 engagements faisant partie de l'Accord Canada–Ontario de 2007-2012 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs ont été réalisés, tandis que les efforts pour réaliser le reste des engagements continuent. Saint-Laurent : 70 % en mars 2013 56 des 80 projets en cours du plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 (inclus dans les annexes de l'Accord) progressent comme prévu. Les autres projets ont été révisés et continuent en conséquence. Les projets en cours sont inclus dans 1) le plan d'action conjoint sur le Saint-Laurent s'attaquant aux trois principaux enjeux des écosystèmes : amélioration de la qualité de l'eau, utilisation durable et conservation de la biodiversité; 2) le programme de suivi de l'état du Saint-Laurent; 3) le Programme de prévision numérique environnementale sur le Saint-Laurent; 4) les programmes d'aide financière pour le Saint-Laurent : le Programme interactions communautaires (PIC) et le Programme zones d'interventions prioritaires (ZIP).
Objectif 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Dans le cas des secteurs préoccupants des Grands Lacs, le suivi de la situation relative à l'utilisation bénéfique doit afficher le changement de « altéré » ou « requiert une évaluation plus poussée » à « non altéré » ou « restauré ».	Cible 3.1 de la Stratégie fédérale de développement durable : Qualité de l'eau douce – Mesures fédérales complètes pour restaurer l'utilisation bénéfique des secteurs préoccupants des Grands Lacs d'ici 2020.	La qualité de l'environnement dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs au Canada s'est améliorée depuis le début du programme de remise en état en 1987. Entre 1987 et 2012, les conditions environnementales dans 3 des 17 secteurs préoccupants du Canada ont été entièrement restaurées (Collingwood Harbour, Severn Sound, Wheatley Harbour) et deux autres secteurs sont en rétablissement (Spanish Harbour et Jackfish Bay).
	Indicateurs écosystémiques harmonisés aux objectifs généraux et particuliers de l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs.	Cible 3.2 de la SFDD : Qualité de l'eau douce – Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des objectifs et des stratégies pour la gestion des éléments nutritifs dans les Grands Lacs d'ici 2015, et les faire accepter à l'échelle binationale.	Les concentrations de phosphore* posent toujours problème dans les eaux libres de trois des quatre Grands Lacs du Canada. Les concentrations dans le bassin du centre et le bassin ouest du lac Érié demeurent supérieures aux objectifs en matière de qualité de l'eau, alors que les concentrations de phosphore dans les lacs Huron et Ontario et dans la baie Georgienne ont diminué sous les objectifs de qualité de l'eau. Les concentrations en phosphore dans le centre du lac Supérieur et le bassin est du lac Érié satisfont actuellement aux objectifs de qualité de l'eau.

			En 2012, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont modifié l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui comporte plusieurs engagements visant à aborder la question de la teneur en phosphore dans les Grands Lacs.
	Évaluer les indicateurs de santé des écosystèmes aquatiques harmonisés avec les objectifs de l'Accord Canada–Québec sur le Saint-Laurent et établir des rapports.	Cible 3.3 de la SFDD : Qualité de l'eau douce – Terminer les mesures fédérales pour réduire les polluants et rétablir les utilisations bénéfiques dans les zones sensibles du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016.	Les concentrations de phosphore* dans six des neuf des stations de surveillance de qualité de l'eau le long du fleuve Saint-Laurent dépassaient les valeurs recommandées pour la qualité de l'eau entre 2009 et 2012. On retrouve des concentrations plus élevées de phosphore dans des zones agricoles de la rive sud du lac Saint-Pierre. En 2011, le gouvernement du Canada a signé une entente de 15 ans avec le gouvernement du Québec, afin de poursuivre leur collaboration visant à protéger et à rétablir l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. Le Plan d'action Saint-Laurent appuiera la conservation et l'amélioration du fleuve St-Laurent, maintiendra et créera des programmes de surveillance et de prévisions scientifiques, et jettera les bases d'une gouvernance intégrée de l'écosystème.
	Réductions estimées des éléments nutritifs dans le lac Simcoe.	Cible 3.4 de la SFDD : Qualité de l'eau douce – Réduire l'apport en éléments nutritifs dans le lac Simcoe d'ici 2012.	En mars 2012, on estime que les projets d'intendance soutenus par le Fonds pour l'assainissement du lac Simcoe empêchaient 900 kilogrammes de phosphore par an d'atteindre le lac Simcoe et ses rivières.
	Concentrations et charges de phosphore dans le lac Winnipeg	Cible 3.5 de la SFDD : Qualité de l'eau douce – D'ici 2012, par des collaborations stratégiques et une augmentation des connaissances scientifiques, contribuer à l'établissement de cibles pour réduire les éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin afin d'appuyer la durabilité du lac.	En 2010, les concentrations de phosphore* dans les bassins nord et sud du lac Winnipeg étaient supérieures aux recommandations sur la qualité de l'eau pour la protection des plantes d'eau douce et des animaux alors que les concentrations d'azote étaient égales ou inférieures aux recommandations sur la qualité de l'eau. Les concentrations de phosphore sont systématiquement supérieures aux recommandations sur la qualité de l'eau dans la rivière Rouge, alors qu'un peu plus de 20 % des échantillons de phosphore prélevés dans la rivière Saskatchewan entre 2008 et 2010 dépassent les recommandations. Dans la rivière Rouge, presque tous les échantillons d'azote excèdent les recommandations sur la qualité de l'eau pour cette période. Dans la rivière Winnipeg, les concentrations de phosphore et d'azote sont toujours inférieures aux valeurs recommandées.

			Cet objectif a été atteint, tandis que les objectifs de réduction des éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin ont été établis en 2011. En septembre 2010, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont signé un protocole d'entente de cinq ans pour coordonner la collaboration concernant l'assainissement du lac Winnipeg.

* Les objectifs/recommandations relatifs à la qualité de l'eau et la surveillance constante servent à protéger la vie aquatique et la santé de la population canadienne. Le phosphore, quelque soit sa teneur dans l'eau, n'est pas toxique. Cependant, lorsque la concentration en phosphore excède les objectifs, cela peut nuire aux plantes aquatiques et favoriser la croissance d'algues.

Analyse du rendement et leçons apprises

Points saillants du rendement 2012-2013 d'Environnement Canada pour les Initiatives axées sur les écosystèmes :

Grands Lacs

- a terminé la modification de l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, accord signé par les gouvernements du Canada et des États-Unis, reflétant un engagement envers une vision partagée de santé et de prospérité pour la région des Grands Lacs. Les modifications à l'Accord modernisent et confirment le travail systématique sur les produits chimiques, les rejets par les navires et les secteurs préoccupants. Cela comprend un renforcement des mesures pour anticiper et prévenir les dommages écologiques ainsi que de nouvelles clauses sur les espèces aquatiques envahissantes, la dégradation de l'habitat et les effets des changements climatiques;
- a continué les négociations d'un nouvel accord Canada–Ontario sur les Grands Lacs avec la province de l'Ontario. On prévoit qu'un nouvel Accord sera mis en place en 2013-2014;
- a continué de mettre en œuvre des projets de gestion des sédiments contaminés à l'aide du financement du Plan d'action sur l'assainissement de l'eau dans huit secteurs préoccupants : rivière Détroit, baie de Quinte, rivière Niagara, Peninsula Harbour, rivière St. Marys, Thunder Bay, rivière Sainte-Claire et Hamilton Harbour;
- a effectué sept croisières scientifiques dans le lac Érié pour recueillir des échantillons d'eau, de plantes et de moules dont l'analyse permettra d'améliorer la compréhension des facteurs qui contribuent à la prolifération des algues et la compréhension des répercussions des algues toxiques et nuisibles sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes. Il a également examiné des pratiques exemplaires pour la gestion du phosphore dans les régions urbaines et les régions agricoles;

Lac Simcoe

- a renouvelé, en 2012-2013, le Fonds d'assainissement du lac Simcoe (29 millions de dollars sur 5 ans) et l'a amélioré pour y inclure le sud-est de la baie Georgienne;

Lac Winnipeg

- a annoncé le renouvellement de la phase II de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg (IBLW) et de son fonds d'intendance, le programme de financement du Conseil du Trésor ayant été approuvé en septembre 2012;

Saint-Laurent

- a mis en œuvre l'Accord Canada–Québec sur le Saint-Laurent avec les ministères participants, comme prévu. Douze projets communautaires ont également été financés par le biais du programme Interactions communautaires, un programme fédéral-provincial. Le Ministère a collaboré avec la province de Québec à l'organisation d'un forum visant à rapprocher tous les intervenants (gouvernements, peuples autochtones, industries et organismes non gouvernementaux) pour discuter des zones d'intérêt écologique sur le fleuve;

Écosystème de l'Atlantique

- a investi 1,27 million de dollars pour procurer du financement à plus de 20 groupes pour terminer quelque 52 projets, notamment ceux portant sur la qualité des eaux sublittorales, la perte d'habitat et de biodiversité et les répercussions des changements climatiques.

Collaboration avec le Japon

- Le Ministère a collaboré avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à un accord visant à transférer une subvention d'un million de dollars du Japon à la Colombie-Britannique[14]. Les deux gouvernements coprésident le Comité de coordination relatif aux débris du tsunami, supervisent la répartition des fonds et veillent à l'établissement de rapports sur le projet de nettoyage. Le projet est destiné à présenter des mesures coordonnées axées sur la gestion des préoccupations et des attentes du public. Le comité (par le biais de Sécurité publique Canada) a tenu un exercice de planification pour évaluer une proposition d'approche; dix autres ministères et organismes fédéraux et dix ministères de la Colombie-Britannique ont participé à cet exercice. Le comité continuera de travailler avec la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis et avec les États de la Californie à l'Alaska et d'Hawaii pendant la période de nettoyage.

[14] En reconnaissance de l'aide apportée au Japon en mars 2011 à la suite du tremblement de terre et du tsunami, le gouvernement du Japon a offert au Canada une subvention unique d'un million de dollars pour le nettoyage des débris.

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est outillée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Résultats actuels**
Indice d'avertissement météorologique (un indice pondéré de l'actualité et de l'exactitude d'un avertissement météorologique)	7,6 sur une échelle de 0 à 10 d'ici 2015 (amélioration de 1,3 % par rapport à la valeur actuelle)	L'indice d'avertissement météorologique était de 7,9, selon les données de 2010 à 2012. Ceci représente une amélioration par rapport à la valeur de 7,5 de l'année dernière (en utilisant les données de 2009 à 2011). L'indice est basé sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie que tous les avertissements ont respecté les délais ciblés, qu'aucun événement n'a été ignoré et qu'aucune fausse alarme n'a été émise.

Programmes pour le résultat stratégique 2

- 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens
- 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Sous-programmes du programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

- 2.1.1 Observations, prévisions et avertissements météorologiques
- 2.1.2 Information météorologique liée à la santé
- 2.1.3 Information, prévisions et outils climatologiques

Description du programme

Ce programme fournit des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques pour anticiper et gérer les risques et les possibilités liés aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et s'y adapter. Ses fonctions touchent la surveillance, la recherche, la production et la prestation des services en vue d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées dans un contexte de conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Comme il faut un effort mondial pour surveiller, comprendre et prévoir les conditions toujours changeantes du temps, de l'eau et du climat, ce programme offre un appui et fait appel à divers collaborateurs au Canada comme à l'étranger. Parmi les principaux, on compte l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que les médias, le milieu universitaire et tous les ordres de gouvernement au Canada. Le programme aide le Ministère à assumer les obligations et les responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps* et de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007), ainsi que des protocoles d'entente avec les organismes météorologiques nationaux et les agences spatiales. Ce programme fournit également des prévisions et des renseignements en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère.

Ce programme du gouvernement du Canada est le seul à posséder un tel mandat national, et il dispose de l'infrastructure et des compétences pour fournir ces services. Subventions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisés comme composantes de ce programme.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
191,3	191,3	177,2	167,7	23,6

Remarque : Le montant des dépenses prévues est inférieur à celui des dépenses réelles du fait, principalement, du transfert de responsabilités et de fonds à Services partagés Canada. Cette diminution a été partiellement compensée par le financement accéléré reçu dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
1 031	1 014	17

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Canadiennes			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens comprennent l'information sur les changements météorologiques, l'eau et les conditions climatiques, ainsi que les risques connexes pour la santé et la sécurité.	Pourcentage de la population ayant indiqué qu'elle comprenait la différence entre une veille et un avertissement de temps violent et leurs répercussions sur sa sécurité.	20 % d'ici 2015	21 % dans l'enquête 2012 Le pourcentage de répondants qui ont choisi avec exactitude les différences, le moment et la probabilité d'un événement est de 21 %, comparativement à 10 % en 2011. Cet indicateur est en cours de modification pour mettre l'accent sur le refroidissement éolien dans les rapports de 2013-2014.
	Pourcentage de la population d'une région visée par un avertissement qui a pris des mesures en réponse à un avertissement météorologique.	30 % d'ici 2014	43 % dans l'enquête 2012
	Pourcentage des populations vulnérables ciblées dans des régions sélectionnées qui reçoivent des renseignements sur la Cote air santé (CAS) qui établit des changements de comportement potentiels en réaction aux niveaux actuels ou prévus de la CAS, conformément aux messages sur la santé.	10 % à 20 % de la population vulnérable (l'écart provient de la variation régionale) d'ici 2016	42 % dans l'enquête de juillet 2012 Une valeur de 42 % a été obtenue lors d'une enquête faite à la suite d'un épisode de smog à Windsor, Ontario, en juillet 2012 et lors d'un sondage omnibus national en octobre 2011. Au cours de l'année, la CAS a été élargie à douze collectivités réparties dans cinq provinces.

Analyse du rendement et leçons apprises

Environnement Canada a atteint le rendement et respecté les engagements, comme prévu. Les faits saillants des réalisations et progrès de 2012-2013 comprennent notamment les suivants.

- a progressé avec la transformation interne de ses services de prévisions d'avertissement météorologique, y compris des services liés à la qualité de l'air et à la santé, offrant aux Canadiens et Canadiennes des renseignements météorologiques plus rapides, accessibles et précis;
- a renforcé et modernisé l'importante infrastructure de surveillance météorologique (voir l'encadré);
- a soutenu l'adoption du système de gestion de la qualité de Service météorologique du Canada (certifié par l'Organisation internationale de normalisation - ISO) par d'autres partenaires importants dans la prestation de services météorologiques et environnementaux (y compris Services partagés Canada - SPC). Il s'agit d'un développement important, car une certification ISO est requise pour répondre aux nouvelles exigences de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale et de l'Organisation météorologique mondiale. C'est la première fois qu'un tel effort permet à deux organisations indépendantes (Environnement Canada et SPC) de se retrouver dans une certification ISO unique. D'importants travaux ont été nécessaires de sorte que Service météorologique du Canada et SPC étaient alignés sur la mission, la vision et les objectifs - pour faire en sorte que les services essentiels à la mission continuent de fonctionner au haut niveau requis;
- a renforcé la résilience des programmes de services météorologiques et environnementaux par une planification intégrée efficace, la gestion du rendement en mettant l'accent sur le risque, la planification de la continuité dans l'organisation du travail et des essais.

Technologie au travail - Investissements dans l'infrastructure météorologique

Les conditions météorologiques et climatiques qui changent de façon importante au Canada et partout dans le monde mettent en évidence le rôle des services météorologiques du Ministère par rapport à la santé, à la sécurité et au bien-être économique des individus et collectivités. En reconnaissance de ce rôle, le Budget 2011 a annoncé un financement de 78,7 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer l'infrastructure de surveillance météorologique - plus particulièrement pour les mises à niveau du réseau canadien de radars météorologiques, des réseaux canadiens d'observation météorologique et climatique et du réseau canadien de détection de la foudre. Ces travaux moderniseront les systèmes de surveillance du Ministère pour améliorer l'accès des Canadiens et Canadiennes aux renseignements de surveillance sur la météo, les eaux et le climat, et amélioreront les prévisions et les avertissements météorologiques d'EC.

Sur la scène internationale :

- a développé, en collaboration avec des partenaires américains dans le cadre d'un protocole d'entente avec la National Oceanic and Atmospheric Administration, une meilleure compréhension des capacités, des systèmes et des pratiques de gestion des données pour une intégration plus poussée de nos systèmes de prévisions connexes, réseaux d'observation, services climatiques et hydrologiques dans des domaines d'intérêt commun (régions de l'Arctique et des Grands Lacs, intervention en cas de déversements accidentels de pétrole et prévisions marines);
- a contribué par un apport scientifique à des ébauches du Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi qu'à des rapports techniques du Conseil de l'Arctique sur les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat. Le Canada est aussi un des principaux partenaires et un contributeur financier majeur de la Coalition pour le climat et l'air pur, un organisme créé au cours de l'année dernière en vue de réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat;
- a tenu un atelier international sur la surveillance de la neige comme contribution du Canada au programme de Veille mondiale de la cryosphère de l'Organisation météorologique mondiale (OMM);

- a assuré, avec l'OMM, un leadership sur le plan international pour l'établissement d'un Cadre mondial pour les Services climatologiques ;
- a renouvelé un certain nombre de projets de recherche communs avec la Chine, dans un protocole d'entente avec l'Administration météorologique de Chine, pour faire progresser le développement des prédictions climatiques et météorologiques.

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques

Description du sous-programme

Ce programme fournit, 24 heures sur 24, 365 jours par année, des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques avec des préavis de quelques minutes à quelques semaines. Il permet surtout à la population canadienne d'anticiper les événements météorologiques dangereux pour qu'ils aient le temps nécessaire pour se protéger et protéger leurs biens. Ses activités conjuguent des fonctions centralisées comme la superinformatique et la recherche avec la surveillance régionale et la prestation de services. Le programme est mis en œuvre par des collaborations sur des données, des recherches scientifiques et la diffusion de renseignements au Canada et à l'échelle internationale. Les principaux collaborateurs comprennent les médias, tous les différents paliers de gouvernement, ainsi que les milieux universitaires au Canada, les autres services météorologiques nationaux, les centres de recherches et les agences spatiales, ainsi que l'Organisation météorologique mondiale des Nations unies à laquelle ce programme offre annuellement un montant d'environ deux millions de dollars pour soutenir les engagements internationaux du Canada en matière de météorologie et d'hydrologie. Les responsabilités prévues par la loi pour ce programme comprennent la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps.* En outre, un soutien est offert aux autres ministères qui agissent dans le cadre de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007). La prestation du programme comprend la contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et peut comprendre des subventions et des contributions à l'appui des services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Canadiennes.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
165,0	140,1	25,0

Remarque : Le montant des dépenses prévues est inférieur à celui des dépenses réelles du fait, principalement, du transfert de responsabilités et de fonds à Services partagés Canada. Cette diminution a été partiellement compensée par le financement accéléré reçu dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
821	808	13

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens disposent des renseignements dont ils ont besoin sur les conditions météorologiques actuelles et changeantes.	Le pourcentage de la population qui est quelque peu ou très susceptible d'accéder aux renseignements météorologiques lors d'une journée normale.	90 %	90 % dans l'enquête 2011 sur la qualité des services météorologiques et environnementaux Le site Web météo.gc.ca a reçu plus de 590 millions de visites cette année.

	Pourcentage de la population qui indique que les prévisions météorologiques sont « toujours » ou « habituellement » utiles.	85% d'ici 2015	82% dans l'enquête 2011 sur la qualité des services météorologiques et environnementaux

Analyse du rendement et leçons apprises

Les faits saillants des réalisations et progrès pour ce sous-programme en 2012-2013 comprennent notamment les suivants.

- a mis en œuvre des versions nouvelles et améliorées de systèmes de prévisions météorologiques pour permettre des prévisions plus précises - y compris une prévision avec un gain de dix heures en prédictibilité, ce qui représente la plus importante amélioration de prédictibilité pour la saison hivernale au cours de la dernière décennie;
- a accru la portée des avertissements météorologiques à tous les Canadiens et Canadiennes en concluant une entente avec Google pour diffuser des avertissements sur Google Alertes[xviii];
- a bien progressé sur le projet de réingénierie des avertissements météorologiques. De nouvelles approches de production de prévisions ont été testées lors d'essais pilotes qui ont amélioré le rendement du système d'avertissements météorologiques;
- a investi dans la technologie HOGEN (générateur d'hydrogène) - une mesure proactive contre les coûts croissants (et la rareté croissante) de l'hélium pour le lancement de ballons sondes météorologiques - et a lancé la première série HOGEN à Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre du réseau aérologique;
- a participé, comme responsable, à une initiative pluriannuelle de l'OMM (expérience d'intercomparaison des précipitations solides - SPICE) pour vérifier des technologies dans le but d'améliorer la mesure des chutes de neige et améliorer la qualité et la fiabilité des observations sur la neige au Canada et partout dans le monde;
- a mis à niveau 22 stations météorologiques de surface et plusieurs installations radars dans le cadre d'une plus importante initiative de modernisation de la surveillance atmosphérique, et a amélioré la capacité des prévisions météorologiques par l'utilisation ou l'acquisition de nouveaux radars;
- a progressé dans les préparations pour le projet des Jeux panaméricains, qui ont vécu le développement et la démonstration réussis de nouveaux outils pouvant être utilisés, par exemple, comme systèmes d'alerte rapide, pour les indices de chaleur et de qualité de l'air et l'acquisition de données.

Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé

Description du sous-programme

Ce programme offre des prévisions, des outils et des renseignements sur les conditions atmosphériques qui touchent la santé, comme le rayonnement UV (ultraviolet), les températures extrêmes et la qualité de l'air. Il soutient les mandats d'Environnement Canada, de Santé Canada et de nombreux organismes de santé publics et non gouvernementaux. Les services du Programme aident les Canadiens dans le processus décisionnel au sujet de leur santé à court et à long terme, et permettent aux organismes de santé d'aider les populations vulnérables à réagir aux conditions atmosphériques changeantes. Ce programme est réalisé partout au Canada par des collaborations qui comportent la diffusion de données et de renseignements. Les collaborateurs incluent les médias, les organismes publics de santé de tous les paliers de gouvernement, les organismes environnementaux provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Ce programme comprend également le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, exploité au nom de l'Organisation météorologique mondiale et utilisé par plus de 75 organismes gouvernementaux de partout dans le monde. La prestation du programme peut comprendre des subventions et des contributions à l'appui des services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
9,2	8,8	0,4

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
65	63	2

Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les Canadiens ont les renseignements dont ils ont besoin pour protéger leur santé contre les risques attribuables à la qualité de l'air et à d'autres conditions atmosphériques.	Pourcentage des populations vulnérables ciblées dans des régions sélectionnées recevant de l'information sur la Cote air santé (CAS) qui a déclaré se souvenir avoir vu ou entendu de l'information sur cette cote.	10 % à 20 % de la population sensible (l'écart provient de la variation régionale) d'ici 2016	17 % dans l'enquête nationale 2011 sur la CAS
	Pourcentage de la population générale dans des régions sélectionnées recevant la Cote air santé (CAS) qui indique qu'elle se souvient avoir vu ou entendu de l'information au sujet de cette cote.	3 % à 8 % de la population générale (l'écart provient de la variation régionale) d'ici 2016	15 % dans l'enquête nationale 2011 sur la CAS

Analyse du rendement et leçons apprises

Les faits saillants des réalisations et progrès de 2012-2013 pour ce sous-programme comprennent notamment les suivants :

- a réalisé des travaux continus avec Santé Canada sur la Cote air santé (CAS)[15]. La Cote respecte pleinement l'objectif d'être offerte dans toutes les provinces et tous les territoires d'ici 2016. Au cours de l'année, elle a été élargie à douze collectivités réparties dans cinq provinces. Le développement s'est également poursuivi sur une version haute résolution (2,5 km) du modèle de prévision de la qualité de l'air;
- a poursuivi son travail avec Santé Canada et d'autres partenaires qui se traduira par la présentation d'avertissements de températures extrêmes aux Canadiens et Canadiennes par une approche semblable à celle de la CAS, en reconnaissance du fait que des températures extrêmes peuvent être dangereuses pour la santé, en particulier pour celle de certaines populations vulnérables;
- a continué à suivre les modifications de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique (voir l'encadré : Science au travail).

Science au travail - Surveillance de l'ozone stratosphérique
Environnement Canada est un chef de file à l'échelle mondiale dans la science de l'ozone atmosphérique depuis 50 ans et continue de suivre les changements de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les données recueillies sont accessibles par le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet et seront utilisées dans le programme de l'environnement des Nations Unies/Organisation météorologique mondiale (PNUE/OMM) « Évaluation scientifique de l'appauvrissement de l'ozone : 2014 ».

Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques

Description du sous-programme

Ce programme fournit des renseignements sur les conditions climatiques passées et produit des prévisions, des outils et des renseignements sur le climat actuel du Canada et ses changements pour éclairer l'élaboration des politiques et les décisions en matière d'adaptation et d'atténuation des risques. Cette gamme de produits comprend des prévisions et des renseignements qui portent sur les dangers pour la gestion des catastrophes, des données climatiques de calcul pour les codes et les normes en matière d'infrastructures, et des renseignements dont ont besoin les Canadiens et Canadiennes et leurs institutions sur les effets du climat et de ses changements sur la sécurité, la santé et l'économie. Ce programme est réalisé, aux échelles nationale et régionale, par des collaborations qui comportent des données, de la science et la diffusion de renseignements. Les principaux collaborateurs incluent les médias, tous les paliers de gouvernement et les universités au Canada, en plus d'organismes internationaux tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et diverses agences nationales sur le climat. Les responsabilités prévues par la loi pour ce programme comprennent la *Loi sur le ministère de l'Environnement,* la *Loi sur la gestion des urgences* (2007) et la *Loi sur le Conseil national de recherche* (Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies). La prestation du programme peut comprendre des subventions à l'appui des Services météorologiques et environnementaux pour la population canadienne ainsi que des subventions et des contributions à l'appui des Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Canadiennes.

[15] Les données pour la CAS sont obtenues par le programme national de surveillance de la pollution atmosphérique (www.ec.gc.ca/rnspa-naps) d'Environnement Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
17,0	18,8	1,8

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
146	143	3

Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les clients et les utilisateurs disposent de l'information dont ils ont besoin sur les projections climatiques et les ensembles de données climatiques sur diverses échelles temporelles et spatiales.	Moyenne quinquennale courante du nombre de téléchargements des ensembles de données climatiques	9 000 téléchargements jusqu'à mars 2013	21 298 téléchargements en 2012-2013 Les données disponibles étaient insuffisantes pour calculer la moyenne sur cinq ans.

(a) Analyse du rendement et leçons apprises

Les faits saillants des réalisations et progrès de 2012-2013 comprennent notamment les suivants :

- a commencé à mobiliser les parties intéressées, y compris d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, ainsi que le secteur privé sur l'offre et l'utilisation de données et de renseignements climatiques à jour pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques au Canada;
- a continué d'améliorer les projections climatiques à l'échelle mondiale et régionale pendant des périodes qui s'étendent sur des décennies et des siècles pour soutenir, entre autres, une planification à plus long terme dans les secteurs sensibles au climat et la planification de mesures d'atténuation;
- a mis à la disposition du public une gamme de données et de renseignements, y compris ce qui suit : des renseignements et des données de ses modèles climatiques mondiaux et régionaux (sur le site Internet[xix] du Centre canadien de la modélisation et de l'analyse climatique); des renseignements et des données sur les scénarios canadiens de changements climatiques (sur le site Internet[xx] du Réseau canadien des scénarios de changements climatiques); et des données climatiques homogénéisées du Canada (sur le site Internet[xxi] de Données climatiques canadiennes ajustées et homogénéisées d'Environnement Canada);
- a relancé le site Internet climat.meteo.gc.ca[xxii], qui offre des données climatiques historiques, avec une nouvelle présentation qui améliore la convivialité et l'accessibilité des données, et qui aide à présenter les produits les plus populaires en matière de climat. Le site Web sur le climat a reçu 3,9 millions de visites lors de l'exercice financier 2012-2013;
- a répondu à 1 627 demandes pour des analyses de pression du vent pour des régions particulières en soutien à la construction de tours de téléphonie cellulaire, ainsi que plus de 200 autres demandes pour des données de conception climatique en soutien au *Code national du bâtiment du Canada* et autres normes d'infrastructure;
- a fourni des services de données climatiques spécialisées partout au pays, y compris en répondant aux demandes de clients et en fournissant des commentaires dans des domaines

généraux en matière de données climatiques, d'extraction et de traitement des données climatiques;

- a élargi le réseau canadien d'observations des gaz à effet de serre (deux nouveaux emplacements dans l'Arctique), portant le total à quinze sites au Canada;
- a participé à une campagne de recherche sur le terrain pour caractériser les propriétés de la couverture de neige dans l'Arctique de l'Ouest. Les climatologues ont publié des articles dans des publications scientifiques approuvées par des collègues et qui couvrent des thèmes comme le développement de modèles climatiques mondiaux et régionaux et les résultats, les tendances climatiques et les analyses de variabilité, les extrêmes climatiques, la modélisation des gaz à effet de serre, la couverture de neige arctique et la glace marine dans l'archipel Arctique canadien.

Le saviez-vous?

Environnement Canada a enregistré une hausse de 20 % (de mars 2012 à mars 2013) de l'utilisation de son service électronique de données météorologiques et environnementales (Datamart du Service météorologique du Canada), reflétant 410 visiteurs uniques par jour.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour des utilisateurs ciblés

Sous-programmes du programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour des utilisateurs ciblés

- 2.2.1 Services météorologiques pour la navigation aérienne
- 2.2.2 Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime
- 2.2.3 Services météorologiques pour les opérations militaires
- 2.2.4 Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux

Description du programme

Ce programme fournit aux secteurs visés et à leurs organismes de réglementation les outils et les renseignements essentiels à la prise de décisions relatives aux changements climatiques pour les aider à prévoir les risques et les possibilités créés par des conditions météorologiques et climatiques changeantes, les gérer et s'y adapter. Il fait appel à la surveillance, à la recherche, à la production et à la prestation de services en vue de faciliter, pour les secteurs visés, la prise de décisions durable face aux conditions météorologiques, hydrologiques et climatiques changeantes. Il procure des observations, des prévisions et des avertissements sur une base ininterrompue, qui s'accompagnent d'autres outils adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Il exige diverses collaborations à l'échelle nationale (y compris d'autres ministères gouvernementaux et organismes provinciaux) et internationale, avec l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, ainsi que d'autres institutions gouvernementales des États-Unis. Ce programme aide le Ministère à respecter les obligations et les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement*; aide d'autres ministères gouvernementaux à respecter leurs obligations dans l'application de la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi sur les océans* et la *Loi sur les pêches*; et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, la Défense nationale et différents organismes provinciaux.[16]

[16] Ce programme soutient également un protocole d'entente avec Pêches et Océans Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
25,8	32,3	26,7	23,0	9,2

Remarque : La baisse des dépenses prévues et des ETP par rapport aux dépenses réelles provient principalement de la redistribution du financement reçu pour un financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague pour les services météorologiques et environnementaux du programme à l'intention des Canadiens et Canadiennes.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
427	416	11

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour des utilisateurs ciblés			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les secteurs ciblés disposent des renseignements et des services météorologiques et environnementaux nécessaires pour fonctionner de façon efficace et sécuritaire.	Niveau combiné de satisfaction des principaux clients du Service météorologique du Canada (SMC), à partir de l'énoncé « Les services fournis par SMC répondent à mes besoins ».	7,5 sur 10 des principaux clients en 2012-2013	7,8 sur 10 des principaux clients La valeur repose sur des enquêtes officielles administrées à NAV CANADA et aux clients du Réseau canadien de détection de la foudre. Une enquête officielle a également été administrée à la Défense nationale, mais le nombre de réponses était trop faible pour être inclus.

Analyse du rendement et leçons apprises

Environnement Canada a atteint le rendement et respecté les engagements prévus pour ce programme. Les principales réalisations et activités de 2012-2013 comprennent notamment les suivantes :

- a continué la prestation de services aux principaux utilisateurs ciblés, y compris NAV CANADA, Transports Canada, la Garde côtière canadienne et la Défense nationale, et des investissements par effet de levier dans les infrastructures du Programme 2.1 pour améliorer les services aux utilisateurs ciblés;
- a continué de tirer partie de manière efficace de la capacité et de l'infrastructure de prévision et d'avertissement décrite dans le Programme 2.1, y compris des investissements récents (78,7 millions de dollars sur cinq ans du Budget 2011) dans la modernisation des systèmes de surveillance du Ministère pour soutenir un accès continu aux Canadiens et Canadiennes - ainsi qu'aux utilisateurs ciblés d'Environnement Canada - aux données météorologiques, hydrologiques et climatiques, ainsi qu'à des prévisions et à des avertissements météorologiques améliorés;
- a terminé un second élargissement des services météorologiques et des glaces dans l'Arctique grâce à l'initiative METAREA;

- a travaillé en partenariat avec l'Aviation royale canadienne pour lancer des balises à glace qui aident à transmettre des données sur la pression de l'air, la température et le mouvement des glaces (voir l'encadré : Partenariat au travail).

Partenariats au travail - Lancement de balises avec l'Aviation royale canadienne

Environnement Canada (Service météorologique du Canada) a fait équipe avec l'Aviation royale canadienne dans une mission novatrice pour déployer des balises à glace sophistiquées dans la région la plus au nord-ouest de l'océan Arctique. Une entente entre les deux organisations a permis de larguer les balises à partir d'un avion Hercules, ce qui a permis à l'équipe de s'aventurer dans des régions au-delà de la portée de la plupart des petits avions, pour trouver une glace qui resterait intacte pendant deux ou trois ans (la durée de vie moyenne d'une balise à glace). En vertu d'une entente de trois ans, Environnement Canada continuera à déployer des balises qui transmettent des données horaires sur la pression de l'air, la température et le mouvement des glaces.

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques de soutien à la navigation aérienne

Description du sous-programme

Ce programme fournit à l'industrie aéronautique et à son organisme de réglementation des services météorologiques (observations, prévisions et avertissements) 24 heures sur 24, 365 jours par année. Il soutient les buts et les missions de NAV CANADA et de Transports Canada, et soutient les compagnies aériennes nationales et internationales qui exercent leurs activités en territoire canadien dans leurs prises de décisions tactiques requises pour maximiser leur efficacité et leur sécurité. Ce programme comprend également le Centre d'avis de cendres volcaniques (VAAC), un des centres de ce type autour du monde qui fonctionnent sous l'autorité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le VAAC prévoit le transport de cendres volcaniques aériennes pour réduire le risque de catastrophe aérienne et offre un soutien et une ressource auxiliaire opérationnels pour d'autres VAAC dans le monde. Ce programme, offert dans le cadre d'un contrat entre Environnement Canada et NAV CANADA, est essentiel à la capacité de Transports Canada dans le cadre de la *Loi sur l'aéronautique*.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
5,7	5,1	0,6

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
161	155	6

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques de soutien à la navigation aérienne			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
NAV CANADA et l'industrie aéronautique ont les renseignements et les services météorologiques dont ils ont besoin pour maximiser leur efficacité et la sécurité aérienne.	Indice global de la satisfaction de la clientèle, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	Égal ou supérieur à 7,5 Actuellement atteint; à maintenir	8 sur 10

(a) Analyse du rendement et leçons apprises

Les réalisations et activités de ce sous-programme comprennent notamment les suivantes :

- a continué de tirer profit des contributions internationales par le développement d'un nouvel outil (NINJO) pour produire des avertissements de l'aviation (SIGMETS); cet outil a également été adopté par un consortium international de services météorologiques (notamment l'Allemagne, la Suisse, le Danemark), assurant l'optimisation de l'argent des Canadiens;
- a participé activement, par le Centre d'avis de cendres volcaniques canadien, à la fois en améliorant la réponse opérationnelle par une mise à niveau logicielle et l'utilisation d'images de spectroradiomètre imageur à résolution moyenne, et en contribuant au groupe de travail international sur les cendres volcaniques à la suite de l'éruption de l'Eyjafjallajökull en avril 2010;
- a continué d'offrir un soutien important à NAV CANADA sur le déploiement de sa prochaine génération de stations d'observations météorologiques pour l'aviation;
- a réalisé des progrès sur un projet de modernisation de la production de prévisions pour les aéroports.

Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime

Description du sous-programme

Ce programme offre aux industries marines et aux organismes réglementaires des prévisions sur l'état de la mer, l'état des glaces et la météo, 24 heures sur 24, 365 jours par année. Les services de ce programme appuient les buts et les mandats de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada, et soutiennent l'industrie maritime et les autres groupes qui opèrent en eaux canadiennes, comme la marine marchande, les pêcheries et les entreprises qui exploitent les ressources naturelles, dans leur prise de décisions tactiques (p. ex., la trajectoire des navires) qui visent à optimiser leur efficacité et leur sécurité. En tant que collaborateur clé, la Garde côtière canadienne diffuse aux parties intéressées de l'information sur les glaces produite par Environnement Canada et procure des renseignements produits sur place concernant la météo et l'état de la mer à Environnement Canada. Ce programme est essentiel à la sécurité et à l'efficacité des opérations de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada. Il est dirigé en partie par un protocole d'entente avec Pêches et Océans Canada pour des services liés aux conditions des glaces sur les eaux navigables canadiennes. Les responsabilités prévues par la loi pour ce programme comprennent la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la *Loi sur les océans* et la *Loi sur les pêches*. Le programme soutient également les engagements internationaux de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974 (SOLAS), du Système mondial de détresse et de sécurité en mer et du Service nord-américain des glaces.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
18,7	12,0	6,8

Remarque : La baisse des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles provient principalement de la redistribution du financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague pour les services météorologiques et environnementaux du programme à l'intention des Canadiens et Canadiennes.

Ressources humaines 2012-2013 (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
146	148	(2)

Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les collectivités maritimes possèdent l'information sur la températures, les vagues et les glaces dont elles ont besoin pour fonctionner en toute sécurité et de manière efficace dans les eaux canadiennes	Pourcentage des navigateurs qui indiquent une satisfaction par rapport à la capacité d'accéder à l'information	À déterminer	91 % basée sur l'enquête de 2012 Les participants à l'enquête ont été fortement axés vers les plaisanciers (70 %) qui se trouvaient principalement sur la côte du Pacifique et les Grands Lacs (60 %). Une stratégie est en cours d'élaboration pour atteindre d'autres types d'utilisateurs.
	Nombre de demandes des utilisateurs pour des renseignements supplémentaires (ad hoc / sur demande)	0 à la fin de 2012-2013	En 2012-2013, dix demandes ont été reçues pour des renseignements supplémentaires sur les glaces et cinq pour des renseignements météorologiques et l'état des glaces. Le programme vise à minimiser le nombre de demandes par des améliorations aux bulletins et aux prévisions standard.

Analyse du rendement et leçons apprises

Les éléments suivants résument le rendement de ce sous-programme :

- a renouvelé (jusqu'à 2017) un partenariat stratégique entre le Service canadien des glaces et le Programme national de surveillance aérienne de Transports Canada. Ceci permettra l'élargissement des activités multiservices sur les eaux canadiennes en soutien à la prévention de la pollution, à la sécurité et à la souveraineté;
- a continué d'offrir des services tous les jours, 24 heures sur 24, pour soutenir la Garde côtière canadienne et pour soutenir une base de clientèle toujours plus diversifiée pour les produits et services des glaces, y compris des organisations de gestion des urgences (OGU) provinciales et nationales;
- a progressé sur le projet METAREA avec l'élargissement de la couverture des prévisions sur les eaux internationales, l'installation de stations météorologiques de surface dans l'Arctique et le déploiement de balises, en partenariat avec la Défense nationale (voir Partenariats au travail plus tôt à l'encadré de la page 61);
- a contribué, en soutient à d'autres ministères, au document de la Garde côtière canadienne « Navigation dans les glaces en eaux canadiennes[xxiii] », de Pêches et Océans Canada en ligne « Arctic Mariners Routing Guide[xxiv] » (Guide de planification de navigation en Arctique), et a fourni des renseignements sur les glaces pour faciliter l'expédition Franklin.

Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques de soutien aux opérations militaires

Description du sous-programme

Ce programme fournit au ministère de la Défense nationale (MDN) les renseignements, les prévisions et les outils météorologiques et océanographiques nécessaires aux opérations des Forces canadiennes (FC) au Canada comme à l'étranger. Il s'agit d'un programme de collaboration réalisé en vertu d'un protocole d'entente officiel avec le MDN qui répond aux besoins particuliers des Forces canadiennes et qui permettra de recouvrer ses coûts marginaux auprès du ministère de la Défense. Ce programme est essentiel aux opérations des FC, contribuant à l'efficacité et à la sécurité des manœuvres tactiques et stratégiques au Canada et dans diverses zones militaires actives dans le monde.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
3,4	2,5	0,9

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
87	80	7

Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques de soutien aux opérations militaires			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Le MDN possède les renseignements et les connaissances météorologiques et océanographiques dont il a besoin pour optimiser ses opérations au Canada et à l'étranger.	Indice de la satisfaction de la clientèle, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent), qui combine les entrées des données de l'enquête et les commentaires de la direction du MDN	7,0 sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent) en 2012	Une consultation permanente auprès des clients suggère qu'ils sont satisfaits des services reçus. La mise en œuvre d'une enquête en ligne est à l'étude.

(a) Analyse du rendement et leçons apprises

Dans le cadre de ce sous-programme :

- a continué d'offrir un soutien sous la forme de services de prévisions météorologiques promptes et précises aux missions et exercices militaires au Canada et à l'étranger, tout en mettant en œuvre la transformation du Service météorologique et océanographique des Forces canadiennes;
- a terminé la mise en œuvre du Centre météorologique interarmées à Gagetown.

Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux

Description du sous-programme

Ce programme fournit à divers secteurs économiques (comme les médias, les secteurs des ressources naturelles et les utilisateurs spécialisés) des services météorologiques et climatologiques. Ces renseignements et outils sont utilisés pour prendre des décisions tactiques et stratégiques et maximiser leur efficacité économique et commerciale, leur compétitivité, leur rendement environnemental et leur sécurité à court et à long terme. Ce faisant, il facilite les mandats de Ressources naturelles Canada, d'Agriculture et agroalimentaire Canada et autres organismes (tels que des organismes provinciaux). De nombreux secteurs économiques sont sensibles aux conditions météorologiques et climatiques changeantes en ce qui concerne la sécurité et le rapport coût-efficacité de leurs opérations (p. ex., la livraison juste à temps, la lutte antiparasitaire), la demande pour leurs services (p. ex., la production d'énergie hydroélectrique) et le futur de leur industrie. Les services de données spécialisées permettent aux utilisateurs d'obtenir des renseignements pertinents au moyen de mécanismes tels que des liens vers des données spécialisées ou des consultations individuelles. Ce programme est offert partout au Canada par des collaborations comportant des données et la science, souvent sur une base de partage ou de recouvrement des coûts.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
4,5	3,5	1,0

Ressources humaines 2012-2013 (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
33	33	0

Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les secteurs économiques canadiens ciblés possèdent les données météorologiques dont ils ont besoin pour leur processus décisionnel.	Niveau de satisfaction des médias concernant les services offerts par Environnement Canada, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent).	À déterminer	7,4 sur 10 basé sur l'enquête 2012 auprès des clients médias

Analyse du rendement et leçons apprises

Les réalisations de 2012-2013 en appui à ce sous-programme comprennent notamment les suivantes :

- a fourni des données sur la foudre à tous les Canadiens et Canadiennes sous la forme de nouvelles cartes de risque de foudre sur le site Web de météorologie, mises à jour toutes les dix minutes — une amélioration rendue possible par les investissements du Budget 2011 dans le Réseau canadien de détection de la foudre. Environnement Canada a également élargi les produits du Réseau canadien de détection de la foudre et a conclu de nouvelles ententes avec des clients;
- a exécuté un travail financé par l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation de Ressources naturelles Canada sur des projets destinés à améliorer la capacité du Canada à évaluer les niveaux de production potentiels des parcs d'éoliennes en utilisant des modèles numériques de prévisions météorologiques.

Résultat stratégique 3 :
Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et Canadiennes ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats actuels
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES) (équivalents de dioxyde de carbone (équivalent CO_2) en mégatonnes (Mt)) [a]	Objectif du cadre de mesure du rendement : L'objectif national du Canada est d'atteindre une réduction de 17 %, d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005 (c.-à-d., 607 Mt). Objectif 1.1 de la Stratégie fédérale de développement durable : Atténuation des changements climatiques - par rapport aux niveaux d'émissions de 2005, réduire de 17 % les émissions totales de GES au Canada d'ici 2020.	Les émissions totales de gaz à effet de serre au Canada en 2011 étaient de 702 Mt en équivalent CO_2, ou 5 % (35 Mt) sous les émissions de 737 Mt en 2005. En partie en raison des mesures fédérales et provinciales annoncées, le Canada prévoit réduire ses émissions de 130 Mt en 2020 par rapport aux émissions de GES tendancielles prévues initialement pour cette année.
Qualité de l'air ambiant au Canada (particules fines et ozone troposphérique)	Objectif de concentrations ambiantes de particules fines ($MP_{2.5}$) : inférieures aux normes de qualité de l'air ambiant pour le Canada pendant 24 heures, $MP_{2.5}$ de 28 microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$) pour 2015 Objectif de concentrations ambiantes de l'ozone troposphérique : inférieures aux normes de qualité de l'air ambiant pour le Canada pendant huit heures de 63 parties par milliard (ppb) pour 2015	Ces deux indicateurs correspondent aux normes canadiennes sur la qualité de l'air ambiant (NCQAA) pour les particules fines et l'ozone, élaborées selon le système de gestion de la qualité de l'air et acceptées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en octobre 2012. En 2011, la moyenne nationale des concentrations maximales (98^e percentile) de $MP_{2.5}$ sur une période de 24 heures était de 22,1 $\mu g/m^3$, ce qui est inférieur aux NCQAA sur 24 heures de 28 $\mu g/m^3$ pour 2015. En 2011, la moyenne nationale de la concentration maximale (98^e percentile) de $PM_{2.5}$ sur 24 heures était de 14 % inférieure à celle de 2010. Entre 2000 et 2011, l'indicateur est resté inférieur aux NCQAA de 2015 et aucune tendance n'a été détectée. Certains facteurs qui ont probablement contribué aux changements de concentration entre 2010 et 2011 comprennent une réduction des émissions qui contribuent à la pollution par les particules au Canada, une diminution de la pollution transfrontalière en provenance des États-Unis, une saison des feux de forêt moins grave et une variation à la fois des conditions météorologiques qui influent sur la formation des particules et des modèles régionaux de transport.

		En 2011, la moyenne nationale des concentrations maximales (4e plus élevée) d'ozone sur huit heures était de 57 ppb, ce qui est inférieur aux NCQAA sur huit heures de 63 ppb pour 2015. Entre 1997 et 2011, la 4e concentration d'ozone annuelle la plus élevée a diminué de 15 %. Une réduction des émissions des gaz précurseurs d'O_3 troposphérique (oxydes d'azote (NO_x) et composés organiques volatils (COV)), à la fois au Canada et aux États-Unis, représente un facteur important pour cette tendance à la baisse de l'indicateur.

Programmes pour le résultat stratégique 3

3.1 Gestion des substances et des déchets	3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	3.3 Promotion de la conformité et application de la loi - Pollution

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Sous-programmes du programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

3.1.1 Gestion des substances	3.1.2 Gestion des déchets	3.1.3 Urgences environnementales	3.1.4 Sites contaminés

Description du programme

Les activités de ce programme visent à réduire les menaces que font peser la pollution et les déchets qui découlent des activités humaines sur la santé et l'environnement. Le programme évalue les risques pour la santé et l'environnement que posent des substances ayant déjà un usage commercial (substances existantes) et celles qu'on propose d'introduire au Canada (nouvelles substances). De plus, il élabore et met en place des mesures pour prévenir ou gérer les risques posés par ces substances et ces déchets. Les contributions qui facilitent la gestion des substances et des déchets sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles à l'utilisation) 2012-2013	Dépenses réelles (dépenses autorisées utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
81,7	81,7	87,7	79,3	2,4

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
593	578	15

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les menaces que font peser les substances toxiques et les déchets sur les Canadiens et leurs effets sur l'environnement sont réduits. Objectif 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Pourcentage des régions de drainage où les recommandations canadiennes ou fédérales pour la qualité de l'environnement (RCQE - RFQE) ne sont pas dépassées pour des substances sélectionnées qui sont présentes dans les sédiments, l'eau ou le biote. Substances actuellement signalées en raison de cet indicateur : ▪ polybromodiphényléthers (PBDE) ▪ sulfonate de perfluorooctane (PFOS)	PBDE : 80 % en 2012-2013 PFOS : 80 % en 2013-2014	PBDE : 10 % pour les poissons et 60 % pour les sédiments pour la période de 2007 à 2010 Les concentrations de PBDE dans les poissons et les sédiments étaient inférieures aux RFQE dans la plupart des régions de drainage étudiées au Canada. On a observé des teneurs excessives principalement pour le PentaBDE dans les poissons dans la plupart des régions de drainage étudiées, et le tétraBDE, le pentaBDE et le décaBDE dans les poissons et les sédiments dont on a recueilli des échantillons dans quatre des treize régions de drainage étudiées. PFOS : 100 % pour l'eau et les tissus de poissons et 40 % pour les poissons en tant que nourriture pour la faune pour la période de 2006 à 2010 Les concentrations dans les tissus des poissons étaient inférieures aux RFQE provisoires pour la santé des poissons chez tous les poissons dans toutes les régions de drainage étudiées. Parmi les treize régions étudiées, huit présentaient des concentrations de PFOS qui excédaient les RFQE provisoires pour le régime de la faune pour la protection des mammifères et des oiseaux qui mangent ces poissons. Aucun échantillon d'eau provenant de onze régions de drainage n'a excédé les RFQE provisoires pour l'eau. Ce ne sont pas toutes les 25 régions de drainage du Canada qui ont été échantillonnées. Le choix de ces régions est fondé sur les régions qui sont le plus à risque de dépasser les RFQE.
Objectif 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur qui appuiera également des écosystèmes sains.	Degrés d'exposition à des substances préoccupantes, par substance (pollution atmosphérique seulement)[17]		Les résultats doivent être rapportés dans le RMR 2012-2013 [xxv] de Santé Canada.

[17] Cet indicateur est généré par Santé Canada.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le rendement et les réalisations d'Environnement Canada ont progressé comme prévu en 2012-2013.

- a respecté la seconde phase du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en collaboration avec Santé Canada. Il a continué d'évaluer et gérer les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement associés à environ 1 500 substances existantes (d'ici 2016) et a évalué toutes les déclarations de substance nouvelle (plus de 500) reçues pendant l'année. Environnement Canada a également développé des outils de gestion des risques de plus de 30 substances, ou groupes de substances, évaluées comme étant les plus nocives pour l'environnement ou la santé humaine;
- a effectué des recherches et surveillé les produits chimiques préoccupants existants et émergents, y compris ceux largement utilisés, comme des produits ignifuges, qui peuvent avoir une incidence sur les fonctions hormonales;
- a mis sur pied des activités de gestion de risques ciblées pour gérer 32 substances existantes. Ces travaux comprenaient la planification d'avis finaux de prévention de la pollution pour le bisphénol A, l'isoprène et le siloxane D4, et la modification du *Règlement sur certaines substances toxiques interdites de 2012* pour y ajouter quatre substances;
- a contribué aux principaux efforts d'envergure internationale qui soutiennent les priorités nationales, y compris les initiatives qui ont trait aux polluants organiques persistants, le mercure et le mouvement transfrontalier des déchets dangereux;
- a poursuivi l'élaboration de règlements, ajoutant quatre substances au *Règlement sur certaines substances toxiques interdites de 2012* existant; a élaboré des règlements pour les effluents qui proviennent de systèmes d'eaux usées; a commencé une révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux;* et a lancé des mises à jour du *Règlement sur l'immersion en mer*;
- a réalisé des initiatives en appui à des engagements en matière d'urgence environnementale en vertu du PGPC et pour élaborer et maintenir une analyse des données de la promotion de la conformité. Le Ministère a poursuivi son évaluation continue de substances qui présentent des taux élevés de déversement et de celles identifiées comme étant prioritaires en vertu du PGPC;
- a continué à soutenir les ministères fédéraux qui sont des gardiens de sites contaminés et a poursuivi avec des sites d'assainissement et d'évaluation dont il est le gardien.

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances

Description du sous-programme

Ce programme est mis en œuvre conjointement par Santé Canada et Environnement Canada pour réduire les risques des substances nocives pour la santé humaine et les rejets dans l'environnement. Le programme cible la gestion efficace des risques posés par des substances par l'établissement de priorités et la prise de mesures réglementaires efficaces (ou d'autres mesures le cas échéant) basées sur une évaluation du risque fondée sur les données scientifiques. La gestion adaptive et les améliorations des substances sont poursuivies par de nouvelles découvertes en recherche et en surveillance, ainsi que par une collaboration internationale. La transparence avec les parties intéressées est maintenue en fournissant l'occasion d'apporter des conseils et des suggestions sur la mise en œuvre du programme par des processus de consultation réglementaires et institutionnels/particuliers à un enjeu. Une législation pertinente comprend la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi sur les produits dangereux*. Les obligations internationales comprennent la convention de Rotterdam, la convention de Stockholm, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et le Protocole de Montréal. La prestation du programme comprend la contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).[18]

[18] Des travaux appuyant le Protocole de Montréal sont rapportés en vertu du Programme 3.2.2.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
47,1	45,1	2,0

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
358	346	12

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Réduction des rejets de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes dans l'environnement	Rejets canadiens de certaines substances contrôlées	Objectifs du cadre de mesure du rendement : Chrome hexavalent : 1 900 kg de rejets (air et eau) d'ici 2015 BPC : 10 kg d'ici 2012[19] Objectifs 2.3 et 3.12 de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[20] : Gestion des produits chimiques – Réduire les risques pour les Canadiens et les répercussions sur l'environnement attribuables aux substances toxiques sur l'environnement à la suite d'une réduction des concentrations dans l'environnement et de l'exposition humaine à de telles substances.	Chrome hexavalent : rejet de 1 563 kg dans l'air et dans l'eau en 2011, tel que rapporté à l'Inventaire national des rejets de polluants pour l'année de déclaration 2011 L'objectif de 1 900 kg a été atteint. BPC : 1,15 kg L'objectif de 10 kg a été atteint. Cette quantité a été calculée à partir de rapports individuels pour une exactitude améliorée plutôt qu'à partir de moyennes. Comparativement à 1990, les émissions de mercure dans l'air en 2011 avaient diminué de 90 % (31,3 t). Depuis 2005, il y a eu une baisse des rejets de chrome hexavalent dans l'air et dans l'eau. La quantité de mercure, de cadmium et de plomb rejetée dans l'eau était inférieure en 2010 à celle de 2003.

Analyse du rendement et leçons apprises

Les points saillants des réalisations d'Environnement Canada pour 2012-2013 comprennent notamment les suivants :

- a continué, en partenariat avec Santé Canada, à mettre en œuvre la seconde phase du Plan de gestion des produits chimiques en publiant sur le site Web consacré aux substances chimiques. Par conséquent, cinq instruments proposés de gestion du risque (GR) ont été publiés pour dix substances; de plus, quatorze instruments finaux de gestion des risques (GR) de 22 substances ont été publiés. Le Ministère a également modifié le *Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012)*, en ajoutant des substances telles que des alcanes chlorés

[19] Cet objectif a trait aux rejets contrôlés par le *Règlement sur les BPC* en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
[20] Ces deux objectifs sont codirigés par le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé.

et des tributylétains. De plus, quatre directives fédérales sur la qualité de l'environnement ont été publiées. Ceci constitue un réel progrès vers le traitement d'environ 1 500 substances d'ici 2016;

- a évalué les 504 avis de nouvelles substances reçus en 2012-2013. Un instrument approprié de gestion des risques de 23 substances jugées nocives pour la santé humaine ou l'environnement a été élaboré dans le délai prescrit;
- a continué les recherches sur les substances, y compris celles qui peuvent causer des problèmes aux fonctions hormonales. Le Ministère a également poursuivi la surveillance des produits chimiques prioritaires pour enrichir les activités d'évaluation et de gestion des risques — y compris la publication d'une fiche d'information multimédia sur les polybromodiphényléthers (PBDE), souvent utilisés dans les produits ignifuges.

Sur la scène internationale, le Ministère a continué à contribuer au soutien des efforts nationaux, y compris :

- en terminant la mise à jour du plan de mise en œuvre nationale du Canada pour la Convention de Stockholm qui indique comment le Canada s'acquittera de ses obligations en vertu de la Convention;
- en concluant avec succès des négociations pour un accord international permettant de réduire les émissions mondiales de mercure lors de la Convention de Minamata sur le mercure, conduite sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (voir l'encadré ci-dessous).

Sur la scène internationale — Réduction des émissions mondiales de mercure

Environnement Canada a conduit les négociations du Canada pour un accord mondial ayant force obligatoire sur le mercure en vertu du Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de réduire les émissions mondiales de mercure qui présentent des risques pour les humains et leur environnement, en particulier pour l'écosystème de l'Arctique et les populations nordiques du Canada. Les négociations étant terminées avec succès, le traité sera adopté officiellement lors de la Conférence de Minamata sur le mercure en octobre 2013.

Sous-programme 3.1.2 : Gestion des déchets

Description du sous-programme

Ce programme cible les risques pour les Canadiens et Canadiennes et leur environnement posés par le rejet et le dépôt de résidus de déchets en provenance des secteurs publics et privés. Le Programme de gestion des déchets permet de prévenir et de gérer les risques posés par ces résidus pour l'environnement et la santé humaine par l'évaluation des menaces qu'ils engendrent et par l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention, de réduction et d'élimination qui permettent de composer avec des polluants terrestres et marins. Les contributions à l'appui de la gestion des substances et des déchets peuvent constituer une composante de ce programme.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
15,4	14,6	0,8

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
121	116	5

Sous-programme 3.1.2 : Gestion des déchets			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Réduction des rejets de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes dans l'environnement par les déchets	Pourcentage cumulatif des biphényles polychlorés (BPC) connus en entreposage le 5 septembre 2008, qui ont été détruits depuis la promulgation du *Règlement sur les BPC*	100 % pour 2012	100 % en mai 2013 En décembre 2008, il y avait environ 117 tonnes (t) de BPC connus en entreposage (y compris 6 t à une usine de destruction). Alors que le système de déclaration ne s'adapte pas au suivi direct d'un entreposage à la destruction, la quantité de BPC envoyée pour une destruction en 2010 et 2011 (128 et 83 t respectivement) excluait ceux qui se trouvaient dans un entreposage connu en 2008. À partir de ceci, nous pouvons voir que les BPC entreposés en 2008 ont été détruits, en tenant compte d'un délai de deux à trois ans avant la destruction.
	Quantité annuelle (en kilogrammes) de rejets de BPC rapportés dans l'environnement	Moins de 200 kg en 2012	1,15 kg de BPC rejetés en 2012, selon des rapports soumis par des parties réglementées
Objectif 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Changement du pourcentage de réseaux d'assainissement qui atteignent les normes nationales en matière de qualité des effluents	Objectif 3.7 de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) : Qualité de l'eau douce – Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées d'ici 2020 en collaboration avec les provinces et les territoires.	Traitement des eaux usées municipales (indicateur intérimaire) Le pourcentage de la population canadienne liée à un réseau d'égouts municipaux avec traitement secondaire ou supérieur a augmenté, passant de 40 % en 1983 à 69 % en 2009.
	Réduction de la charge de matière exerçant une demande biologique en oxygène (DBO) et de solides en suspension		Dès 2013, le suivi du chargement de la charge de matières DBO et des solides en suspension dans tous les systèmes d'eaux usées visés par le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* sera fait. En 2015, on établira les données de référence pour la déclaration.
	Pourcentage des activités de surveillance de site d'immersion qui ne déclenchent pas de mesures de gestion du site	Objectif 3.9 de la SFDD : Qualité de l'eau de mer – Prévenir la pollution marine causée par l'immersion non contrôlée. S'assurer que l'immersion autorisée soit durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne font pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à l'égard des sites (comme la fermeture des sites).	Entre 2001 et 2009, le pourcentage de sites d'immersion en mer autorisés et ne nécessitant aucune mesure de gestion a été supérieur à la valeur cible de 85 % d'Environnement Canada.

Analyse du rendement et leçons apprises

Les réussites et les réalisations du Ministère au cours de 2012-2013 concernant la gestion des déchets sont les suivantes :

- a continué de rédiger le règlement pour les produits qui contiennent du mercure qui doit être publié en 2013. Le règlement interdirait la fabrication, l'importation et la vente de produits qui contiennent du mercure, avec certaines exemptions pour les produits essentiels pour lesquels il n'y a pas de solutions de rechange viables;
- a mis en œuvre un système d'échange de données électroniques qui permet aux organismes environnementaux du Canada, du Mexique et des États-Unis de transmettre des demandes d'exportation et des documents de consentement par voie électronique pour les mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses;
- a établi le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* pour obtenir un traitement secondaire minimal des eaux usées à travers le pays et réduire le rejet de substances nocives (voir l'encadré : Un organisme de réglementation de classe mondiale). Les normes du Canada sont en harmonie avec celles des États-Unis et de l'Union européenne, et assurent une coordination encore plus efficace entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la qualité des eaux transfrontalières;
- a continué sa prévention de la pollution marine, par une implication active dans le Protocole de Londres, qui comprenait un rôle de chef de file reconnu aux réunions du Groupe scientifique et à la Réunion des Parties;
- a continué de travailler avec d'autres pays pour empêcher la pollution marine — y compris des travaux sur un mécanisme mondial pour contrôler la fertilisation des océans et d'autres géoingénieries marines possibles;
- a effectué une révision complète du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* en vertu de la *Loi sur les pêches*, y compris la prise en considération de l'élaboration du règlement pour inclure les mines de diamant et de charbon, le renforcement des limites d'émission pour de nombreuses substances existantes, et l'ajout de limites d'émission pour plusieurs nouvelles substances;
- a fait des progrès vers l'introduction de délais de service et l'amélioration de la capacité de renouveler un permis en vertu du *Règlement sur l'immersion en mer*; les lignes directrices du demandeur sont mises à jour pour refléter les changements de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE 1999) et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les réalisations comprenaient également l'atteinte des normes du service de délivrance de permis (91 permis, dont 95 % ayant été émis en moins de 120 jours) et des normes de la stratégie fédérale de développement durable pour l'utilisation durable des sites d'immersion en vertu des permis de la LCPE 1999 (93 % ne nécessitant pas de mesures de gestion pour modifier la manière d'utiliser les sites);
- a continué de gérer la *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* et le système de permis connexe. Plus précisément, le Ministère a examiné et délivré trois permis selon l'échéancier réglementé; a créé de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des permis qui simplifient et clarifient l'examen du permis; et a participé au Système du Traité sur l'Antarctique et s'est engagé avec Transports Canada sur l'élaboration du code polaire pour les bateaux qui naviguent dans des eaux entourées par les glaces. Un écrasement d'avion dans une région éloignée de l'Antarctique a déclenché la révision des procédures, des rôles et des responsabilités en cas d'urgence.

Un organisme de réglementation de classe mondiale — Environnement Canada au travail

En 2009, le gouvernement fédéral s'est engagé, par la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), à s'attaquer aux égouts non traités rejetés dans les voies d'eau du Canada — plus de 150 milliards de litres d'eaux usées non traitées et insuffisamment traitées sont rejetés chaque année. En 2012-2013, Environnement Canada a édicté le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*.

Sous-programme 3.1.3 : Urgences environnementales

Description du sous-programme

Ce programme fournit de l'information et vise à réduire la fréquence et les conséquences des déversements et des urgences environnementales connexes en rapport avec des substances toxiques et d'autres substances dangereuses. Voici les cinq principales activités du programme : prévention – réglementation des installations de produits chimiques, afin qu'elles créent et mettent en œuvre des plans d'urgence environnementale; préparation – coordination des mesures de préparation nationales et régionales en cas d'urgence environnementale; intervention – supervision des mesures d'intervention adoptées par la ou les parties responsables, prestation de conseils scientifiques et techniques sur la météorologie et l'état de la mer, ainsi que le comportement et les effets des produits chimiques, le prélèvement d'échantillons et l'analyse, les contre-mesures, la cartographie des zones vulnérables, la modélisation de la trajectoire, et l'exploitation en tout temps du Centre national des urgences environnementales à Ottawa[21]; rétablissement – évaluation des dommages et prestation de conseils aux pollueurs sur la manière de rétablir un environnement endommagé suite à une urgence environnementale; recherche et développement – création de modèles de déversement, méthodes d'analyse, algorithmes sur le devenir et le comportement, mesure et télédétection, protocoles de décontamination et contre-mesures utilisées lors d'incidents. Les pouvoirs dans le cadre de ce programme se fondent sur le *Règlement sur les urgences environnementales* en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999*, ainsi que les articles 34 à 36 de la *Loi sur les pêches*. La prestation du programme peut comprendre des contributions pour le programme Gestion des substances et des déchets.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
9,7	10,0	(0,3)

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
66	65	1

Sous-programme 3.1.3 : Urgences environnementales			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les personnes réglementées connaissent et comprennent les exigences et obligations relatives au *Règlement sur les urgences environnementales*.	Parmi les installations qui doivent disposer de plans d'urgence environnementale, pourcentage de celles-ci qui en ont un, conformément au *Règlement sur les urgences environnementales*	100 % d'ici 2013-2014	98,5 % au 31 mars 2013 2 556 installations avaient l'obligation d'avoir un plan d'urgence environnementale; de ce nombre, 2 517 ont informé Environnement Canada qu'elles avaient mis en œuvre et à l'essai le plan.
Réduction de la fréquence des urgences environnementales dans les installations visées par le *Règlement sur les urgences environnementales*	Pourcentage des installations qui ont signalé une urgence environnementale parmi celles qui ont informé Environnement Canada qu'elles disposaient d'un plan d'urgence	À déterminer	0,40 % en 2012-2013

[21] La fonction d'intervention en cas d'urgence environnementale de ce programme a depuis été centralisée à Montréal.

	environnementale, conformément au *Règlement sur les urgences environnementales*.		
Objectif 6 : Conservation et protection des écosystèmes/des habitats – Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter, et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.	Suivi des urgences environnementales	Cible 6.5 de la Stratégie fédérale de développement durable : Gestion des menaces pour les écosystèmes – Réduire la fréquence et les conséquences des urgences environnementales qui frappent le Canada	Une évaluation des options pour établir un indicateur a commencé et seront présentés à une date ultérieure.

Analyse du rendement et leçons apprises

Voici des faits saillants concernant le rendement d'Environnement Canada dans le domaine des urgences environnementales en 2012-2013 :

- a continué d'évaluer les propriétés dangereuses en cas d'urgences environnementales des substances du Plan de gestion des produits chimiques et des substances dont le taux de déversement est élevé, afin de prendre des décisions éclairées concernant l'ajout futur de nouvelles substances (en vertu de modifications futures au *Règlement sur les urgences environnementales*). Les efforts et les résultats montrent que la conformité est accrue par les visites sur les lieux et une mobilisation proactive;
- la fonction d'intervention en cas d'urgence environnementale est assurée par le Centre national des urgences environnementales (CNEE) à Montréal. Entre son déménagement à Montréal en juillet 2012 et la fin de 2012-2013, le CNEE a reçu de 15 à 25 appels relatifs à des incidents polluants et y a répondu. En fonction de l'expérience antérieure, le Ministère songe à revoir son système pour gérer le nombre et la nature des appels d'urgence qu'il reçoit, et les connaissances scientifiques requises pour y répondre;
- a créé le plan opérationnel d'intervention en cas d'urgence environnementale, afin de redéfinir les rôles et responsabilités opérationnels de différentes directions générales du Ministère lors d'urgences environnementales;
- a montré avec succès, par l'entremise d'un partenariat avec l'Agence spatiale canadienne, comment l'imagerie satellite de Radarsat-2 peut servir à déterminer les caractéristiques des rivages, les habitats côtiers et les ressources en péril – plus de 14 000 km de côtes dans l'Arctique canadien ont été cartographiés;
- a continué de créer un système de cartographie Web national pour les urgences environnementales, afin de permettre un accès rapide aux données géospatiales environnementales à l'appui du processus décisionnel lors de la planification pour les urgences environnementales, de la préparation et de l'intervention;
- a mis en œuvre des modifications au *Règlement sur les urgences environnementales* qui sont entrées en vigueur en 2011. En vertu du *Règlement*, plus de 4 250 installations sont enregistrées. De ce nombre, 2 550 doivent avoir un plan d'urgence environnementale. Plus de 98 % de ces installations ont créé et mis en œuvre un tel plan. Parmi les travaux réalisés, il y a l'envoi de rappels aux personnes réglementées, et la réponse à plus de 2000 demandes présentées par ces dernières ainsi que la participation à 30 activités de promotion de la

conformité. Ces efforts de promotion de la conformité ont permis de réduire la fréquence et les conséquences des urgences environnementales. Une mobilisation plus précoce des intervenants en ce qui concerne les changements aux exigences relatives aux plans aurait pu permettre d'accroître la compréhension du rôle du Ministère en matière de gestion des urgences.

Sous-programme 3.1.4 : Sites contaminés

Description du sous-programme

Ce programme appuie principalement les responsabilités d'Environnement Canada découlant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), une initiative horizontale du gouvernement du Canada échelonnée sur 15 ans qui a débuté en 2005 et qui vise à résoudre le problème des sites contaminés fédéraux qui sont la propriété ou sous la responsabilité du gouvernement fédéral (18 organisations fédérales prennent actuellement part à ce programme, y compris Environnement Canada à titre de gardien de sites dont il est responsable). Parmi les responsabilités d'Environnement Canada, il y a la prise en charge du Secrétariat du PASCF et la prestation de conseils d'expert à d'autres gardiens fédéraux sur la réduction du risque pour l'environnement. Le Secrétariat du PASCF d'Environnement Canada est aussi chargé de coordonner la mise en œuvre du cadre politique sur les sites partagés. En outre, les responsabilités d'Environnement Canada dans le cadre du projet d'assainissement des étangs de goudron de Sydney, où le Ministère doit fournir des conseils techniques et scientifiques sur des questions environnementales et faire appliquer la loi et les règlements, relèvent aussi de ce programme. Comme demandé, le programme appuie aussi la haute direction pour les principaux dossiers des sites contaminés qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. La prestation du programme peut comprendre des contributions au programme Gestion des substances et des déchets.

Le Tableau des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales du RMR de 2012-2013 d'EC[xxvi] comprend des données sur le rendement pour tous les autres ministères et organismes fédéraux qui reçoivent des fonds en vertu du PASCF.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
9,5	9,6	(0,1)

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
47	51	(4)

Sous-programme 3.1.4 : Sites contaminés			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Réduction du passif dans les lieux contaminés fédéraux à risque supérieur	Changement net du passif total pour tous les sites de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	À déterminer	Hausse de 77 millions de dollars (de 2 296 milliards de dollars en 2010-2011 à 2 373 milliards de dollars en 2011-2012), principalement attribuable aux hausses des estimations de coûts plus exactes pour l'assainissement des sites. Réduction du passif pour 94 % des dépenses d'assainissement du PASCF pour les sites de classe 1 et de classe 2 (dépenses pour l'assainissement de 372 millions de dollars au lieu de 397 millions de dollars).

Réduction du risque que posent les sites contaminés fédéraux pour l'environnement et la santé humaine	Nombre et proportion de sites de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) où des activités de réduction du risque ont été réalisées	470 (50 % des sites financés) d'ici 2015-2016	Réduction du risque achevée à 77 sites. L'objectif de cinq ans pour cet indicateur est maintenant de 368 sites d'ici 2015-2016 (révisé en janvier 2012). En 2012-2013, les activités de réduction du risque avaient été réalisées à 77 sites (20 % de l'objectif).

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) a maintenant terminé la première moitié de son mandat de 15 ans (voir l'encadré : Assainir les sites contaminés). Environnement Canada agit à titre de Secrétariat du PASCF, à titre de ministère apportant un soutien spécialisé qui propose des conseils et de l'information aux ministères fédéraux gardiens de sites, et à titre de gardien responsable de gérer son propre inventaire de sites. Dans ces rôles, le Ministère :

- a appuyé les ministères gardiens sur le plan de la gestion de leurs sites contaminés, notamment :
  - en élaborant un processus décisionnel en ligne pour aider les gardiens fédéraux à mieux comprendre les activités d'évaluation et d'assainissement d'un site contaminé;
  - en finalisant un outil de déclaration de fermeture de site pour fournir des critères et des directives uniformes à respecter en vue de la fermeture d'un site contaminé lorsqu'on juge que le risque est acceptable et que d'autres travaux ne sont pas nécessaires;
  - en étudiant des options pour mieux gérer les données sur les sites contaminés fédéraux;
  - en continuant d'assurer l'administration générale du programme, y compris la planification et l'analyse, les rapports sur le rendement de ce programme, et la coordination des réunions du comité de gouvernance;
  - en dirigeant les communications du programme avec les intervenants;
- a fourni des conseils et des directives techniques aux gardiens sur des questions environnementales, y compris les risques écologiques que posent les sites contaminés. Parmi les travaux réalisés, il y a eu l'élaboration d'importants documents d'orientation, de lignes directrices, d'outils, de formation et de pratiques de gestion exemplaires en vue de l'évaluation et de la gestion des risques écologiques;
- a réalisé 8 projets d'assainissement et 20 projets d'évaluation de sites contaminés dont le Ministère est le gardien, lui permettant de minimiser les menaces que pose la pollution pour les Canadiens et Canadiennes et leur environnement. Selon l'expérience, on a pu confirmer que le fait de lancer des projets au début de l'exercice financier est la clé de la réussite; cela permet de jouir de la souplesse requise pour faire face aux priorités changeantes et aux défis sur le plan de la logistique.

Assainir les sites contaminés

En 2012-2013, on a lancé la phase II du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Représentant un investissement de plus de 1 milliard de dollars sur trois ans, la phase II misera sur l'assainissement de plus de 1 000 sites parmi les plus prioritaires à l'échelle du pays, et l'évaluation de quelques 1 650 sites dont le gouvernement fédéral est responsable.

Parmi les autres principales réalisations de cette année, il y a :

- la réalisation d'un projet d'évaluation pluriannuel à un site de la baie Mould (dans le Haut-Arctique). Les travaux ont nécessité une énorme planification et une grande coordination avec de multiples groupes;

- la coordination avec des groupes des Premières nations dans le cadre de deux projets ayant favorisé la compréhension du rôle du Ministère sur le plan de la gestion des sites contaminés chez ces Premières nations;
- la collaboration avec Pêches et Océans Canada pour faire avancer les activités d'assainissement à trois îles de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Sous-programmes du programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

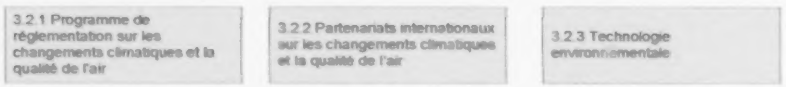

Description de programme

Les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques menacent d'avoir des effets néfastes sur la santé des Canadiens, de détériorer l'environnement, d'exacerber les changements climatiques et d'avoir des répercussions négatives sur l'économie. Ce programme vise à protéger la santé de la population, l'état de l'environnement et l'économie des répercussions néfastes des polluants atmosphériques et des impacts des émissions des gaz à effet de serre grâce à l'élaboration de règlements et d'autres mesures de contrôle des émissions de gaz à effet de serre qui permettront d'améliorer la qualité de l'air. Pour ce faire, on fera appel à une solide analyse scientifique et économique ainsi qu'à des activités de surveillance des émissions et de préparation de rapports. Le programme fera aussi appel à une collaboration soutenue avec d'autres gouvernements et intervenants; aux conseils scientifiques et technologiques d'experts en environnement, à des évaluations et à la gestion de programmes en appui aux décisions en matière d'investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et aux règlements; et à la coopération avec les États Unis en vue d'harmoniser les règlements sur les gaz à effet de serre au besoin, de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et de favoriser la mise au point de technologies propres. Il fera enfin appel à la participation, et à la contribution continues, aux négociations internationales sur les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière ainsi qu'aux processus bilatéraux et multilatéraux qui viennent compléter les négociations internationales ou appuyer les positions et les objectifs du Canada dans le cadre des négociations internationales[22]. Les contributions au programme Changements climatiques et de la qualité de l'air sont utilisées comme une composante de ce programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
193,2	211,5	240,2	157,5	54,0

Remarque : La baisse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues est principalement attribuable aux fonds non dépensés par Technologies du développement durable Canada et le Programme de réglementation de la qualité de l'air, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité. Les baisses ont été légèrement compensées par des fonds reçus pour le financement accéléré en vertu de l'Accord de Copenhague, versés plus tard durant l'année, et des fonds provenant du crédit central du Conseil du Trésor.

[22] Cela comprend aussi une participation et une contribution constantes aux négociations internationales pour lutter contre les substances appauvrissant l'ozone.

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
748	661	87

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les menaces que posent les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les Canadiens, leur santé et leur environnement sont minimisées.	Émissions canadiennes de GES de sources ciblées ou réglementées	Objectif du Cadre de mesure du rendement : Cible nationale canadienne de réduction de 17 % des GES par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020	Émissions des secteurs visés par l'approche sectorielle d'Environnement Canada (changements par rapport à 2005 illustrés entre parenthèses). Toutes les valeurs sont en mégatonnes (Mt) d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e). Ce sont les données de 2011, telles qu'elles apparaissent dans le rapport sur l'Inventaire national du Canada le plus récent (publié en 2013). Transport : 170 Mt (hausse de 1,2 %) Électricité : 90 Mt (baisse de 26 %) Pétrole et gaz : 163 Mt (hausse de 0,6 %) Industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions[23] : 78 Mt (baisse de 10 %). En partie en raison des mesures fédérales et provinciales annoncées, le Canada prévoit réduire ses émissions de 130 Mt en 2020 par rapport aux émissions de GES tendancielles prévues initialement pour cette année.
	Émissions canadiennes de polluants atmosphériques de sources ciblées Substances déclarées dans le cadre de cet indicateur : ▪ Sources industrielles et sources mobiles (déclarées séparément) : matières particulaires de moins de 10µm (MP_{10}); oxydes de soufre (SO_x); oxydes d'azote (NO_x); et composés organiques volatils (COV) ▪ Sources industrielles	Baisse annuelle de la moyenne mobile sur 3 ans de toutes les substances suivies dans les deux secteurs	Sources industrielles (y compris la production d'électricité) : MP_{10} = Réduction de 3 % (de 160 228 à 154 994) SO_x = Réduction de 11 % (de 1 383 049 à 1 229 591) NO_x = Réduction de 3 % (de 847 730 à 820 285) COV = Hausse de 2 % (de 677 997 à 693 577) Hg = Réduction de 18 % (de 3 855 à 3 165) Sources mobiles : MP_{10} = Réduction de 2 % (de 68 611 à 67 258) SO_x = Hausse de 1 % (de 94 459 à 94 981) NO_x = Réduction de 3 %

[23] Voici les secteurs compris parmi les industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions : aluminium, fusion de métaux de base, ciment, pâtes et papiers, fer et acier, chaux et produits en gypse, produits chimiques et engrais, potasse, et boulettage de minerai de fer.

	seulement : mercure (Hg) ▪ Sources mobiles seulement : monoxyde de carbone (CO)		(de 1 145 183 à 1 108 511) COV = Réduction de 4 % (de 510 349 à 490 431) CO = Réduction de 2 % (de 6 622 419 à 6 479 560) Les valeurs déclarées les plus récentes sont pour la période de 2009 à 2011. Les changements en pourcentage sont indiqués par rapport à la période de 2008 à 2010.
Objectif 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur qui appuiera également des écosystèmes sains.	Indicateurs d'émissions atmosphériques d'oxydes de soufre, d'oxyde d'azote, de composés organiques volatils, de matières particulaires, de monoxyde de carbone et d'ammoniac	Objectif 2.1 de la Stratégie fédérale de développement durable : Polluants atmosphériques - Réduire les polluants atmosphériques afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'air au pays et atteindre les cibles fixées pour les émissions, qui sont en voie d'élaboration de concert avec les provinces et les intervenants	En 2010, les émissions de polluants atmosphériques étaient de 22 % à 60 % inférieures aux niveaux des émissions de 1990. Seules les émissions d'ammoniac (NH_3) étaient supérieures aux niveaux des émissions de 1990.
	Tendances de la qualité de l'air liées aux résultats pour la santé [24]		Santé Canada fera état des résultats dans son RMR de 2012-2013[xxvii].

Analyse du rendement et leçons apprises

Voici les faits saillants des réalisations et des activités :

- a finalisé et publié un règlement pour réduire les émissions de GES de deux secteurs émetteurs importants (transport et électricité) et a continué le travail sur l'élaboration d'approches de réglementation des GES pour d'autres secteurs émetteurs importants;
- a conclu une entente avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Environnement, afin d'aller de l'avant avec la mise en œuvre du nouveau système de gestion de la qualité de l'air (SGQA). Le Ministère a :
    - a publié les nouvelles Normes nationales sur la qualité de l'air ambiant pour les matières particulaires et l'ozone dans la Partie I de la *Gazette du Canada;*
    - a tenu des consultations étendues auprès de multiples intervenants, dont d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, l'industrie et des organisations non gouvernementales, afin de finaliser les exigences de base relatives aux émissions industrielles (EBEI) pour réduire les polluants atmosphériques des principales sources industrielles, sauf les centrales thermiques alimentées au charbon et les raffineries. Le Ministère a aussi obtenu l'accord des sous-ministres de l'Environnement pour renouveler le protocole d'entente concernant le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA)[25] conclu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Toutes les parties à l'accord pancanadien sur le RNSPA l'ont signé en juin 2013, à l'appui de la mise en œuvre du SGQA.

[24] Cet indicateur est produit par Santé Canada.
[25] Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique est un programme de surveillance de la qualité de l'air ambiant dirigé par Environnement Canada. Il met principalement l'accent sur les zones urbaines. Sa prestation est assurée par un accord de collaboration avec les provinces et les territoires. Le programme a été tout d'abord mis sur pied en 1969, afin de mettre en œuvre des approches solides pour mesurer la qualité de l'air à l'échelle du Canada, grâce à des normes de qualité des données uniformes.

- a continué d'assurer la prestation du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance des sables bitumineux. Le public a accès aux résultats des mesures de la qualité de l'air dans cette région sur le nouveau portail (voir l'encadré : La science à l'œuvre);
- a compilé et publié des inventaires des GES et des polluants atmosphériques. L'expérience vécue en 2012-2013 montre qu'il est bénéfique de mobiliser de manière précoce et permanente les provinces et territoires et les principaux intervenants en ce qui a trait à l'élaboration d'approches de réglementation des GES et des polluants atmosphériques.

La science à l'œuvre — Surveiller la qualité de l'air dans la région des sables bitumineux

La surveillance de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité réalisée dans le cadre du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance des sables bitumineux a été étendue à plusieurs domaines. En 2012-2013, le réseau de surveillance de la qualité de l'air ambiant a été élargi. Un nouveau site de surveillance écosystémique a été installé en aval de la région des sables bitumineux, et trois autres sont en cours d'installation. Des mesures additionnelles sont adoptées pour combler les lacunes dans les données. La répartition spatiale des observations par satellite pour le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre a été cartographiée. On réalise aussi une surveillance de l'exposition des écosystèmes, afin d'évaluer la portée et les niveaux de contaminants atmosphériques auxquels les espèces aviaires sont exposées. Pour obtenir des renseignements à jour sur les activités de surveillance et les résultats, consultez le nouveau Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux[xxviii] lancé en 2013.

Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Description du sous-programme

Ce programme a été mis sur pied pour élaborer des approches propres à chaque secteur afin de réglementer les polluants atmosphériques et de contrôler les émissions de gaz à effet de serre, de même que pour faire la promotion d'approches fondées sur la science permettant l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux règlements. Les activités du programme se concentrent sur la réduction des émissions provenant des industries, du transport, des produits commerciaux et des biens de consommation, de même que sur la prise en charge de mécanismes du marché pour favoriser la réduction des émissions. Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre constituent des menaces importantes pour la santé et le bien-être des Canadiens et Canadiennes, et ont des répercussions négatives importantes sur l'environnement, l'économie et la qualité de vie. Des consultations avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, les autres ministères fédéraux et les autres intervenants sont tenues dans le cadre du processus continuel d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre de normes et de règlements efficaces.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
110,9	104,9	6,0

Remarque : La baisse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues et des FTE est attribuable aux fonds non dépensés du Programme de règlement de la qualité de l'air, ainsi qu'à des réductions découlant de la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité. Les baisses sont compensées par des fonds provenant du crédit central du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
694	611	83

Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Réduction des émissions des polluants atmosphériques et des GES des sources réglementées ou ciblées	Émissions industrielles au Canada de matières particulaires 10 (MP_{10}); d'oxydes de soufre (SO_x); d'oxydes d'azotes (NO_x); de composés organiques volatils (COV) et de mercure (Hg)	Sera déterminé par l'approche réglementaire	MP_{10} = 154 994 t SO_x = 1 229 591 t NO_x = 820 285 t COV = 693 577 t Hg = 3 165 t Toutes les valeurs représentent des moyennes de trois ans, de 2009 à 2011.
	Émissions du secteur du transport au Canada : matières particulaires 10 (MP_{10}); oxydes d'azotes (NO_x); composés organiques volatils (COV) et monoxyde de carbone (CO)	Sera déterminé par l'approche réglementaire	MP_{10} = 67 258 t SO_x = 94 981 t NO_x = 1 108 511 t COV = 490 431 t CO = 6 479 560 t Toutes les valeurs représentent des moyennes de trois ans, de 2009 à 2011.

Analyse du rendement et leçons apprises

Voici les faits saillants des réalisations et activités du Ministère en 2012-2013, à l'appui de ce sous-programme :

À l'appui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Ministère a respecté des engagements importants à l'appui de son approche réglementaire sectorielle visant à réduire les émissions de GES au Canada. L'expérience vécue tout au long de l'année montre qu'il est très important d'établir des mécanismes coordonnés et uniformes pour assurer l'engagement permanent des provinces et des intervenants de chaque secteur visé par l'approche sectorielle du règlement sur les GES.

Voici des réalisations et des progrès accomplis :

- a publié le *Règlement final sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone - secteur de l'électricité thermique au charbon*. La norme de rendement prévue par ce *Règlement* entrera en vigueur en 2015. On s'attend à ce qu'elle entraîne une réduction cumulative nette des émissions de GES d'environ 214 Mt entre 2015 et 2035;
- a publié le projet de règlement final pour les émissions des véhicules lourds pour les années modèles de 2014 à 2018, ainsi que le projet de règlement des émissions des automobiles et des camionnettes pour les années modèles 2017 et ultérieures. Ce dernier s'appuie sur le règlement déjà en place pour les années modèles de 2011 à 2016, et établirait des normes moyennes annuelles de plus en plus strictes d'émissions de GES provenant du parc des véhicules légers des années modèles de 2017 à 2025. Les deux règlements vont de pair avec les normes américaines;

Le saviez-vous?

On prévoit que le projet de règlement le plus récent du Canada concernant les émissions de GES des automobiles et des camionnettes entraînera une réduction cumulative nette des équivalents en dioxyde de carbone (CO_2e) des émissions de gaz à effet de serre d'environ 162 Mt pendant la durée de vie de tous les véhicules des années modèles de 2017 à 2025 au Canada.

- a continué de mettre en œuvre des règlements pour contrôler les composés organiques volatils (COV) dans les produits de consommation et les produits commerciaux. Le Ministère a aussi publié un document de consultation pour recueillir l'opinion des intervenants concernant la teneur en COV dans certains produits;
- a appuyé Transports Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'indice nominal de rendement énergétique des bâtiments neufs de l'Organisation maritime internationale dans le secteur de l'expédition maritime, grâce à la publication d'un projet de règlement en juillet 2012;
- a fait avancer l'élaboration d'approches réglementaires pour les secteurs industriels touchés par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions. Selon l'expérience, il est important de discuter des besoins en données dès les premières étapes du processus d'élaboration de règlements et d'obtenir rapidement des données à jour pour les secteurs ciblés. Toutes les données très précises ne sont pas sont facilement accessibles;
- a créé et présenté l'Inventaire national des gaz à effet de serre à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- a co-rédigé, avec Santé Canada, un résumé de l'Évaluation scientifique canadienne du smog[xxix], une évaluation scientifique faisant état d'études complètes et l'objet d'un examen indépendant par les pairs qui porte sur la formation et le devenir du smog au Canada, ainsi que ses répercussions sur la santé de la population canadienne et son environnement;
- a fait avancer la surveillance, l'analyse et la modélisation des GES et des aérosols, afin de caractériser les sources et les puits au Canada, ainsi que les répercussions climatiques régionales et mondiales;
- a assuré, grâce aux résultats d'études scientifiques d'Environnement Canada sur le mercure, l'élaboration de la première évaluation scientifique canadienne sur le mercure (sera publiée par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en 2013-2014).

Le saviez-vous?

Les scientifiques, les chercheurs et les ingénieurs d'Environnement Canada collaborent étroitement avec plusieurs partenaires pour fournir des avis sur la gestion de la qualité de l'air au Canada. En 2012-2013, les données scientifiques d'Environnement Canada sur la qualité de l'air ont :

- servi à définir les nouvelles normes nationales sur la qualité de l'air ambiant pour les matières particulaires ($MP_{2,5}$) et l'ozone;
- amélioré les prévisions concernant les répercussions des exigences de base relatives aux émissions industrielles prévues et du règlement sur la qualité de l'air du secteur de la production d'électricité thermique au charbon;
- servi lors des négociations concernant une entente mondiale sur le mercure s'avérant contraignante sur le plan juridique dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- fait avancer les connaissances sur le devenir des polluants atmosphériques dans l'air, surtout ceux du transport transfrontalier;
- permis de collaborer avec Santé Canada dans le cadre de l'évaluation des risques de la production, de la distribution et de l'utilisation du biodiesel au Canada.

À l'appui de la qualité de l'air

La collaboration avec les intervenants tout au long de l'année a permis de mieux appuyer les instruments de réglementation de la qualité de l'air et des autres instruments, afin de réduire les émissions atmosphériques qui ne l'auraient peut-être pas été autrement. Dans le même ordre d'idées, les accords de contribution se sont ajoutés aux efforts scientifiques déployés à l'interne, et continuent d'être un investissement important pour accroître la capacité en recherche au Canada.

Voici les faits saillants sur le plan du rendement et des progrès réalisés dans le dossier de la qualité de l'air :

- a finalisé, en collaboration avec les provinces et territoires, le nouveau Système de gestion de la qualité de l'air, y compris une entente pour aller de l'avant;
- a continué de réaliser des études pour améliorer les modèles de la qualité de l'air, en mettant en œuvre une analyse novatrice des résultats des modèles et des observations en temps réel, ainsi que pour évaluer un modèle de qualité de l'air en réalisant des comparaisons avec des études d'autres pays (en Amérique du Nord et en Europe);

- a consulté, en 2012-2013, des intervenants et élaboré des instruments pour mettre en œuvre des exigences de base relatives aux émissions industrielles (EBEI); ces consultations se poursuivront en 2013-2014. Il a finalisé les EBEI pour tous les secteurs, à l'exception du secteur de la production d'électricité thermique au charbon et des raffineries; a préparé la version préliminaire de règlements pour la production de ciment, les moteurs alternatifs fonctionnant au gaz naturel et les chaudières et fournaises industrielles indépendantes d'électricité;
- a finalisé et publié, dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, le 25 mai 2013, les nouvelles « Normes nationales sur la qualité de l'air ambiant pour les matières particulaires ($MP_{2,5}$) et l'ozone », conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999*. Ces normes protègent mieux que les normes pangouvernementales précédentes. Des travaux ont aussi été entamés pour élaborer des normes de qualité de l'air ambiant pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote;
- a publié le règlement final exigeant un système de dépannage à bord dans les véhicules lourds routiers, afin de déceler les défaillances dans les moteurs et les systèmes de lutte contre les émissions de polluants atmosphériques, et finalisé les modifications au règlement sur la teneur en soufre dans le diesel, afin de permettre la mise en œuvre de la zone de contrôle des émissions du commerce maritime en Amérique du Nord;
- a collaboré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre du Groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'Environnement chargé des sources mobiles, afin d'améliorer le partage de l'information sur les émissions dans le secteur du transport;
- a présenté l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air. L'Inventaire national des rejets de polluants est une composante clé de cet inventaire.

Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Description du sous-programme

Ce programme porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'ententes bilatérales et internationales, afin de lutter contre les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, ainsi que la coordination des politiques, des positions de négociation et de la participation du Canada lors de forums internationaux pertinents importants à l'échelle mondiale. Parmi les activités à l'appui de ce programme, il y a l'élaboration d'une annexe à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air, afin de réduire les déplacements transfrontaliers de matières particulaires; la participation au Protocole de Montréal et à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et la mise en œuvre de ceux-ci, afin d'adopter des mesures mondiales/transfrontalières pour réduire les émissions de substances appauvrissant l'ozone, le smog et les pluies acides; l'alignement amélioré, en collaboration avec d'autres ministères, de programmes internationaux avec les priorités nationales, le Sommet des leaders nord-américains; la participation au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à des processus internationaux complémentaires, afin de négocier une entente internationale complète et contraignante sur le plan juridique en matière de changements climatiques; et la participation à des partenariats internationaux qui appuie les principaux processus bilatéraux canadiens avec les principales économies (p. ex, la Chine) et nos positions et objectifs de négociation dans le cadre de la CCNUCC.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
33,9	47,7	(13,8)

Remarque : La hausse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues est principalement attribuable au financement reçu en vue du financement accéléré prévu par l'Accord de Copenhague reçu plus tard au cours de l'année.

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
38	37	1

Sous-programme 3.2.2 : Partenariats sur les changements climatiques et la qualité de l'air			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Les négociations et accords internationaux sur les polluants atmosphériques et les GES vont de pair avec les priorités et intérêts du Canada.	Pourcentage des objectifs énoncés à atteindre dans les négociations ou accords internationaux qui ont été atteints ou atteints en grande partie	50 % des négociations et 50 % des accords respectées ou respectées en grande partie en 2013-2014	Négociations : 81 % en 2012-2013 Parmi les 6 volets des négociations de la CCNUCC, 81 % (en moyenne) des objectifs du Canada ont été atteints. On peut attribuer le fait que des objectifs n'ont pas été atteints ou ont été atteints en partie à des facteurs externes (p. ex., manque de temps pour aborder la question, pays incapables ou peu désireux d'en venir à une décision). Accords : 100 % en 2012-2013 À la fin de 2012, la CCNUCC a été en mesure de négocier la Passerelle de Doha sur le climat, qui s'inspire de la plateforme de Durban approuvée antérieurement. Elle respecte les objectifs généraux du Canada, et est pleinement conforme au mandat de négociation du Canada.

a Analyse du rendement et leçons apprises

Voici les faits saillants des réalisations :

- a poursuivi les négociations internationales en cours en ce qui a trait à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- a supervisé la prestation réussie du financement accéléré de 1,2 milliard de dollars du gouvernement du Canada, et a contribué directement au soutien aux pays en développement sur le plan des changements climatiques en versant plus de 49 millions de dollars en 2012-2013[26];
- a poursuivi les travaux pour réviser le Protocole pour réduire l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) en vertu de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance. EC a pris part à la 50e séance du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, et à la 30e séance de l'organe exécutif. Le Protocole révisé a été adopté en avril 2012. Les révisions permettront possiblement au Canada de le ratifier dans un avenir rapproché;
- a conclu les travaux dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur les facteurs climatiques éphémères (ou polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat), y compris la formulation de recommandations à l'intention des ministres du Conseil de l'Arctique sur l'atténuation de ces polluants;

[26] La contribution d'Environnement Canada de plus de 49 millions de dollars en 2012-2013 a été répartie entre différents programmes dans le cadre des Résultats stratégiques 2 et 3.

- a continué de prendre part à la Coalition pour le climat et l'air pur et de faire la promotion du leadership au sein de celle-ci. Cette Coalition a pour mandat de réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat. Le Canada en est un membre fondateur, un partenaire clé et un contributeur financier majeur[27];
- a continué de collaborer avec les États-Unis et le Mexique, afin d'accroître le soutien à l'égard de la proposition nord-américaine visant l'élimination graduelle des hydrurofluorurocarbones dans le cadre du Protocole de Montréal;
- a appuyé les travaux de Transports Canada auprès de l'Organisation maritime internationale, afin de lutter contre le carbone noir associé au commerce maritime, et a contribué à l'élaboration d'une définition et d'une méthode de mesure du carbone noir, ainsi qu'à la détermination des technologies et stratégies de lutte éventuelles;
- a continué de collaborer avec les États-Unis, par l'entremise de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air (AQA), pour réduire le déplacement transfrontalier des polluants atmosphériques, surtout ceux causant les pluies acides et le smog. Plus précisément, les deux pays ont préparé et publié le rapport d'étape biennal de 2012. Environnement Canada a aussi été l'hôte de la réunion annuelle du Comité canado-américain sur la qualité de l'air (a géré les travaux et a examiné les progrès relatifs à la mise en œuvre), et a continué les travaux scientifiques permanents qui servent à prendre en considération l'ajout d'une annexe sur les matières particulaires à l'AQA;
- a été l'hôte de l'exposition biannuelle de Méthane Expo à Vancouver (mars 2012) ayant regroupé 425 participants de 41 pays. Le Canada a présenté des technologies canadiennes permettant des pratiques de réduction des émissions de méthane dans cinq secteurs : l'agriculture, l'extraction du charbon, les eaux usées, les déchets solides municipaux et le pétrole et le gaz.

Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale

Description du sous-programme

Ce programme propose des conseils d'experts, en matière de sciences et de technologies écologiques, d'évaluations et d'une gestion de programme à l'appui des décisions relatives à l'investissement technologique du gouvernement du Canada en matière de qualité de l'air et de gaz à effet de serre (GES), et de l'élaboration de politiques et de règlements. Parmi les principales activités, il y a la supervision des activités de Technologies du développement durable Canada (TDDC) et d'une gamme d'autres programmes de Sciences et technologie; la prestation de conseils d'experts et d'évaluations afin de faire avancer les technologies propres, de manière à respecter les priorités du gouvernement, comme la qualité de l'air, les changements climatiques et l'infrastructure verte.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
66,7	4,9	61,8

Remarque : La baisse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues est principalement attribuable aux fonds non dépensés de Technologies du développement durable Canada.

[27] Le Canada a versé 13 millions de dollars à l'appui de la Coalition pour le climat et l'air pur, en plus d'un engagement de 7 millions de dollars pour des projets bilatéraux à l'appui de l'atténuation à long terme des polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat dans les pays en développement.

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
15	13	2

Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Réduction des émissions découlant de la mise en œuvre de nouvelles technologies environnementales	Réduction annuelle des émissions de GES (en équivalent de dioxyde de carbone) découlant de l'utilisation de technologies environnementales	12,5 Mt d'ici 2015	Réduction des GES de 1,22 Mt en 2012
	Réduction annuelle des émissions de polluants atmosphériques (principaux polluants atmosphériques) découlant de l'utilisation de technologies environnementales	D'ici 2015, réduire : Oxydes d'azote (NO_x) de 21,8 Kt Oxydes de soufre (SO_x) de 0,8 Kt Matières particulaires (MP) de 1,36Kt Composés organiques volatils (COV) de 2,3 Kt Monoxyde de carbone (CO) de 0,9 Kt	Réduction du total des contaminants atmosphériques de 16 t en 2012 Quantités pour les substances individuelles non disponibles en ce moment

Analyse du rendement et leçons apprises

Voici des faits saillants des réalisations du Ministère en 2012-2013 :

- a fourni des analyses et des évaluations des répercussions environnementales des nouvelles technologies (p. ex., technologies de captage et de stockage de carbone, et technologies d'énergie renouvelable) afin d'aider le gouvernement à prendre des décisions;
- a codirigé, avec Ressources naturelles Canada, la négociation et la conclusion d'une nouvelle entente de financement (somme de 40 millions de dollars annoncée dans le Budget de 2011) avec Technologies du développement durable Canada (TDDC), afin de financer des projets de technologie propre pour lutter contre les changements climatiques et assainir l'air;
- a participé à différents programmes technologiques fédéraux, afin de promouvoir leur harmonisation avec les priorités du Ministère en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, et à l'optimisation des avantages environnementaux. En 2012-2013, les technologies ayant reçu de l'aide ont permis de réduire annuellement les GES de 1,22 Mt, et les polluants atmosphériques, de 16 t. Parmi les programmes inclus, il y a TDDC, les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales, les Fonds municipaux verts, le Programme de vérification des technologies environnementales (VTE), et le Groupe de travail sur la recherche et le développement en matière d'énergie propre et l'efficacité énergétique du Dialogue États-Unis–Canada sur l'énergie propre;
- a continué de diriger l'élaboration de la norme VTE et a finalisé deux nouveaux protocoles VTE;
- a continué de collaborer avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin d'élaborer un protocole d'entente entre le BNQ, la Fondation GLOBE et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, afin d'harmoniser les procédures de vérification du BNQ avec VTE en ce qui a trait aux technologies de traitement des eaux usées. Les discussions se sont aussi poursuivies pour harmoniser le processus VTE dans tous les secteurs.

Programmes
3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi — Pollution
1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi — Faune

Description des programmes

Programme 3.3 (Pollution) : Ce programme contribue à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement naturel et à la biodiversité ainsi que les menaces qui les guettent, par la promotion et l'application des lois administrées par Environnement Canada, appuyées par des analyses et des conseils scientifiques fondés sur des données probantes. Les activités du programme sont axées sur la pollution, notamment les substances toxiques, leur rejet dans l'air, l'eau et le sol, de même que l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé humaine. Le programme maintient un contingent d'agents de promotion de la conformité et de l'autorité. Les agents de promotion de la conformité procurent des renseignements aux parties réglementées concernant les exigences prévues par la loi, les bienfaits pour l'environnement de la conformité et les peines éventuelles qu'entraîne la non-conformité. Les activités des agents de l'autorité comprennent la collecte de renseignements, la tenue d'inspections pour vérifier la conformité aux lois et aux règlements, et la poursuite d'enquêtes pour prendre les mesures d'application de la loi pertinentes contre les contrevenants. Le programme effectue également une analyse de la conformité afin de fournir une rétroaction continue sur la planification et les résultats du programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
45,5	45,5	47,3	41,7	3,8

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
391	346	45

Remarque : La baisse des ETP réels par rapport aux ETP planifiés est attribuable à la réorganisation des activités d'évaluation environnementale du programme Écosystèmes durables.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi - Pollution			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Respect des lois et règlements de lutte contre la pollution gérés par Environnement Canada	Conformité aux exigences réglementaires des règlements sélectionnés dans le cadre de cet indicateur : *Règlement sur le nettoyage à sec* (projet pilote initial; autres règlements à ajouter)[28]	*Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)* : Hausse de 10 % de la conformité en 2015-2016 comparativement à la valeur de référence de 2012-2013	51 % en 2012-2013 (avec un pourcentage d'erreur de 5,51 %) Cette valeur est le taux national de conformité pour le *Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)* en 2012-2013. Dès 2013-2014, le Ministère mettra en œuvre des stratégies de conformité, afin d'accroître la conformité du secteur du nettoyage à sec, en

[28] On met à l'essai une méthode valide sur le plan statistique pour mesurer les taux de conformité à l'aide du *Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)*. On a opté pour ce *Règlement* en fonction de plusieurs critères associés à la faisabilité du calcul des taux de conformité valides. À la fin de l'essai, on considérera l'ajout d'autres règlements à cet indicateur.

			prenant en considération que les changements de propriétaire sont très fréquents dans ce secteur. En 2014-2015, le taux national de respect des dispositions environnementales du *Règlement sur le nettoyage à sec* sera mesuré grâce à la même méthodologie statistique utilisée en 2012-2013 pour déterminer dans quelle portée les stratégies de conformité ont influé sur le taux de conformité.

Programme 1.4 (Faune) : Ce programme vise à conserver et à protéger le milieu naturel grâce à la promotion de la conformité et à l'application des lois suivantes relatives à la faune qui sont administrées par Environnement Canada, avec l'appui d'analyses et de conseils scientifiques fondés sur des données probantes : la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce interprovincial et international*, et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les mesures prises pour promouvoir la conformité comprennent la communication et la publication de renseignements, l'éducation et la consultation auprès de parties touchées par ces actes législatifs. Le programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les actions sont axées sur la vérification de la conformité aux lois, aux règlements et aux permis ayant trait à la faune, et ce, par le biais de quelques activités – notamment le rassemblement de renseignements, la réalisation d'inspections et la poursuite d'enquêtes en vue de prendre les mesures de coercition appropriées contre les présumés contrevenants. Ces actions permettent de s'assurer que les dommages à la biodiversité et les menaces envers elle sont réduites, au profit de la population canadienne et de la communauté internationale.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
17,2	17,2	17,9	16,7	0,5

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
140	133	7

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune			
Résultats attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats actuels**
Respect des lois et règlements relatifs aux espèces sauvages gérés par Environnement Canada	Pourcentage de la communauté réglementée inspectée qui est conforme aux exigences réglementaires de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*	90 % d'ici 2012-2013	93 % en 2012-2013

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, Environnement Canada a fait les réalisations et progrès planifiés en lien avec ces programmes. Voici les faits saillants des réalisations et des activités :

- a réalisé environ 8 700 inspections du respect des règlements en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement (1999)*, (LCPE, 1999) et de la *Loi sur les pêches*. A réalisé plus de 7 600 inspections en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs de 1994*, et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial de 1994* (WAPPRIITA). Ensemble, ces inspections ont permis de déceler plus de 5 300 infractions. Le Ministère a continué sa déclaration permanente des activités de lutte contre la pollution, conformément à différentes lois (comme la LCPE de 1999), et des activités de protection de la faune, conformément à la LEP et à la WAPPRIITA;
- s'est associé à des gestionnaires de terres de Premières nations pour réaliser des activités de promotion de la conformité (voir l'encadré : Partenariat en action);

Partenariat en action — Collaborer avec les gestionnaires de terres des Premières nations

Réunion annuelle de Manitoba Uske (terres), le Pas, Manitoba, 31 octobre 2012
Environnement Canada a participé à la réunion annuelle des gestionnaires des terres autochtones au Manitoba. Des agents de promotion de la conformité ont présenté de l'information sur les dispositions relatives à la prévention de la pollution en vertu de la *Loi sur les pêches* et du *Règlement* de la LCPE à 16 gestionnaires de terres autochtones. La séance a porté sur de multiples instruments, soit le *Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés* et le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*, le *Règlement fédéral sur les halocarbures (2003)* et le *Règlement sur les urgences environnementales*.

- a réalisé plus de 59 000 activités de promotion de la conformité en 2012-2013. La plupart de ces activités faisaient la promotion des 9 instruments de gestion du risque à priorité élevée en lien avec deux lois, soit la LCPE de 1999 (plus précisément le Plan de gestion des produits chimiques et le Programme de réglementation de la qualité de l'air), et la *Loi sur les pêches*.

Environnement Canada a pris part aux stratégies et plans de promotion de la conformité réglementaire en ce qui concerne les modifications au *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (chasse) et l'ajout à la liste des EP, et les a mis en œuvre. Il s'est aussi associé à d'autres organismes (p. ex., Agence des services frontaliers du Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada) pour assurer la promotion de la conformité avec les lois sur la faune, ainsi qu'avec la Fédération canadienne de la faune[xxx] pour assurer l'éducation et la mobilisation (La faune et flore de l'arrière-pays).

Le saviez-vous?

En vertu d'une entente avec INTERPOL, organisation internationale regroupant quelque 190 pays membres qui collaborent ensemble pour lutter contre le crime à l'échelle mondiale, Environnement Canada a commencé à offrir une formation adaptée aux agents de la faune conçue pour lutter contre le commerce illégal d'espèces en péril. Cette formation met l'accent sur l'Afrique. En 2012-2013, une formation pilote a été offerte à des agents de 11 pays. Des formations additionnelles sont prévues à l'avenir.

Voici d'autres réalisations et activités. Le Ministère :

- a fait de la surveillance permanente des sables bitumineux;
- a pris part à 23 poursuites, qu'il a gagnées, en vertu des lois sur la faune et la pollution à l'échelle du Canada selon les Notifications d'application de la loi[xxxi];
- a commencé à élaborer un modèle pour totaliser les dommages environnementaux, les prendre en considération et les évaluer. Sa priorité, Le règlement concernant les moteurs de véhicules;
- a modifié la documentation et les façons d'intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales*, afin qu'elles reflètent les répercussions de la *Loi sur les interventions opérationnelles*;
- a mis en œuvre le projet pilote sur le Règlement sur le nettoyage à sec — taux de conformité national de 51 % (+/- 5,51 %).

Services internes

Catégories du programme de Services internes

Soutien à la gouvernance et à la gestion (comprend Gestion et surveillance, Communications et Services juridiques)	Services de gestion des ressources humaines (comprend Gestion des ressources humaines, Gestion financière, Gestion de l'information, Technologie de l'information et Voyages et autres services administratifs)	Services de gestion des actifs (comprend Biens immobiliers, Matériel et Acquisition)

Description du programme

Les Services internes sont des groupes d'activités connexes et de ressources administrées de manière à répondre aux besoins des programmes et à d'autres obligations générales d'une organisation. Voici ces groupes : services de gestion et de contrôle, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services des matériaux, services des acquisitions, services de voyages et d'autres services administratifs. Les Services internes incluent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à toute une organisation et pas celles qui sont fournies de façon spécifique à un programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence 2012-2013
172,2	172,2	210,5	203,4	(31,2)

Remarque : La hausse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues en 2012-2013 est attribuable à un réalignement interne des fonds pour tenir compte du transfert des responsabilités à Services partagés Canada.

Ressources humaines en 2012-2013 (équivalent temps plein – ETP)

Planifiées 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
1,400	1,494	(94)

Analyse du rendement et leçons apprises

Pour aider le Ministère à exécuter son mandat de gérance et à respecter les exigences en matière de rendement de la Politique sur la structure de gestion des ressources et des résultats, du Cadre de responsabilisation de gestion et des priorités spécifiques des programmes, des priorités en politique et en gestion ont été élaborées.

En 2012-2013, le Ministère a respecté ses engagements en matière de services internes. Voici les faits saillants des réalisations.

Données ouvertes pour un gouvernement ouvert

- a réalisé un projet pilote dans le cadre de la contribution d'Environnement Canada au Portail des données ouvertes[xxxii].
- a finalisé et lancé (conjointement avec le gouvernement de l'Alberta), conformément à l'initiative élargie des données ouvertes du gouvernement fédéral, le Portail d'information Canada–Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux[xxxiii]. La création de ce portail sur les sables bitumineux a été appuyée par un projet pilote de catalogue de données d'Environnement Canada, qui sera opérationnel à l'échelle du Ministère au début de 2013-2014. Il offrira un guichet unique pour accéder aux données environnementales et scientifiques du Ministère.

Ressources humaines et prestation de services financiers novatrices

Environnement Canada a terminé la mise en œuvre de son nouveau modèle de prestation de services. L'achèvement de la mise en œuvre du nouveau modèle a offert de nouvelles possibilités sur le plan des initiatives, afin d'améliorer l'efficacité, la souplesse et la responsabilité des fonctions de ressources humaines et de services financiers à l'interne, dont les suivantes :

- a formé des liens plus solides entre les disciplines;
- a fait preuve de leadership au sein des fonctions du ressourcement ministériel, de l'équité en emploi et des langues officielles;
- a créé une équipe de réaménagement des effectifs centralisée pour rationaliser les processus;
- a réorienté les fonctions et les procédures de la Direction de la planification stratégique des RH, de mesure, d'intégration et des systèmes, afin d'inclure la gestion d'initiatives ministérielles novatrices, y compris les processus opérationnels communs en ressources humaines et la modernisation de la gestion de l'information;
- a mis en œuvre le nouveau modèle de prestation de services financiers et la structure organisationnelle pour offrir des services financiers obligatoires/de base;
- a mis en œuvre un modèle rationalisé en vue de l'examen des services financiers, de l'approbation des accords et contributions et autres ententes financières, et du soutien à ceux-ci;
- a obtenu l'approbation du plan d'investissements ministériel intégré et l'a mis en œuvre;
- a continué d'accroître la capacité grâce à la mise en œuvre du cadre de gestion financière;
- a employé une approche structurée et coordonnée pour améliorer les données financières, les rapports et les outils;

Améliorer le service et la responsabilité grâce à des vérifications et à des évaluations pertinentes, crédibles et pratiques

- a maintenu des fonctions de vérification et d'évaluation internes fortes et indépendantes à l'appui du sous-ministre dans son rôle d'agent comptable et de la gestion des résultats. Cette année, le Ministère a mis en œuvre un nouveau processus périodique pour surveiller les progrès des programmes en réponse aux recommandations formulées dans les rapports de vérification et d'évaluation antérieurs. Grâce à cette surveillance active, le Ministère a réduit grandement le nombre de recommandations non suivies, ainsi que le délai moyen pour y répondre;

Moderniser la gestion et les opérations technologiques à l'appui du modèle de Services partagés Canada

- a conclu un protocole d'entente, afin de définir les services, rôles et responsabilités de Services partagés Canada (SPC), conformément à des ententes semblables conclues avec 42 autres ministères et organismes partenaires. Cela fait suite à la création de la Direction générale des services ministériels (2011-2012) et à l'intégration connexe des responsabilités concernant la gestion et la technologie de l'information, la gestion des actifs, la passation de marchés, l'approvisionnement et la sécurité. Selon l'expérience vécue en 2012-2013, on a constaté que, tandis que SPC transforme

la manière dont le gouvernement du Canada offre des services de technologie de l'information (y compris les réseaux, les centres de données et les courriels) aux ministères, la collaboration étroite avec SPC est essentielle pour assurer la continuité des activités, le maintien des niveaux de service existants et la formation de bonnes relations de travail;

- a terminé certaines initiatives et en a fait avancer d'autres à l'appui de ses ententes ave SPC conçues pour promouvoir l'efficacité, réaliser des économies d'échelle et assurer l'uniformité de la prestation de service. Le modèle de relation entre Environnement Canada et SPC est considéré comme un modèle dont l'ensemble du gouvernement devrait tenir compte. Le Ministère :
    - a mis en place des mesures de gestion et de gouvernance de projets en vue de l'acquisition et de la configuration d'un nouveau superordinateur;
    - a créé une nouvelle communauté d'intérêts conjointe d'Environnement Canada et de SPC, ainsi qu'un nouveau processus pour partager de l'information et des commentaires sur les plans, les initiatives et les domaines grandement touchés;
    - a créé et mis en œuvre des processus et mécanismes pour communiquer les priorités ministérielles à SPC et les coordonner.

Faire avancer les priorités stratégiques du gouvernement avec les partenaires canadiens et internationaux

Environnement Canada a continué de collaborer avec des partenaires au Canada et à l'étranger, afin de faire avancer des priorités pangouvernementales.

- À titre de responsable fédéral de l'adaptation aux changements climatiques, Environnement Canada a continué de miser sur une meilleure coordination des efforts fédéraux en matière d'adaptation et de faire avancer le Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation;
- a continué d'interagir avec d'autres ministères fédéraux et des intervenants externes pour faire avancer l'élaboration du Plan national de conservation;
- Voici des réalisations faites à l'échelle internationale. Le Ministère :
    - a appuyé la Stratégie commerciale mondiale afin de veiller à ce que le commerce et l'environnement s'entraident;
    - a contribué, dans le cadre de la présidence du Canada du Conseil de l'Arctique, à des enjeux de développement durable et de protection de l'environnement;
    - a fait le suivi concernant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (sommet Rio +20), tout particulièrement les questions relatives au renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
    - a renforcé ses relations bilatérales avec d'autres pays, y compris des nouvelles économies en Asie et dans les Amériques;
    - a continué de solidifier ses liens avec les États-Unis et le Mexique, par l'entremise de la Commission de coopération environnementale. Le Ministère a commencé à préparer le 6^{e} rapport de communications nationales du Canada et le premier rapport biennal à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

Respecter les exigences en matière de continuité des activités ministérielles et les priorités sur le plan de la sécurité

- a terminé un examen du Plan ministériel de continuité des activités approuvé en décembre 2012; cela a contribué au lancement d'un cycle d'examen de trois ans du programme de continuité des activités, afin d'orienter l'étude des analyses des répercussions sur les activités et l'élaboration de plans régionaux et locaux;
- a commencé, dans le cadre d'une approche graduelle de mise en œuvre du Plan de sécurité ministériel, à mesurer le rendement des services de sécurité, a élargi la gamme de politiques en matière de sécurité, a lancé la modernisation des systèmes de contrôle de l'accès aux bâtiments, et

a créé et mis en œuvre un programme de sensibilisation en ligne en matière de sécurité, joignant 92 % des employés d'Environnement Canada grâce à des séances en classe et à des jeux-questionnaires en ligne;

Améliorer les stratégies, produits et outils novateurs de communication

- a adapté un certain nombre de stratégies et de produits à l'appui de nombreuses annonces fortement médiatisées soulignant les progrès que le Ministère a réalisés pour exécuter son mandat dans différents domaines, notamment la qualité de l'eau et de l'air, la conservation et les mesures nationales et internationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- a créé et mis en œuvre une série d'outils électroniques novateurs pour normaliser les pratiques opérationnelles et établir efficacement un équilibre entre les besoins opérationnels et les besoins en communication stratégique dans certains domaines, comme les relations avec les médias, l'élaboration de produits, et des activités à l'appui de la planification, du suivi de la production de rapports.

Écologisation des opérations gouvernementales

Environnement Canada participe à la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) et contribue à atteindre ses cibles d'Écologisation des opérations gouvernementales par l'entremise du programme des services internes. Le Ministère contribue aux domaines ciblés suivants du Thème IV de la SFDD :

- bâtiments écologiques;
- approvisionnement écologique;
- déchets électroniques, impression gérée, consommation de papier et réunions vertes;
- émissions de gaz à effet de serre.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les activités d'écologisation des opérations gouvernementales d'Environnement Canada, veuillez consulter ce site Internet[xxxiv].

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans les pages qui suivent offrent un aperçu de l'état des résultats d'exploitation, de la position financière nette du Ministère et de son bilan. Vous trouverez les états financiers détaillés non vérifiés du Ministère sur le site Internet[xxxv] d'Environnement Canada.

Bilan sommaire et position financière nette du Ministère

Bilan sommaire et position financière nette du Ministère (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	Résultats prévus en 2012-2013	Montant réel en 2012-2013	Montant réel en 2011-2012	Changement en dollars (montant prévu par rapport au montant réel en 2012-2013)	Changement en dollars (montant réel en 2012-2013 par rapport au montant réel en 2011-2012)
Total des dépenses	1 145,3	1 100,3	1 139,4	45,0	(39,1)
Total des revenus	67,8	84,9	60,0	(17,1)	24,9
Coût net d'exploitation avant le financement et les transferts du gouvernement[1]	1 077,5	1 015,4	1 109,7	62,1	(94,3)
Position financière nette du Ministère	135,6	143,6	93,6	(7,8)	50,0

[1] En 2011-2012, le coût net d'exploitation avant le financement et les transferts du gouvernement comprend une somme de 31,5 millions de dollars en dépenses et une somme de 1,3 million de dollars en revenus jugés avoir été inscrits par Services partagés Canada (SPC).

Dépenses par résultats stratégiques

En 2012-2013, les dépenses totales du Ministère par résultat stratégique ont totalisé 1 100,3 millions de dollars. La baisse de 39,1 millions de dollars, ou 3,4 %, du total de 1 139,4 millions de dollars enregistré en 2011-2012 est principalement attribuable à ce qui suit :

- la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité pour réduire les coûts d'exploitation et de programme, afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action économique du Canada;
- une hausse des responsabilités transférées à Services partagés Canada;
- un nouveau financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague et une diminution compensatoire du financement à Conservation de la nature Canada (CNC) a permis une hausse de 29,8 millions de dollars des paiements de transfert.

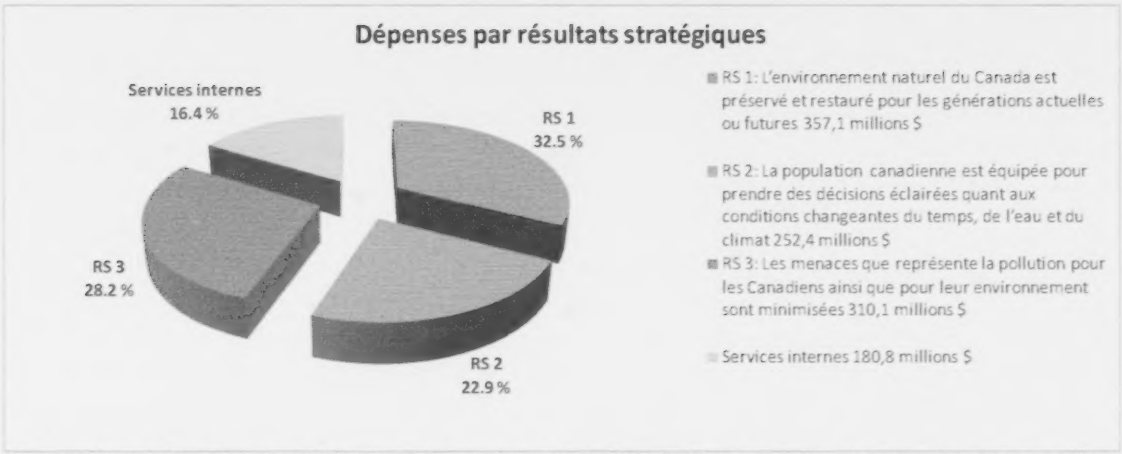

Voir la note 15 des états financiers du Ministère pour obtenir une répartition détaillée des revenus – données sectorielles par article courant et résultats stratégiques.

Revenus par type

En 2012-2013, les revenus ont totalisé 84,9 millions de dollars. Ce montant ne comprend pas les 13,9 millions de dollars obtenus pour le compte du gouvernement. La majorité des revenus proviennent d'Environnement Canada (Service météorologique du Canada), dans le cadre du résultat stratégique 2, et comprend des articles comme les demandes de permis d'immersion en mer, les services météorologiques, le laboratoire d'hydraulique et les frais de surveillance d'immersion en mer.

En 2012-2013, la hausse des revenus nets d'Environnement Canada de 24,9 millions de dollars, ou 41,5 %, est attribuable aux activités relatives au Plan conjoint de surveillance des sables bitumineux et aux revenus découlant de projets conjoints et d'ententes de partage des coûts, tout particulièrement un projet d'assainissement des sédiments du havre Peninsula (entente conclue par le gouvernement du Canada et l'Ontario, secteur des Grands Lacs).

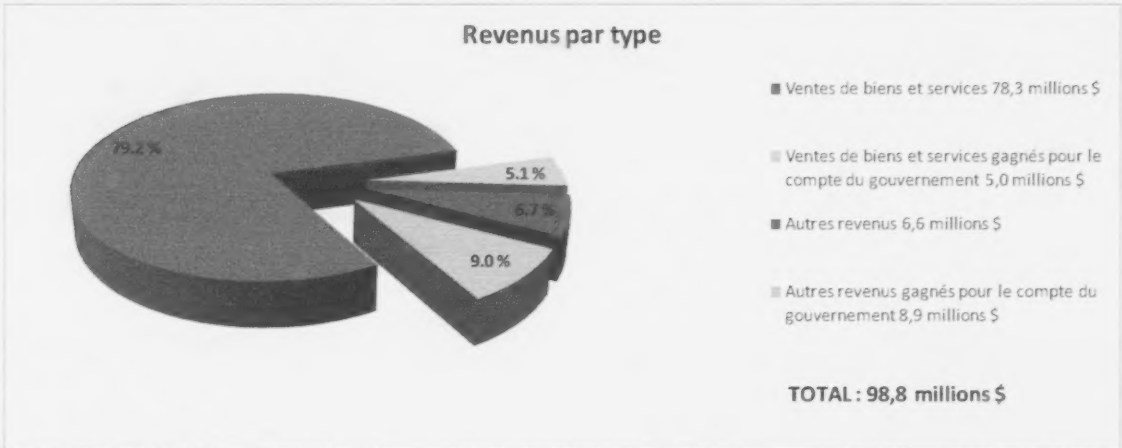

Voir la note 15 des états financiers du Ministère pour obtenir une répartition détaillée des revenus - données sectorielles par type et résultats stratégiques.

Bilan condensé de la situation financière

Bilan condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2013 (en millions de dollars)			
	2012-2013	**2011-2012**	**Changement (en dollars)**
Total du passif net	419,2	450,0	(30,8)
Total des actifs financiers nets	163,7	156,5	7,2
Dette nette du Ministère	255,5	293,5	(38,0)
Total des actifs non financiers	399,1	387,2	11,9
Position financière nette du Ministère	143,6	93,7	49,9

Passifs par type

À la fin de 2012-2013, le total du passif atteignait 419,2 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 30,8 millions de dollars, ou 6,8 % par rapport au total du passif de 450,0 millions de dollars de l'année précédente. Les comptes créditeurs et les charges à payer, en plus du passif environnemental, représentent la majeure partie du passif, soit 264,0 millions de dollars (63,0 % du total du passif) en 2012-2013.

On peut attribuer principalement la baisse de la valeur du total du passif net d'Environnement Canada à ce qui suit :

- une réduction de l'ensemble des charges à payer, y compris une réduction de 24,0 millions de dollars d'un paiement à Conservation de la nature Canada et une réduction de 12,0 millions de dollars quant à la divulgation obligatoire des indemnités de départ associées aux coûts de réaménagement de l'effectif estimatifs;
- une baisse de 23,7 millions de dollars du passif lié aux avantages sociaux futurs des employés expliquée par l'abolition des indemnités de départ dans certaines classifications.

Ces réductions ont été compensées par :

- une hausse des créditeurs des parties externes de 17,1 millions de dollars;
- une hausse de 13,2 millions de dollars du passif environnemental en raison d'un nouveau passif de 12,8 millions de dollars relatif au site de la baie Mould.

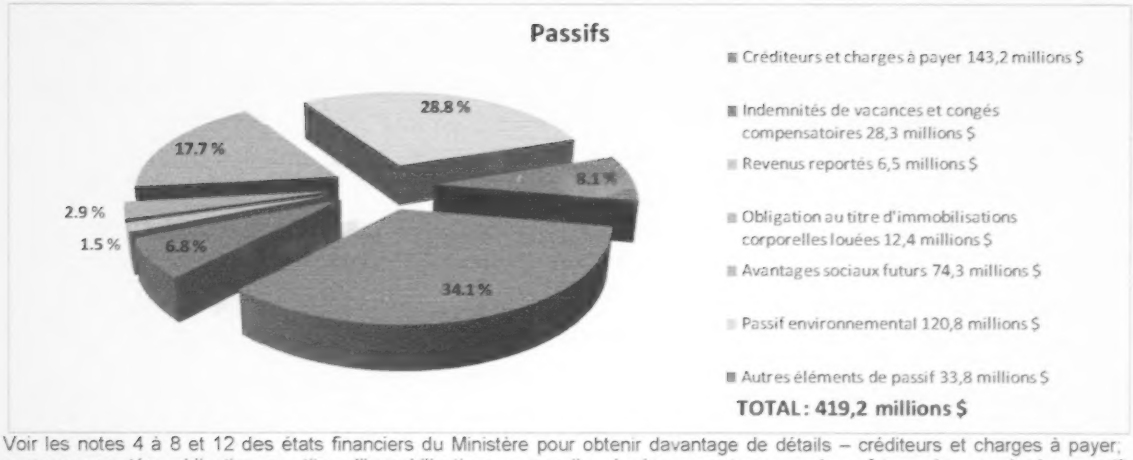

Voir les notes 4 à 8 et 12 des états financiers du Ministère pour obtenir davantage de détails – créditeurs et charges à payer; revenus reportés; obligation au titre d'immobilisations corporelles louées; avantages sociaux futurs des employés; passif environnemental et passif éventuel; obligations contractuelles.

Actifs par type

En 2012-2013, le total des actifs, évalués à 562,8 millions de dollars, a augmenté de 19,1 millions de dollars, ou 3,5 %. Les immobilisations corporelles continuent de représenter la partie la plus importante des actifs, soit 389,5 millions de dollars (69,0 % de la totalité des actifs) en 2012-2013.

La hausse de la valeur totale des actifs nets d'Environnement Canada est principalement attribuable à ce qui suit.

Actifs financiers

- Une baisse de 6,1 millions de dollars des sommes à recevoir du Trésor public;
- Une hausse de 13,7 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances principalement attribuable à la facturation en lien avec le Plan conjoint de surveillance des sables bitumineux.

Actifs non financiers

- Une hausse de 4,0 millions de dollars de l'inventaire;
- Une hausse de 8,2 millions de dollars en immobilisations corporelles; les principales acquisitions comportaient de la machinerie et de l'équipement, ainsi que des actifs en construction.

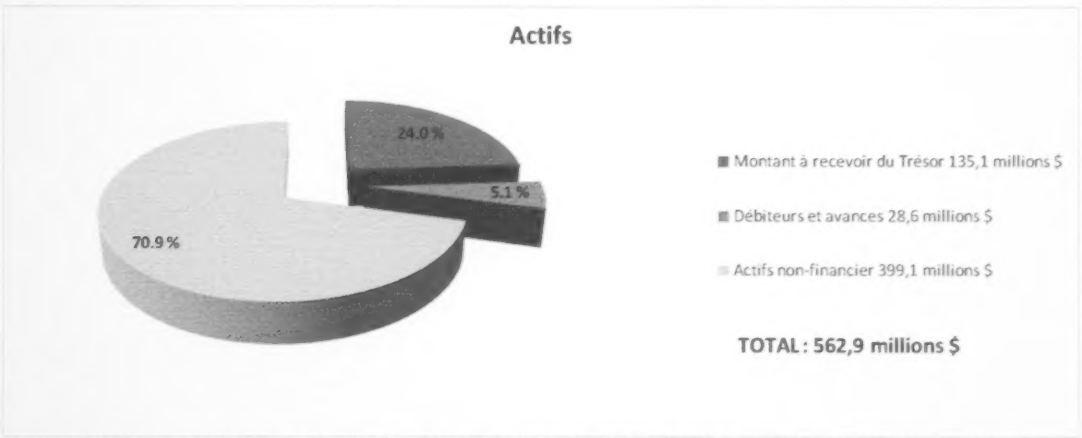

Voir les notes 9 à 11 des états financiers du Ministère pour obtenir davantage de détails - comptes débiteurs et avances; immobilisations corporelles; inventaire.

États financiers

Les états financiers non vérifiés d'Environnement Canada sont préparés conformément aux politiques du Conseil du Trésor qui se fondent sur les normes comptables du secteur public canadien et diffèrent donc des rapports sur les crédits qui apparaissent dans les sections I et II de ce rapport. Les sections I et II sont préparées en fonction de la comptabilité de caisse modifiée, au lieu de la comptabilité d'exercice. Les notes 2 et 3 des états financiers non vérifiés d'Environnement Canada comportent un rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés (*comptabilité de caisse modifiée*) et le coût net d'exploitation (*comptabilité d'exercice*). Ils sont accessibles sur ce site Internet[xxxvi].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux suivants sont fournis par voie électronique, sur le site Internet[xxxvii] d'Environnement Canada, dans le cadre du RMR de 2012-2013[xxxviii] :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications et évaluations internes
- Réponses aux Comités parlementaires et aux vérifications internes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du CT
- Financement pluriannuel initial
- Rapport sur les frais d'utilisation

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Chaque année, le ministère des Finances publie des estimations des coûts et des projections pour ces mesures dans le document *Dépenses fiscales et évaluations*[xxxix]. Les mesures fiscales exposées dans ce document ne relèvent que du ministre des Finances.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le Rapport ministériel sur le rendement d'Environnement Canada, veuillez communiquer avec :

Karen Turcotte
Directrice générale
Direction de la gestion ministérielle
Direction générale des finances
Environnement Canada
Tél. : 819-953-5842
Téléc. : 819-953-3388
Courriel : Karen.Turcotte@ec.gc.ca

Information supplémentaire

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de dissoudre la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) d'ici le 1er avril 2013. Cette dissolution a été approuvée par l'adoption (sanction royale) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* (projet de loi C-38) le 29 juin 2012.

La TRNEE a préparé ses états financiers pour 2012-2013 sur la base de la liquidation en raison de l'arrêt des activités de la TRNEE au 31 mars 2013. Les passifs non acquittés de la TRNEE au moment de la liquidation deviennent des passifs de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers finaux de l'organisation sont accessibles dans la section des états financiers non vérifiés sur le site Internet[xi] du Ministère.

NOTES EN FIN DE TEXTE

[i] Lois et règlements : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1
[ii] *Google Alert* : www.google.org/publicalerts
[iii] Portail de données ouvertes : data.gc.ca/
[iv] Portail d'information sur la surveillance environnementale des sables bitumineux : www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[v] Site Internet de l'ICDE : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/Default.asp?lang=Fr&n=A073189E-1
[vi] Un environnement propre et sain :www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp
[vii] Un environnement propre et sain :www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp
[viii] Un environnement propre et sain :www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp
[ix] Les Comptes publics du Canada 2013 (Volume II) : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
[x] *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* : www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1
[xi] Site Internet d'Environnement Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xii] Site Internet d'Environnement Canada : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
[xiii] Portail d'information sur la surveillance environnementale des sables bitumineux : http://www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[xiv] L'état des populations d'oiseaux du Canada : www.etatdesoiseauxcanada.org/
[xv] Nouveau portail d'information : www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[xvi] Portail d'information : www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[xvii] Biodiversité au Canada : Rapport sur l'état et tendances des écosystèmes en 2010 : www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=FR&n=83A35E06-1
[xviii] Google Alertes : www.google.org/publicalerts
[xix]Site Internet du Centre canadien de la modélisation et de l'analyse climatique : www.ec.gc.ca/ccmac-cccma/Default.asp?lang=Fr&n=4596B3A2-1
[xx] Site Internet du Réseau canadien des scénarios de changements climatiques : www.cccsn.ec.gc.ca/?page=main&lang=fr
[xxi] Site Internet de Données climatiques canadiennes Ajustées et Homogénéisées : www.ec.gc.ca/dccha-ahccd/Default.asp?lang=Fr&n=B1F8423A-1
[xxii] Site Internet climat.meteo.gc.ca : climat.meteo.gc.ca/
[xxiii] Document de la Garde Côtière du Canada « Navigation dans les glaces en eaux canadiennes » : www.ccg-gcc.gc.ca/Glace_accueil/Glace_publications/Navigation-dans-les-glaces-en-eaux-canadiennes
[xxiv] Document de Pêches et Océans Canada « Arctic Mariners Routing Guide » : geoportal.gc.ca/eng/Maps/Viewer/5
[xxv] RMR 2012-2013 de Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/estim-previs/dpr-rmr/index-fra.php
[xxvi] Tableau des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales du RMR de 2012-2013 d'EC : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxvii] RMR 2012-2013 de Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/estim-previs/dpr-rmr/index-fra.php
[xxviii] Portail d'information Canada–Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux : www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[xxix] Évaluation scientifique canadienne du smog : www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=AD024B6B-A18B-408D-ACA2-59B1B4E04863
[xxx] La Fédération canadienne de la faune : www.hww.ca/fr/
[xxxi] Notifications d'application de la loi : www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=8F711F37-1
[xxxii] Portail des données ouvertes : data.gc.ca/
[xxxiii] Portail d'information Canada–Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux : www.jointoilsandsmonitoring.ca/
[xxxiv] Site Internet sur l'Écologisation des opérations gouvernementales : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxv] Site Internet d'Environnement Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxvi] Site Internet d'Environnement Canada : //www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxvii] Site Internet d'Environnement Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxviii] RMR du Ministère (2012-2013) : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxix] Document Dépenses fiscales et évaluations: www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp
[xl] Site Internet d'Environnement Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca